

**Master 2 Sciences sociales**  
Parcours Quantifier en sciences sociales  
2023-2024

MÉMOIRE DE RECHERCHE

# Rapport à l'emploi et ressources des personnes inactives.

Enquêter sur les personnes sans-emploi en Europe  
à partir des enquêtes EU-SILC et EU-LFS.

*Soutenu par*  
**Baptiste YZERN**

*Session*  
Septembre 2024

*Directeur de mémoire*  
Étienne PENISSAT

*Rapporteur*  
Cédric HUGRÉE



# Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été rendue possible par plusieurs personnes auprès desquelles je souhaiterais d'abord exprimer ma gratitude.

D'abord, je tiens à remercier Étienne Penissat d'avoir accepté de diriger ce mémoire. Son soutien et sa disponibilité pour échanger autour de mon mémoire, y compris lorsqu'il n'était encore qu'à un stade de projet, ont été décisifs pour arriver à l'aboutissement de celui-ci. Je remercie également chaleureusement Cédric Hugrée qui a accepté d'évaluer mon travail en tant que rapporteur.

Au-delà de l'exercice académique qu'il représente, un mémoire est souvent l'occasion d'ascenseurs émotionnels marqués. A ce titre, je me dois de faire hommage à tous·tes mes ami·es qui ont su être là tout au long de cette année de M2. Que ce soit Paul et Capucine, ami·es proches de prépa, ou Jean et Amandine, ami·es landais·es depuis longtemps, ou encore les camarades de QESS rencontré·es cette année (Valentine, Lilas, Alexandre, Ida, Calliste et tous·tes les autres), merci pour vos relectures, vos contributions intellectuelles et surtout les discussions qui m'ont permis tantôt de discuter de mon sujet et de me rassurer, tantôt de m'évader et de relâcher au moins temporairement le stress.

Une place particulière est enfin à réserver pour ma famille. Mes deux sœurs et ma mère ont su me soutenir dans la dernière ligne droite de la rédaction de ce mémoire de sorte qu'elle se passe dans les meilleures de conditions.

Ce document a été généré via  $\LaTeX$  à partir d'un script Quarto. Il est à ce titre reproductible. Les personnes souhaitant avoir accès aux traitements réalisés dans le cadre de ce travail peuvent m'écrire à l'adresse [yzern.baptiste@outlook.com](mailto:yzern.baptiste@outlook.com).

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>1</b>
<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Liste des tables</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1 Le rapport à l'emploi, premier facteur d'hétérogénéité des personnes inactives</b>	<b>14</b>
1.1 Définir statistiquement les personnes inactives . . . . .	14
1.1.1 Une catégorie historiquement liée au chômage . . . . .	15
1.1.2 Une catégorie d'intervention publique à l'échelle européenne . . . . .	16
1.1.3 Différents types de personnes inactives aux yeux des politiques publiques . . . . .	18
1.2 Se définir comme une personne inactive . . . . .	23
1.2.1 Le statut économique autodéfini . . . . .	23
1.2.2 Le statut économique autodéfini consolidé sur 12 mois . . . . .	29
1.2.3 Les limites du statut économique autodéfini . . . . .	33
1.3 Les liens entre statut autodéfini et statut au sens du BIT . . . . .	34
1.3.1 Un statut autodéfini plus ou moins éloigné des définitions du BIT . . . . .	34
1.3.2 Deux statuts qui ne renseignent pas sur les expériences d'emploi passées . . . . .	37
1.3.3 Deux enquêtes européennes, deux manières de positionner les répondant-es . . . . .	38
Conclusion de chapitre . . . . .	41
<b>2 Des personnes inactives aux ressources économiques inégales</b>	<b>43</b>
2.1 Quelles ressources économiques individuelles pour les personnes inactives ? . . . . .	44
2.1.1 Détailler les revenus spécifiques aux personnes inactives . . . . .	44
2.1.2 Des ressources économiques individuelles généralement plus faibles . . . . .	47
2.1.3 Les limites de l'enquête EU-SILC sur les ressources individuelles . . . . .	51
2.2 Les ressources des personnes inactives en contexte : faire intervenir le ménage . . . . .	52
2.2.1 Avec qui vivent les personnes inactives ? . . . . .	52
2.2.2 Les ressources renseignées à l'échelle du ménage . . . . .	54
2.2.3 Le niveau de vie des personnes inactives et sa décomposition . . . . .	57
2.3 Les personnes inactives et les privations matérielles et sociales . . . . .	62
2.3.1 Quantifier la précarité non-monnaire en Europe . . . . .	62
2.3.2 Des inactif-ves davantage menacées par des situations de privation sévère . . . . .	63
Conclusion de chapitre . . . . .	67
<b>Conclusion</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 1 - <i>Optimal Matching</i> à partir des statuts renseignés sur 12 mois</b>	<b>73</b>
<b>Annexe 2 - Modéliser un espace social avec les actif-ves et les inactif-ves</b>	<b>80</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>88</b>

# Liste des tables

1.1	Indicateurs mobilisés par la Commission européenne en matière de politiques sociales .	17
1.2	Statut d'activité au sens du BIT et participation à une formation selon l'âge et le genre	19
1.3	Catégories d'autodéfinition du statut économique dans les enquêtes EU-LFS et EU-SILC	24
1.4	Effectifs bruts et fréquence pondérée du statut autodéfini dans l'enquête EU-LFS . . . .	25
1.5	Effectifs bruts et fréquence pondérée du statut autodéfini dans l'enquête EU-SILC . . . .	25
1.6	Statut économique autodéfini selon l'âge et le genre . . . . .	27
1.7	Niveau d'études maximum selon le statut économique autodéfini . . . . .	28
1.8	Consolidation du statut économique à partir des données sur 12 mois . . . . .	30
1.9	Statut économique autodéfini consolidé sur les 12 mois de l'année 2018 . . . . .	30
1.10	Appartenance à une classe d'âge selon le statut économique autodéfini consolidé . . . . .	31
1.11	Part de femmes dans chaque catégorie du statut économique autodéfini consolidé . . . . .	31
1.12	Niveau d'études maximum selon le statut économique autodéfini consolidé . . . . .	32
1.13	Rapport objectif à l'emploi selon le statut économique autodéfini . . . . .	35
1.14	Existence d'une expérience d'emploi passée selon le statut autodéfini . . . . .	37
1.15	Proportion de personnes en emploi ou au chômage selon l'approche retenue . . . . .	39
2.1	Sources individualisées de revenu selon le statut économique . . . . .	46
2.2	Médiane et moyenne du revenu individuel brut selon le statut économique . . . . .	48
2.3	Position dans la distribution des revenus personnels selon le statut économique . . . . .	50
2.4	Cohabitation ou non avec sa-on conjoint-e et/ou ses parents selon le statut économique	53
2.5	Sources non-individualisées de revenu selon le statut économique . . . . .	56
2.6	Transferts inter-ménages reçus et envoyés selon le statut économique autodéfini . . . . .	57
2.7	Décomposition du niveau de vie à l'échelle individuelle selon le statut économique . . . . .	60
2.8	Items pris en compte dans le calcul de la privation matérielle et sociale . . . . .	63
2.9	Part de personnes étant dans l'impossibilité de ... pour des raisons financières . . . . .	64
2.10	Nombre de privations renseignées à l'échelle individuelle selon le statut économique . . . . .	65
2.11	Nombre de privations renseignées à l'échelle du ménage selon le statut économique . . . . .	66
2.12	Nombre total de privations selon le statut économique . . . . .	67

# Introduction

## Invisibilité et relégation sociale des personnes inactives

Dans nos sociétés contemporaines, la valeur des individus est souvent mesurée à l'aune de leur activité professionnelle, et les personnes inactives se trouvent fréquemment reléguées à une position marginale (Paugam 2009). L'activité économique est pensée comme le mode standard d'intégration socio-économique, et un certain nombre de politiques économiques sont dédiées à inciter et favoriser l'insertion du plus grand nombre sur le marché du travail. On parle alors de politiques dites d'activation, c'est-à-dire visant à « activer » les inactif-ves.

Que ce soit par choix, contrainte ou transition, la situation des personnes inactives est particulièrement hétérogène. Retraité-es, étudiant-es, personnes au foyer, personnes en incapacité de travailler, chômeur-euses (de longue durée), rentier-ères ... tous ces individus sont réunis au sein d'une même catégorie car ils partagent une caractéristique commune : l'absence d'insertion formelle sur le marché du travail qui se traduit par la non-occupation d'un emploi. Si, comme nous allons le voir plus tard, l'inactivité possède une définition statistique plus restreinte, nous considérerons la plupart du temps la catégorie des personnes inactives comme la catégorie des personnes qui n'occupent pas d'emploi<sup>1</sup>.

Alors que l'inactivité est souvent perçue négativement et assimilée à une forme de passivité, elle masque en réalité des trajectoires de vie variées et des rôles sociaux ayant un impact non-négligeable. Cette remarque n'est pas sans rappeler les nombreuses critiques féministes à l'égard de la non-valorisation du travail domestique, pris majoritairement en charge par les femmes au sein des couples et des familles (Delphy 1998). De plus, de nombreux travaux en sociologie qualitative insistent sur le rôle des personnes inactives dans la production de styles de vie et montrent que celles-ci ne sont pas hors de toute dynamique de stratification sociale, voire qu'elles participent activement aux façonnements de rapport de classe tout autant qu'à la reproduction sociale (Bozouls 2021; Collectif Rosa Bonheur 2017). Les retraité-es jouent souvent un rôle clé dans le soutien familial et communautaire, en gardant par exemple leurs petits-enfants pour arranger les propres enfants. Les étudiant-es se préparent à devenir

---

<sup>1</sup>La principale conséquence de ce choix est de considérer les chômeur-euses comme des inactif-ves. Le sens statistique strict de l'inactivité vis-à-vis de l'emploi est remplacé par un sens élargi de non-occupation d'un emploi à un instant  $t$ , afin notamment d'alléger la lecture.

la main-d'œuvre de demain et matérialisent à la fois les rapports de classe passés et futurs. Les personnes au foyer fournissent un soutien domestique essentiel qui dépasse souvent la seule sphère de la famille nucléaire. En négligeant ces contributions, les analyses sociologiques risquent de sous-estimer l'importance de ces groupes et de leur rôle dans nos sociétés. De même, un rapport relâché à l'activité peut d'ailleurs s'exprimer très différemment selon le sens qu'on lui attribue, notamment dans le cadre du chômage (Schnapper 1981), ce sens étant lui-même dépendant des ressources économiques et culturelles des individus mais aussi de leur politisation (Manez 2018).

### **Les chercheur·euses quantitativistes face aux inactif·ves**

L'invisibilité sociale des inactif·ves pose un défi aux chercheur·euses en sciences sociales qui mobilisent des méthodes quantitatives pour étudier les classes sociales ou les inégalités. Là où les économistes orthodoxes passent rapidement sur la question de la position sociale des individus ou des ménages en définissant des classes à partir de seuils de revenu, cette solution n'apparaît pas tout à fait satisfaisante lorsque l'on s'inscrit dans un cadre bourdieusien où la position sociale est nécessairement multidimensionnelle et construite de manière relationnelle (Bourdieu 1970; Bourdieu 1979). Les individus sont positionnés dans un espace social à partir de leurs ressources (ou capitaux) économiques, culturelles, sociales et symboliques, et une bonne manière d'approcher ces ressources est de considérer la profession. On postule par là un lien quasi immédiat entre profession et classe à partir de la connaissance préalable des hiérarchies sociales, économiques et culturelles entre les professions (Atkinson 2009). Toutefois, ce postulat, presque devenu un réflexe en sciences sociales, exclut les personnes inactives, qui, étant donné leur non-insertion sur le marché du travail, ne peuvent pas être reclassées à partir de leur profession. Plus encore, dans les études quantitatives en sciences sociales, les inactif·ves sont généralement exclu·es du champ d'analyse, en raison de la trop grande hétérogénéité de la catégorie par rapport aux catégories socioprofessionnelles. D'un point de vue sociologique, intégrer ces individus à l'analyse apparaît comme bien plus périlleux si l'on considère que l'unique attribut commun qui les rassemble est l'absence d'insertion sur le marché du travail.

Afin de réintégrer les personnes inactives dans le champ d'analyse, il faudrait, suivant la logique occupationnelle que l'on vient d'évoquer, les coder au sein de nomenclatures socioprofessionnelles, comme la nomenclature EGP (Erikson-Goldthorpe-Portocarero) qui repose sur le schéma de classe de John Goldthorpe en lien avec la relation d'emploi (Erikson, Goldthorpe et Portocarero 1979), ou bien comme les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee qui sont fondées sur des catégories historiquement construites (Desrosières et Thévenot 1988). Or ces nomenclatures laissent toutefois bien souvent *a priori* les inactif·ves de côté, puisqu'elles accordent une importance cruciale à l'insertion sur le marché du travail et à ses conditions (professions, statut hiérarchique, statut d'emploi, secteur d'em-

ploi...). Les catégories (souvent la catégorie au singulier) dans lesquelles sont regroupés les inactif-ves demeurent imprécises. En France, au deuxième niveau de la version 2003 des PCS, seulement deux postes (sur un total de 24 postes) permettent de distinguer les « chômeurs n'ayant jamais travaillé » des « inactifs divers (autres que retraités) ». Au sein de la catégorie des « inactifs divers », seul l'âge structure et sépare en trois postes les individus. Pour ce qui est de la classification européenne adoptée en 2016 par Eurostat des *European Socio-economic Groups* (ESeG), elles rassemblent dans ses groupes 8 et 9 d'un côté les retraité-es et les autres personnes de plus de 65 ans, et de l'autre les étudiant-es, personnes handicapées inaptes de moins de 65 ans, les chômeur-euses n'ayant jamais travaillé et les autres personnes non-insérées sur le marché du travail ayant moins de 65 ans.

### **La dernière profession occupée : une information à la pertinence variable**

Une solution commune pour intégrer les personnes inactives dans une analyse en termes de classes sociales est d'utiliser la dernière profession occupée par les individus. Concrètement, il s'agit de laisser lors des protocoles d'enquête la possibilité aux répondant-es de déclarer une profession occupée par le passé, et de l'utiliser comme un proxy de la classe sociale actuelle. Cette démarche revient à supposer que le lien entre profession occupée (actuellement ou dans le passé) et classe sociale vaut également pour les personnes inactives, du fait de l'inertie des dispositions acquises par l'occupation de cette profession, et dans une moindre mesure du maintien de conditions matérielles d'existence comparable. Le lien entre profession d'hier et position sociale d'aujourd'hui n'est toutefois pas nécessairement évident.

La supposée inertie des pratiques et surtout des conditions d'existence peut être remise en cause. Si l'on pense par exemple aux retraité-es, il n'est pas évident qu'iels conservent tous-tes un niveau de vie comparable, ou au moins proportionnel à celui qu'iels ont connu lors de leur période d'activité. A l'échelle de l'Union européenne (UE), les modèles d'indemnisation du chômage sont extrêmement variables, tout comme ce qu'il en est des pensions de retraite. Les travaux de Paul Hobeika sur les pensions de retraite en France montrent justement que les classes sociales ne sont pas égales lors de la liquidation de leurs droits (Hobeika 2024). Pour les inactif-ves, la dernière profession occupée peut ainsi recouvrir imparfaitement la position sociale des personnes actives occupant la même profession. Au-delà du problème des pensions de retraites, une autre façon de voir ce problème est d'évoquer les déplacements dans le temps des professions au sein de l'espace social. En effet, on peut légitimement se poser des questions quant à la pertinence du reclassement d'une personne ayant occupé une profession donnée il y a plus de 20 ans avec celles qui l'occupent aujourd'hui lorsque l'on sait que cette même profession a connu de profonds bouleversements qui l'ont amené à se déplacer dans l'espace social des professions.

Ensuite, et c'est la grande limite qu'oppose ce mémoire à cette approche, la difficulté rencontrée par une approche exclusivement centrée sur les professions est qu'elle se retrouve annihilée lorsqu'il n'y a pas de profession renseignée. Ce problème vaut d'ailleurs pour les actives occupées, bien que dans une moindre mesure. La présence de cette information n'est en effet pas acquise pour le-a staticien-ne qui se retrouve face à des trous dans ses données à cause des refus et des absences de réponse, bien que ces deux types de réponse soient particulièrement minoritaires. Surtout, l'approche par la dernière profession occupée ne résout en rien le problème des personnes n'ayant jamais travaillé. Faut-il alors considérer que les personnes n'ayant aucune expérience sur le marché du travail sont situées hors de toute stratification sociale ? Le parti pris de ce mémoire est de considérer que non, et notre but sera alors de trouver des manières de faire pour mettre en évidence l'hétérogénéité des personnes inactives.

### **Les personnes inactives et celles avec lesquelles elles cohabitent**

Une autre façon d'envisager la position sociale des personnes inactives est de regarder les personnes avec lesquelles elles vivent, dans le cas où elles ne vivraient pas seules. Cette approche se fonde sur le postulat que, par effet de cohabitation, la classe sociale des personnes actives au sein d'un ménage renseigne sur la position sociale des personnes inactives. Au sein d'un ménage, une solution conventionnelle a longtemps été de définir une personne de référence, et de prendre alors sa profession, qui fera référence pour les autres membres. Cette approche est toutefois contestée depuis une cinquantaine d'années, en particulier par les travaux féministes. En effet, la personne de référence se retrouve dans la plupart des cas être un homme, invisibilisant de fait le rôle des femmes au sein des ménages mixtes. En Grande-Bretagne, cette opération a été très tôt dénoncée comme une forme de sexisme intellectuel, car elle concernait aussi bien les femmes inactives que les femmes actives, toutes étant positionnées au sein de leur ménage à partir de la profession de leur conjoint (Stanworth 1984). Si John Goldthorpe défend ce recodage (Goldthorpe 1984), la critique soulevée mérite toutefois d'être adressée, et ce d'autant plus que l'intérêt scientifique d'une telle opération reste incertain (Bessière et Gollac 2022; Delphy 1977).

La pratique qui visait à définir des personnes de référence au sein d'un ménage et qui se faisait presque exclusivement au bénéfice de l'homme le plus âgé, tend aujourd'hui à être remplacée notamment en France par la collecte élargie d'informations sur les différents membres d'un ménage donné. L'ambition de la nouvelle PCS-ménage, mise en place depuis 2020 dans les enquêtes de l'Insee, est d'ailleurs de prendre en compte toutes ces informations pour affiner les analyses sociologiques au niveau du ménage (Amossé et Cayouette-Remblière 2022). On peut aussi penser à l'indicateur de position sociale calculé par le ministère de l'Éducation nationale qui prend en compte les professions des deux parents (Rocher 2016).

Toutes ces solutions demeurent toutefois partiellement satisfaisantes. D'abord, pour les ménages composés uniquement de personnes inactives, le gain d'information quant à la position sociale est finalement nul. Une PCS-ménage est bien dédiée aux personnes inactives seules ou en couple avec une personne inactive, mais on peut imaginer que l'habitude d'ignorer les inactif·ves du fait de l'hétérogénéité de leur catégorie pourrait se perpétuer, d'autant que l'utilisation de la PCS-ménage demeure encore très faible parmi la communauté des chercheur·euses. Ensuite, ces approches ne permettent pas non plus de déterminer une position sociale à l'échelle d'un individu, ce qui pour nous est davantage problématique. Dans un contexte de la fragilisation des liens conjugaux et familiaux qui incite à repenser la durabilité des effets de cohabitation, le fait de faire reposer la position sociale d'une personne sur les caractéristiques sociales d'autres individus ne nous semble pas entièrement satisfaisant. Sans renier tout effet de cohabitation, il est important d'en relativiser l'importance et d'insister sur le fait que ces bénéfices sont contextuels et qu'ils peuvent reposer sur une relation de dépendance (Bessière et Gollac 2022). Même s'il ne faudrait pas laisser croire que le risque de dissolution d'un ménage plane toujours, le fait de considérer une position sociale individuelle implique de se concentrer d'abord sur les ressources propres d'un individu avant de voir ce que peuvent lui apporter contextuellement d'autres personnes.

### **L'intérêt sociologique pour les classes sociales en Europe**

Depuis quelques dizaines d'années, de nouvelles approches remettent en cause l'Etat comme l'échelle privilégiée de la sociologie de la stratification sociale. La mondialisation et la construction d'entités économiques et politiques régionales invitent les sociologues (Wagner 2007; Wagner 2020) à s'interroger sur les cadres de référence et d'identification des individus. S'il ne s'agit pas de nier la très grande importance des échelons plus traditionnels de la stratification sociale, les conséquences de ces dynamiques se ressentent sur les conditions matérielles d'existence, absolues ou relatives, propres aux classes sociales (Milanović et al. 2019). Plus concrètement, il s'agit de se demander si derrière la façade d'intégration économique toujours plus approfondie, il y a convergence des modèles de stratification sociale, ou encore si la division internationale du travail reproduit des schémas de classe.

L'UE, et plus largement l'Europe, est ainsi un terrain particulièrement investi par les sociologues qui tentent de répondre à cette question. L'intégration économique qui y prend place est relativement ancienne et son approfondissement continu fait de l'UE une structure-support d'un certain nombre de politiques publiques, d'abord à caractère économique mais aussi de plus en plus social. De ce fait, elle devient un possible cadre d'identification politique et surtout d'uniformisation des structures sociales.

En 1999, Louis Chauvel pose ainsi la question de l'existence d'un « modèle européen de classes sociales », à partir notamment des différences de valorisation de la formation professionnelle dans les

différents Etats de l'UE alors composée de 15 membres (Chauvel 1999). Il montre que si les structures sociales se ressemblent, le lien entre études et revenus diffère selon les modèles nationaux. Une quinzaine d'années plus tard, Cécile Brousse s'inspire de cette approche et lui adosse un cadre d'analyse plus franchement bourdieusien (Brousse 2017). Ses résultats montrent que les structures sociales approchées par les professions sont relativement proches au sein des différents pays de l'UE, bien que l'intensité des hiérarchisations économiques et scolaires varie selon les pays. Aussi, les travaux de Cédric Hugrée, Etienne Penissat et Alexis Spire proposent une réflexion sur la manière dont s'articulent les classes sociales entre les pays et en leur sein (Hugrée, Penissat et Spire 2017; Hugrée et al. 2022). Dans *Les classes sociales en Europe*, ils montrent notamment l'importance cruciale de l'appartenance nationale lorsque l'on parle de classes sociales européennes. A travers de nombreux exemples, les trois sociologues insistent sur le fait qu'une position donnée au sein d'un espace social national peut ne pas se traduire à l'échelle européenne. Plus concrètement, les classes dominantes des pays les plus pauvres de l'UE ont des conditions de vie qui les rapprochent bien plus des classes moyennes des autres pays que des classes dominantes à l'échelle de l'UE.

### **La situation des personnes inactives en Europe**

Si tous ces travaux amènent bel et bien à repenser les classes sociales dans un contexte de comparaison internationale et/ou de construction d'un espace socio-politique à une échelle régionale, il en reste que ces travaux se concentrent sur les personnes en emploi, et délaissent de fait toutes les personnes qui ne seraient pas en emploi. Or, selon la *EU-Labor Force Survey*, à l'échelle de l'Union européenne et en 2019, 40,0 % de la population âgée de 15 à 74 ans n'occupaient pas d'emploi, ce qui représente une part non-négligeable de personnes écartées des analyses.

Ce mémoire se donne ainsi pour échelle d'analyse l'UE, dans la suite des travaux sur les classes sociales en Europe précédemment cités. Cet angle d'attaque est justifié par la volonté d'éprouver les frontières nationales en ce qui concerne les personnes inactives, dans un contexte d'harmonisation des politiques de l'emploi. L'uniformisation des enquêtes statistiques à cette même échelle est elle aussi un des grands enjeux soulevés dans le cadre de ce mémoire, puisque pour travailler sur les classes sociales en Europe, il est question de données harmonisées.

Une des limites sur lesquelles butent les travaux de sociologie de la stratification sociale qui se fondent sur des enquêtes quantitatives est en effet le souci de la comparabilité des catégories employées, du fait de réalités différentes mais aussi de modes de collecte différents. Pour donner un exemple, l'analyse de Hugrée, Penissat et Spire (2017) est limitée aux seul-es actif-ves occupé-es ayant entre 25 et 64 ans, et les trois chercheurs justifient la restriction de leur champ par le fait que l'information à propos du

dernier emploi occupé dans l'enquête EU-LFS (voir ci-après) est renseignée de manière variable<sup>2</sup>. Dès lors, l'ensemble des personnes inactives sont exclues, ce qui nous apparaît comme particulièrement dommageable dans le contexte européen pour plusieurs raisons.

Premièrement, les personnes inactives constituent un groupe d'individus au poids grandissant, notamment en ce qui concerne les personnes retraitées du fait du vieillissement démographique que connaissent les sociétés européennes depuis plusieurs décennies, avec une intensité variable. Selon les pays, le groupe des retraité·es devient un groupe convoité politiquement pour ses voix, mais il est aussi sujet à de profondes mutations au gré des réformes des caisses de retraite publiques. Ces réformes, imposées par la Commission européenne derrière l'objectif d'harmonisation des politiques sociales, n'impliquent pour autant pas que les retraité·es en Europe connaissent des trajectoires similaires peu importe leur pays d'origine. Au contraire, les contextes nationaux marquent encore profondément le passage de l'activité à la retraite. Or, en les excluant des analyses les personnes qui se disent retraité·es, on agit comme si la catégorie était uniforme alors même que la transition vers la retraite est vécue différemment selon les pays. Par ailleurs, cette exclusion se fonde sur un critère d'âge, pour délimiter une population en âge de travailler. Or cette délimitation n'est pas évidente lorsque l'on considère les différences d'âge de départ à la retraite qui persistent à l'échelle de l'UE. Nous y reviendrons, mais comparer les marges de l'emploi à des âges élevés peut déjà se révéler être un défi pour les sociologues (Baraud, Galhano et Hobeika 2022).

Toujours dans la lignée des politiques économiques mises en place en UE, l'exclusion des chômeur·euses apparaît comme problématique dès lors que l'on se replace dans un contexte d'effritement de la société salariale (Castel 1998). Les contrats à durée indéterminée, davantage protecteurs en termes de droits sociaux, sont de moins en moins la norme lors de recrutements au sein d'entreprises privées comme au sein de la fonction publique. Ces mutations touchent plus particulièrement les classes populaires les moins diplômées, qui peinent à négocier une insertion stable sur le marché du travail et ainsi assurer leur intégration socio-économique. Si les inactif·ves ont effectivement la caractéristique de ne pas être intégré·es à un instant  $t$  sur le marché du travail, des indices quant à leur position sociale sont à retrouver dans les attitudes qu'ils adoptent envers lui. Le fait de rechercher un emploi ou non, d'avoir travaillé au moins une heure la semaine passée ou même simplement d'avoir eu une expérience de travail par le passé indique déjà une forme de statut social.

Puisqu'il sera impossible de tous les traiter, on se limitera à l'étude de quelques contextes nationaux afin de mettre en lumière des différences de traitement selon les situations envisagées à l'échelle européenne : celui de la France (un pays de l'Europe de l'Ouest qui m'est par ailleurs familier), celui de

---

<sup>2</sup>En réalité, dans les données harmonisées de l'enquête EU-LFS, Eurostat retient la dernière profession occupée uniquement si les personnes ont été en emploi au cours des huit dernières années, ce qui peut en partie expliquer de la mauvaise qualité des données mise en avant par les trois chercheurs.

Portugal et de l'Italie (deux pays de l'Europe du Sud), celui de la Suède (un pays d'Europe du Nord) et enfin celui de la Pologne (un pays de l'Europe de l'Est).

### **Comment caractériser les inactif·ves pour faire apparaître leurs spécificités ?**

Lorsqu'aucun emploi occupé dans le passé n'est connu, que le rattachement à d'autres personnes au sein d'un ménage est impossible ou qu'il est même discrédité sur le plan théorique (comme dans le cas du rattachement des femmes au foyer à la position de leur conjoint), il faut alors considérer la position sociale des personnes inactives de manière radicalement différente.

La première approche de ce mémoire sera alors de décrire et de réunir différentes situations d'inactif·ves ensemble, de sorte à identifier des sous-catégories davantage homogènes. Pour cela, il s'agira de préciser le rapport à l'activité économique des personnes inactives en allant plus loin que l'occupation simple d'un emploi à un instant  $t$ . En effet, comme nous avons pu le noter précédemment, les personnes inactives peuvent être contraintes par la norme d'activité, et plus généralement d'emploi. Le rapport au marché du travail est un facteur important à prendre en compte pour comprendre les dynamiques internes à ce groupe particulièrement hétérogène. Si la mobilisation d'enquêtes quantitatives rend difficile une recontextualisation précise des parcours des personnes inactives, on essaiera de montrer que ces enquêtes ne sont pas entièrement muettes et qu'elles permettent, dans une certaine mesure, de préciser des rapports particuliers à l'emploi et à l'inactivité. A ce titre, il s'agira de mettre en lumière les propriétés sociodémographiques particulières des personnes inactives selon leur rapport à l'emploi : âge, genre, diplôme, ... Ces propriétés permettent de qualifier, *a minima*, le poids démographique des personnes inactives, mais aussi d'étudier, dans un cadre européen, les rapports entre personnes actives et inactives au sein des pays. On s'attend ainsi à retrouver des déséquilibres en termes d'âge, comme une forme de traduction directe de la sociologie des âges de la vie notamment en ce qui concerne les étudiant·es et les retraité·es. Une attention particulière doit également être portée sur les dynamiques de genre, ces dernières témoignant en effet des aménagements au sein des familles et des couples quant à la gestion du foyer et à l'attachement à des rôles de genre traditionnels.

Dans un second temps, on s'interrogera sur les ressources économiques des personnes inactives. Elles exercent une influence directe sur leurs conditions de vie et éclairent en partie leur rapport à l'activité. L'approche retenue sera de prioriser les ressources personnelles avant de penser les revenus à l'échelle du ménage. Aussi, la composition des ressources économiques sera détaillée, et l'on investiguera les moyens de prendre en compte partiellement les ressources à l'échelle. Enfin, le lien entre précarité matérielle et emploi devra être exploré afin d'évaluer l'homogénéité de la catégorie comme un groupe particulièrement défavorisé.

## Les enquêtes EU-SILC et EU-LFS

Pour répondre à ces questions, ce mémoire mobilise les données de deux grandes enquêtes européennes réalisées par les instituts nationaux statistiques et centralisées par Eurostat.

La première de ces enquêtes est l'enquête *Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie* (EU-SILC). Cette enquête réalisée chaque année sur un panel rotatif collecte des données précises sur les conditions matérielles d'existence des ménages et de leurs membres. La précision des données sur les revenus, détaillés par source à l'échelle individuelle pour certains ou à l'échelle ménage pour le reste, fait de cette enquête la référence pour les calculs des inégalités entre les ménages. C'est notamment à partir de ces données que sont calculés les seuils de pauvreté pour une année. Dans le cadre de ce mémoire, l'individualisation des ressources économiques nous a semblé riche à explorer, d'autant qu'elle peut être mise en parallèle avec d'autres informations sur l'insertion sur le marché du travail, sur les activités réalisées chaque mois au cours de l'année de référence.

La deuxième enquête mobilisée plus ponctuellement dans ce mémoire est l'*Enquête de l'UE sur les forces de travail* (EU-LFS). Il s'agit de la compilation des variables harmonisées que l'on retrouve dans les enquêtes nationales sur l'emploi. Ces données permettent d'étudier avec davantage de précision le rapport à l'emploi des individus, au prix de l'absence de données quant aux revenus des personnes inactives. L'utilisation de l'EU-LFS sera donc ponctuelle et servira principalement à accentuer le focus sur le rapport à l'emploi des personnes inactives, ainsi que leurs caractéristiques socio-démographiques.

Pour les deux enquêtes, on privilégie l'exploitation des données issues de l'année 2019. Ce choix repose à la fois sur la disponibilité des données et sur l'idée que les données de 2020 et de 2021 sont marquées par la pandémie de coronavirus. Ce choc exogène a eu d'importants effets sur l'activité économique, les revenus et même sur les pratiques d'enquêtes statistiques. De ce fait, il nous semble bien plus pertinent d'utiliser les données juste antérieures à la pandémie, étant donné que les effets imputables à celle-ci sont difficilement contrôlables par manque de recul. Pour ce qui est de l'enquête EU-SILC, l'utilisation de données issues d'autres années sera possible lorsque certains modules annuels permettent d'éclairer une certaine dimension des conditions de vie des personnes inactives.

Dans le premier chapitre, le champ d'analyse retenu est celui des personnes âgées entre 15 et 75 ans, par quasi-parité entre les enquêtes EU-SILC et EU-LFS (pour l'enquête EU-SILC, le champ est amputé des personnes âgées de 15 ans). Dans le deuxième chapitre, il est élargi aux 16 ans et plus. Pour les analyses les plus fines, comme dit précédemment, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal et la Suède sont concernées. Toutefois, le champ géographique large (nommé dans les figures « UE-26 ») couvre l'ensemble des pays de l'UE, à l'exception de Malte, du fait d'imprécisions sur l'âge renseigné qui rendent difficiles certains calculs. Pour l'enquête EU-SILC, on a également retenu uniquement les personnes qui

ont rempli la variable renseignant le statut économique autodéfini par les enquêté-es, que ce soit au moment de l'enquête ou sur l'ensemble de l'année de référence.

La plupart des catégories et noms des variables utilisées dans ce mémoire sont issues des versions françaises des enquêtes, à savoir l'enquête *Statistiques sur les ressources et conditions de vie* (SRCV) pour la déclinaison de l'*EU-SILC* et l'enquête *Emploi en continu* (EEC) pour la déclinaison de l'*EU-LFS*. Lorsque des regroupements ou des simplifications d'intitulés sont opérés, nous veillerons à le faire de la manière la plus explicite qui soit.

# Chapitre 1

## Le rapport à l'emploi, premier facteur d'hétérogénéité des personnes inactives

La première dimension à analyser lorsque l'on parle de personnes inactives est leur rapport à l'emploi. En effet, si l'on définit statistiquement les personnes inactives comme telles, c'est d'abord par le fait qu'elles n'occupent pas d'emploi. Toutefois, ce critère ne rend pas compte des multiples façons dont se caractérise le rapport à l'emploi des individus. Il faut en effet dépasser l'opposition entre activité et inactivité pour mieux appréhender les attitudes face à l'emploi.

Ce chapitre vise ainsi à rendre compte du rapport des personnes inactives à l'emploi, afin de montrer que ce rapport est profondément divers et qu'il structure le groupe des inactif-ves selon leur proximité au marché du travail. Nous partons des définitions statistiques conventionnelles du chômage et de l'inactivité pour rendre compte du poids du groupe des personnes inactives dans les différentes sociétés européennes. Ensuite, nous mettons en lumière une autre manière d'appréhender l'inactivité, en considérant les catégories subjectives qui sont au cœur du statut économique autodéfini renseigné dans les enquêtes statistiques. Enfin, la mise en perspective des deux approches permet de cerner avec plus de précisions les catégories mobilisées dans la suite de ce mémoire. L'étude des choix d'uniformisation des enquêtes statistiques faits à l'échelle européenne permet à ce titre de mettre en avant les limites des travaux qui mobilisent ces données.

### 1.1 Définir statistiquement les personnes inactives

En guise de point de départ, on peut d'abord rappeler la définition de la catégorie des personnes inactives telle que définie dans le cadre de ce mémoire. Il s'agit d'une catégorie dont les membres ne répondent pas au critère d'emploi et n'ont pas de profession actuelle. Pour mieux saisir le profil des personnes inactives et les conceptions (plutôt savantes) de cette catégorie, revenons d'abord sur la façon dont la

notion d'inactivité est classiquement définie par les conventions statistiques. Nous étudions par la suite comment les politiques publiques s'emparent de l'inactivité à partir de ces définitions.

### 1.1.1 Une catégorie historiquement liée au chômage

Pour retrouver les racines de la notion d'inactivité, il est pertinent de retracer l'histoire du chômage et de son indemnisation. Le chômage s'est en effet progressivement établi comme un problème public au tournant du XX<sup>e</sup> siècle (Topalov 1994). Les crises de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle voient en effet les premiers ralentissements de l'activité économique industrielle, et les ouvriers connaissent alors des périodes « sans emploi ». C'est surtout au courant des années 1910 et 1920 que le chômage devient un phénomène pris en charge par les pouvoirs publics. Cependant, cette prise en charge n'intervient que lorsque le chômage est devenu un concept assez clair pour être opérant. Si le chômage renvoie à l'origine à un sens très large rassemblant les personnes qui n'occupent pas d'emploi, Christian Topalov montre que le chômage se doit d'être « involontaire » et associé à un manque de travail pour qu'une indemnisation soit versée.

Au fil du XX<sup>e</sup> siècle, l'inactivité s'est alors forgée comme concept statistique établi. De manière commune, en lien avec les catégorisations établies par le Bureau international du travail (BIT / ILO), les personnes actives sont les personnes qui occupent actuellement en emploi, ou bien qui sont au chômage, c'est-à-dire des individus qui n'ont pas d'emploi, qui en recherchent un de manière active et qui sont disponibles sous deux semaines pour travailler<sup>1</sup>. A partir de cette définition, la catégorie des personnes inactives est définie négativement : elle rassemble les personnes qui ne sont pas actives, c'est-à-dire ni en emploi ni au chômage. Du fait de la construction particulière du chômage, plus que l'inactivité, comme un problème public nécessitant une intervention politique, le taux de chômage est le plus couramment mobilisé dans la sphère médiatique. Il n'est pas rare de voir analysés les effets d'une réforme ou le bilan d'un gouvernement à travers la variation du taux de chômage induite par leur action.

Toutefois, on observe que le taux de chômage tend à être de moins en moins reconnu comme un indicateur de premier ordre. La définition du chômage est en effet particulièrement stricte et ne correspond pas toujours aux objectifs que les chercheur-euses se donnent. Un exemple frappant est notamment la condition de recherche active d'emploi, qui exclut de fait les personnes démotivées dans leurs recherches mais qui souhaiteraient tout de même occuper un emploi. Un taux de chômage faible peut

---

<sup>1</sup>Cette définition fait foi à l'échelle internationale depuis la 13<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail organisé par le BIT (*Résolution Concernant Les Statistiques de La Population Active, de l'emploi, Du Chômage et Du Sous-Emploi, Adoptée Par La Treizième Conférence Internationale Des Statisticiens Du Travail* 1982). Dans la suite de ce mémoire, du fait de l'utilisation concurrente de plusieurs définitions, nous essaierons le plus possible d'explicitier le cadre conceptuel mobilisé à un instant donné de la démonstration, qu'il soit celui du BIT, celui du sens commun ou bien qu'il relève de l'autodéfinition par les individus.

donc être une représentation peu fiable de la réalité si l'on se donne comme objectif de garantir au plus grand nombre un emploi.

### 1.1.2 Une catégorie d'intervention publique à l'échelle européenne

Le taux d'emploi est ainsi de plus en plus utilisé par les économistes et les gouvernements (Salais 2004), car celui-ci renseigne sur la part de personnes considérées comme en emploi dans une population donnée (souvent, les personnes âgées de 20 à 64 ans, alors définie comme la « population en âge de travailler »). A l'échelle européenne, c'est d'ailleurs le principal outil de comparaison quant à la mobilisation des forces productives sur les marchés du travail des Etats-membres. En 2010, la stratégie « Europe 2020 » propose un objectif chiffré pour le taux d'emploi à l'horizon 2020 : « le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer de 69 %, actuellement, à au moins 75 %, notamment par une plus grande participation des femmes, des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre » (Commission européenne 2010). En 2021, un nouvel objectif est fixé pour 2030, avec un taux d'emploi visé de 78 % (*Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux* 2021). Le développement d'enquêtes européennes répond ainsi à une demande politique issue de la Commission européenne, pour mettre en œuvre ces objectifs (Bruno 2010; Nivière 2005; Salais 2004). La mesure du taux d'emploi aux échelles européenne et nationale se fait à partir de l'enquête EU-LFS, qui sert alors de référence en la matière.

L'enquête EU-SILC sert elle-aussi à orienter les politiques européennes, bien qu'elle soit bien plus centrée sur les conditions de vie. A ce titre, la stratégie « Europe 2020 » se donne pour objectif de « réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté ». La Commission européenne adopte plus généralement une approche multidimensionnelle de la pauvreté, associant la pauvreté monétaire à la privation matérielle et sociale et l'exclusion sociale. L'indicateur AROPE (« *At risk of poverty or social exclusion* » en anglais, pour « menacé par le risque de pauvreté ou l'exclusion sociale ») est ainsi créé à partir de trois dimensions. Un individu est considéré dans l'indicateur AROPE lorsqu'il est touché par au moins une des trois conditions suivantes : il vit dans un ménage menacé par le risque de pauvreté ; il a moins de 65 ans et vit dans un ménage à faible intensité de travail ; il souffre de privation matérielle sévère (voir la table 1.1).

Si l'on considère les objectifs et les indicateurs de la Commission européenne, on voit bien que l'emploi est lié à la pauvreté et la précarité, et que l'inclusion sociale doit venir par l'emploi, ce dernier n'étant plus simplement objet des politiques économiques mais aussi des politiques sociales. Il s'agit alors de réduire les écarts de taux d'emploi entre catégories, notamment entre hommes et femmes. On peut également noter que la question du handicap est soulevée à partir de 2021, avec l'inclusion dans le « tableau

Table 1.1. Indicateurs mobilisés par la Commission européenne en matière de politiques sociales

Indicateur	Stratégie Europe 2020 (adoptée en 2010)	Cibles Europe 2030 (adoptées en 2021)
Taux de privation matérielle sévère	Proportion de personnes ne pouvant satisfaire, par manque de moyen, au moins quatre des neuf besoins identifiés	Proportion de personnes ne pouvant satisfaire, par manque de moyen, au moins sept des treize besoins identifiés (6 items individuels, 7 items ménages)
Taux de ménages menacé par le risque de la pauvreté	Proportion de ménages situés sous le seuil de pauvreté calculé à partir des données de l'année de référence et fixé à hauteur de 60 % du niveau de vie médian	Proportion de ménages situés sous le seuil de pauvreté calculé à partir des données de l'année de référence et fixé à hauteur de 60 % du niveau de vie médian
Taux de ménages à faible intensité de travail	Proportion de ménages dont au moins un-e membre est âgé-e de moins de 60 ans et où les membres sont âgé-es de 18 ans à 59 ans (hors étudiant-es âgé-es de 18 à 24 ans) ont travaillé sur une durée inférieure à 20 % du temps qu'ils auraient pu travailler à temps plein sur l'année de référence	Proportion de ménages dont au moins un-e membre est âgé-e de moins de 65 ans et où les membres sont âgé-es de 18 ans à 64 ans (hors étudiant-es âgé-es de 18 à 24 ans, et personnes retraité-es selon leur statut autodéfini ou selon la perception d'une pension de retraite en leur nom) ont travaillé sur une durée inférieure à 20 % du temps qu'ils auraient pu travailler à temps plein sur l'année de référence

Source : Commission européenne, traduction personnelle.

de bord social » (« *Social Scoreboard* ») du taux d'emploi des personnes en situation de handicap (*Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux 2021*).

Les enquêtes EU-LFS et EU-SILC sont à ce titre des dispositifs importants pour suivre les politiques de la Commission européenne et des Etats-membres afin de réaliser leurs objectifs. Par ailleurs, la Commission n'hésite pas à mettre en concurrence les pays pour les inciter à être plus ambitieux et efficaces dans leurs politiques. Depuis les années 1990 et 2000, un véritable « *benchmarking social* » s'est développé et a suscité, dès le départ, de nombreux débats où se sont affrontés les conceptions statistiques et modèles sociaux des Etats-membres (Bruno 2010). Citant les orientations prises en 2000 par le Conseil européen réuni à Lisbonne, Isabelle Bruno montre que si l'UE réfléchit à l'exclusion sociale au moment de s'engager dans la voie de la « nouvelle économie de la connaissance », cette réflexion se fait à partir du présupposé que « l'emploi est la meilleure protection contre l'exclusion sociale » (Conseil Européen 2000). En bref, « hors du marché du travail, point de salut » note Isabelle Bruno. Dans les objectifs fixés en 2021, le lien entre emploi et exclusion sociale est moins flagrant, même si on remarque que le troisième et dernier grand objectif du Socle européen des droits sociaux (à côté des cibles d'emploi et de réduction de la pauvreté) est un objectif de formation de la main d'œuvre, dans un but de favoriser l'employabilité de tous-tes les adultes (*Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux 2021*).

La Commission européenne scrute ainsi tout particulièrement l'insertion des Européen-nes sur le marché du travail. Elle fixe des objectifs précis pour inclure toujours plus d'individus à l'activité économique formelle et justifie en grande partie ces objectifs par la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, l'emploi se devant d'être un remède contre les deux.

### **1.1.3 Différents types de personnes inactives aux yeux des politiques publiques**

Nous avons jusque-là proposé une vision monolithique des personnes inactives, en les considérant comme un groupe uniforme. Pour autant, l'homogénéité d'un tel groupe n'est pas acquise. Si l'on revient rapidement sur la manière dont est quantifiée l'inactivité, on remarque d'abord que sa mesure se base sur une « population en âge de travailler ». Cette expression définit de prime abord une population qui devrait travailler, par rapport à une autre dont l'inactivité serait davantage légitime. Dans cette sous-partie, il sera alors question de détailler les grandes catégories de personnes inactives qui sont mobilisées dans les représentations mais aussi qui sont définies dans les politiques publiques comme des publics ciblés.

Pour appuyer les analyses, la table 1.2 propose un cadrage statistique, qui sera mobilisé tout au long de cette sous-partie.

#### **Les jeunes de moins de 25 ans : élèves, étudiant-es, en emploi et/ou inactif-ves**

Si l'on commence par la population âgée de moins de 25 ans, les situations connues par les individus sont dominées tout d'abord l'inactivité puis se tournent progressivement vers l'emploi.

On peut en effet noter qu'une grande partie des jeunes sont dans une situation d'inactivité économique. Cela est vrai surtout pour les moins de 15 ans dont le travail est fortement encadré et qui suivent pour l'écrasante majorité un cursus scolaire. C'est d'ailleurs ce qui justifie la borne inférieure d'âge du concept de population en âge de travailler, qui se situe généralement à 15 ans. A partir de leurs 15 ans, les jeunes sont encouragé-es à poursuivre leurs études dans le but d'accroître leur propre capital humain (Becker 1964). Ainsi, la stratégie Europe 2020 envisage un futur où « au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur » (Commission européenne 2010). Cet objectif est dans la lignée des politiques visant à faire de l'UE une « économie de la connaissance », avec une croissance portée par une forte productivité et par l'innovation (Conseil Européen 2000). A mesure qu'ils grandissent, l'inactivité des jeunes est progressivement remise en cause. A l'échelle de l'UE, en 2019, 33,3 % des jeunes âgé-es de 15 à 24 ans occupaient un emploi et 71,4 % suivaient une activité de formation, sans que ces deux activités soient mutuellement exclusives (voir table 1.2). Les politiques éducatives tendent à favoriser les expériences professionnelles des élèves et des étudiant-es au cours de leur formation, comme en témoigne le développement de formations sur le mode de l'alternance ou de l'apprentissage, ou l'imposition d'un stage au sein de maquette pédagogique. Si l'inactivité des jeunes élèves et étudiant-es n'est pas remise en cause, il est de plus en plus attendu d'eux une participation accrue sur le marché du travail dans le cadre de leurs études ou en parallèle.

Parce que le rallongement des études ne concerne pas les jeunes dans leur ensemble, il s'agit également

Table 1.2. Statut d'activité au sens du BIT et participation à une formation selon l'âge et le genre

	France			Italie			Pologne			Portugal			Suède			UE-26		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Entre 15 et 24 ans																		
Personne active	40,4	35,0	37,7	29,8	22,0	26,1	39,2	31,0	35,2	36,0	32,5	34,3	53,9	56,2	55,0	42,2	36,5	39,5
<i>dont en emploi</i>	31,2	27,5	29,4	21,6	15,2	18,5	35,4	27,8	31,7	30,4	25,5	28,0	42,9	45,1	43,9	35,6	30,9	33,3
<i>dont au chômage</i>	9,1	7,5	8,3	8,3	6,9	7,6	3,8	3,2	3,5	5,6	7,0	6,3	11,1	11,1	11,1	6,6	5,6	6,1
<i>dont actif·ve en formation</i>	16,7	16,5	16,6	3,9	4,2	4,0	8,2	9,9	9,0	8,5	9,3	8,9	29,4	39,6	34,2	16,6	17,4	17,0
Personne inactive	59,6	65,0	62,3	70,2	78,0	73,9	60,8	69,0	64,8	64,0	67,5	65,7	46,1	43,8	45,0	57,8	63,5	60,5
<i>dont inactif·ve hors formation</i>	4,9	7,2	6,0	10,8	12,0	11,4	3,8	7,2	5,4	3,6	3,9	3,8	2,8	3,6	3,2	5,1	7,1	6,1
<i>dont inactif·ve en formation</i>	54,7	57,8	56,3	59,3	65,8	62,4	57,0	61,8	59,4	60,4	63,6	62,0	43,2	40,2	41,7	52,6	56,3	54,4
Entre 25 et 64 ans																		
Personne active	83,3	76,3	79,7	83,6	62,4	72,9	84,7	68,9	76,8	87,3	80,4	83,7	91,6	86,5	89,1	86,2	73,9	80,0
<i>dont en emploi</i>	77,2	70,6	73,8	76,8	56,1	66,4	82,6	66,8	74,6	82,7	75,4	78,9	86,9	81,9	84,4	81,3	69,1	75,2
<i>dont au chômage</i>	6,1	5,7	5,9	6,7	6,3	6,5	2,1	2,2	2,2	4,6	5,0	4,8	4,7	4,6	4,6	4,9	4,8	4,8
<i>dont actif·ve en formation</i>	15,5	20,5	18,1	6,0	6,1	6,0	3,9	4,8	4,3	8,8	9,3	9,1	23,1	37,6	30,2	8,5	10,1	9,3
Personne inactive	16,7	23,7	20,3	16,4	37,6	27,1	15,3	31,1	23,2	12,7	19,6	16,3	8,4	13,5	10,9	13,8	26,1	20,0
<i>dont inactif·ve hors formation</i>	14,6	19,8	17,3	14,7	35,1	25,0	14,9	30,4	22,7	11,2	18,2	14,9	5,5	8,3	6,9	12,3	23,9	18,2
<i>dont inactif·ve en formation</i>	2,0	3,9	3,0	1,7	2,4	2,1	0,3	0,6	0,5	1,5	1,4	1,4	2,8	5,2	4,0	1,5	2,2	1,8
Entre 65 et 74 ans																		
Personne active	7,5	5,0	6,2	12,8	5,8	9,1	12,2	5,5	8,3	24,0	12,0	17,4	21,1	14,8	17,9	12,9	7,3	9,9
<i>dont en emploi</i>	7,2	4,8	5,9	12,5	5,7	8,9	12,1	5,5	8,3	23,5	11,6	17,0	20,7	14,4	17,5	12,7	7,1	9,7
<i>dont au chômage</i>	0,3	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,1	0,2
<i>dont actif·ve en formation</i>	1,0	0,9	1,0	0,5	0,2	0,4	0,2	0,3	0,2	0,7	0,4	0,5	3,8	4,6	4,2	0,7	0,5	0,6
Personne inactive	92,5	95,0	93,8	87,2	94,2	90,9	87,8	94,5	91,7	76,0	88,0	82,6	78,9	85,2	82,1	87,1	92,7	90,1
<i>dont inactif·ve hors formation</i>	85,2	79,1	81,9	85,8	91,9	89,0	87,5	93,5	90,9	74,7	85,2	80,5	69,5	63,9	66,6	83,7	86,9	85,4
<i>dont inactif·ve en formation</i>	7,3	15,9	11,9	1,2	2,1	1,6	0,4	1,0	0,7	1,3	2,8	2,1	9,3	21,2	15,4	2,2	4,5	3,5

**Note** : Les personnes dites « en formation » sont définies comme telles par le fait d'avoir suivi une formation (formelle ou non) ou d'avoir été en stage, au cours des dernières quatre semaines précédant l'enquête.

**Lecture** : En 2019, en France, 37,7 % de la population âgée entre 15 et 24 ans inclus étaient actives au sens du BIT. Parmi ces 37,7 %, 29,4 % occupaient un emploi et 8,3 % étaient au chômage. Aussi, 16,6 % d'entre eux suivaient une activité de formation.

**Champ** : Résident·es de l'Union européenne (hors Malte) âgé·es de 15 ans à 74 ans.

**Source** : Enquête EU-LFS, 2019, Eurostat.

de penser les laissés-es-pour-compte de la scolarisation. Les jeunes déscolarisé-es sont une population ciblée par les politiques publiques au moins depuis les années 1990, notamment au Royaume-Uni. Toutefois, cette déscolarisation pose problème, d'autant plus lorsque les jeunes ne parviennent pas à s'intégrer au marché du travail. A ce titre, on remarque que la part de jeunes inactifs-ves au sens du BIT qui ne sont pas en formation varie selon les pays : de 3,2 % des 15-24 ans en Suède à 11,4 % en Italie (table 1.2). Plus large, la catégorie des jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (ou NEET, pour l'acronyme anglais « *Not in Education, Employment, or Training* ») s'est imposée dans le débat public. Si la catégorie des NEET permet de penser des parcours alternatifs à l'image dominante des jeunes en emploi ou en études, elle n'est pas exempte de critiques. En effet, elle peut agréger des situations assez différentes, sans permettre de voir les transitions dans lesquelles sont prises les jeunes. Il n'est pas rare que ces dernier-ères changent de statut, alors que l'appartenance à la catégorie des NEET se fait à un instant  $t$ , sans aucune considération des évolutions de statut dans le temps. Surtout, les contextes nationaux ont une importance décisive pour comprendre la place accordée aux jeunes. La sociologue Valentina Cuzzocrea argue ainsi que l'utilisation de la catégorie des NEET ne recouvrent pas des situations parfaitement comparables selon les contextes nationaux (Cuzzocrea 2014). Elle prend l'exemple de l'Italie où les jeunes connaissent des transitions vers l'âge adulte et plus spécifiquement vers l'emploi plus tardive qu'ailleurs en Europe. Le modèle social méditerranéen pousse également les jeunes à davantage se tourner vers la solidarité familiale, dans un contexte où les prestations sociales sont relativement faibles et surtout conditionnées à une activité préalable. Cette déconstruction de la catégorie des NEET confirme ainsi l'intérêt de relire les catégories statistiques au prisme des contextes sur lesquels on les applique, car les modèles de protection sociale influencent fortement les manières dont la norme d'emploi s'impose aux jeunes âgé-es de moins de 25 ans.

### **Les seniors de 65 ans et plus : le second âge de l'inactivité ?**

Si l'on revient à la définition statistique d'une population en âge de travailler, la borne supérieure d'âge est généralement de 64 ans. Cet âge correspond, environ, à l'âge où il est commun, pour les travailleur-euses en UE, de prendre leur retraite. L'inactivité devient alors globalement moins contestée, puisqu'elle est sensée faire suite à une longue période d'activité qui a donné droit à une période de repos où une pension de retraite est versée pour compenser la fin de l'occupation d'un emploi.

Pour autant, il est difficile de dire que tous-tes les seniors ne travaillent pas, bien que la majorité d'entre eux n'occupent plus d'emploi : à l'échelle de l'UE, 9,7 % des personnes âgées entre 65 et 74 ans occupaient en emploi en 2019 (voir table 1.2). En effet, l'appartenance à la catégorie des retraité-es tient surtout au fait d'avoir liquidé ses droits à une pension de retraite, mais il est tout à fait concevable d'avoir un emploi qui assure un complément de revenu à côté de la pension de retraite. Ce phénomène

est observable à différentes échelles selon les pays et pose la question des bornes d'âge pour définir la population en âge de travailler. Le travail de Baraud, Galhano et Hobeika (2022) le montre bien à partir des cas de la France et du Portugal.

Ces réflexions sont d'ailleurs amplifiées dans un contexte de vieillissement démographique à l'échelle de l'Europe. En effet, sur le continent, les réformes se suivent pour allonger la durée de cotisations des travailleur·euses, et la Commission européenne joue un rôle moteur dans ces réformes, que ce soit dans un objectif d'uniformisation de l'âge du départ à la retraite, âge qui demeure profondément inégal au sein de l'UE, ou bien dans un objectif comptable de maîtrises des dépenses publiques. L'idée est d'augmenter la part de personnes en emploi afin de financer le système de retraites, alors même que le nombre de personnes en emploi est fortement contraint par la natalité et les migrations. On peut d'ailleurs noter que la Commission européenne dit réfléchir activement sur les indicateurs qu'elle emploie et leur délimitation, notamment en ce qui concerne les bornes d'âge. Le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux mentionne que, « étant donné que la vie active s'allonge [...], la notion statistique actuelle de "population en âge de travailler" (de 20 à 64 ans), mérite d'être examinée » (*Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux 2021*), ce qui montre bien que la définition statistique du concept ne pose pas seulement problème aux chercheur·euses.

### **Au cœur de l'âge : les chômeur·euses, les femmes inactives et les personnes en incapacité de travailler**

Après avoir étudié les cas des personnes qui se situent en dehors de la population en âge de travailler, il reste à analyser les personnes qui sont définies comme en âge de travailler, mais qui dans les faits ne travaillent pas et qui sont donc inactives selon la définition donnée dans le cadre de ce mémoire.

Nous avons pu déjà noter que, dans le sens commun, l'inactivité était fortement liée au chômage. Dans les discours médiatiques et politiques, il n'est en effet pas rare de décrire les personnes au chômage comme des personnes inactives voire comme des personnes improductives. Les politiques économiques et les politiques sociales ciblent les chômeur·euses dans le but d'assurer leur insertion sociale par une compensation des risques économiques (minimiser les effets de l'inactivité aux échelles microéconomique et macroéconomique) et par une amélioration de l'employabilité (favoriser les conditions pour un retour à l'emploi le plus rapide, avec si possible une productivité accrue). Ces deux objectifs sont d'ailleurs entrés dans la culture politique des dirigeant·es européen·nes, que ce soit à l'échelle des instances communautaires ou bien au sein des personnels politiques nationaux à travers le modèle de la « flexisécurité » (Conter 2011).

On peut également noter que les politiques économiques, pour augmenter le taux d'activité, ciblent par-

ticulièrement les marges de la population en âge de travailler. Nous avons déjà évoqué le cas des jeunes précédemment, mais les « travailleurs âgés (55-64 ans) » sont également considérés par les stratégies européennes comme une catégorie sur laquelle agir prioritairement afin d'augmenter le taux d'emploi (Commission européenne 2010). Il s'agit en fait de consolider la présence de cette population sur le marché du travail, population qui quitte progressivement le marché du travail pour partir à la retraite et qui est aussi plus durement frappée par le chômage de longue durée. Ces politiques visent donc à améliorer l'employabilité ou à proposer des opportunités économiques plus nombreuses aux individus touchés par le chômage à un âge plus avancé. L'âge légal de départ à la retraite (et sa modification) est aussi une variable à prendre en compte.

A côté de ces dynamiques d'âge, le genre est lui aussi à prendre en compte pour étudier les personnes inactives en âge de travailler. Il existe en effet une forte dimension genrée de l'insertion sur le marché du travail. En Italie, 37,6 % des femmes âgés entre 25 et 65 ans sont inactives au sens du BIT, alors que c'est le cas 16,4 % des hommes du même âge, soit un taux d'inactivité deux fois plus grand. (voir table 1.2). En Suède, où l'inactivité est par ailleurs moins fréquente, l'écart entre femmes et hommes est beaucoup plus faible, avec des taux d'inactivité respectifs de 13,5 % et 8,4 %. Si les femmes sont, dans les pays étudiés, moins actives que les hommes, les différences entre les deux sont plus ou moins grandes selon la prégnance de rôles sociaux genrés au sein de contextes nationaux différents. Les politiques européennes prennent en compte ces écarts et ont pour objectif de les réduire, de sorte à contribuer à l'égalité femmes-hommes (*Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux* 2021).

Enfin, à partir des objectifs définis par le Socle européen des droits sociaux, une dernière catégorie est évoquée pour son inactivité : il s'agit des personnes en situation de handicap. Etudier l'insertion des personnes en situation de handicap à l'échelle de l'UE est une opération quelque peu complexe, du fait de modèles de prise en charge extrêmement différents. Surtout, les enquêtes statistiques sont pour la plupart réalisées sur des logements ordinaires, ce qui laisse de côté les personnes qui vivent en institution. Or, bien que les paradigmes d'inclusion évoluent en la faveur d'une plus faible ségrégation de ces personnes, il en reste que les personnes en situation de handicap sont davantage concernées par la vie en institution et sont donc sous-représentées dans les enquêtes statistiques. Par ailleurs, on remarque que les questionnaires font assez peu état des handicaps connus par les enquêté-es. Dans les enquêtes EU-LFS et EU-SILC, on retrouve une variable commune : la variable GALI, pour *Global Activity Limitation Indicator*, ou en français indicateur global de restriction d'activité. Elle vise à renseigner sur les difficultés chroniques rencontrées par les enquêté-es dans leur vie de tous les jours. Concrètement, la question posée est « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » et trois réponses sont possibles : « Oui, fortement limité(e) », « Oui, limité(e), mais pas fortement » et « Non, pas limité(e) du tout ». D'un point de vue

statistique, une personne est ainsi considérée comme une personne en situation de handicap lorsqu'elle a choisi la première option. L'inconvénient de cet indicateur est qu'il est déclaratif et qu'il ne rend pas compte de la reconnaissance administrative d'un handicap, ni des difficultés rencontrées de manière concrète. Pour autant, l'indicateur semble relativement stable dans le temps, ce qui peut attester de sa solidité statistique (Dauphin et Eideliman 2021). Bien que cet indicateur ne soit pas utilisé dans ce mémoire et que les personnes en situation de handicap ne soient pas en tant que telles étudiées, il nous semblait important d'évoquer les enjeux spécifiques à cette population, qui est souvent marginalisée de fait dans les enquêtes quantitatives en sciences sociales.

## 1.2 Se définir comme une personne inactive

Si nous avons dans un premier temps considéré les personnes inactives comme un ensemble d'individus partageant une propriété négative, nous observons que toutes les formes d'inactivités ne sont pas perçues de la même manière, notamment par les politiques économiques. Le discours politico-administratif distingue en effet des cas spécifiques, pour cibler un public et l'accompagner dans son insertion sur le marché du travail. Pour autant, sans nier leur intérêt certain dans le cadre de comparaisons, ces catégories demeurent parfois trop précises, ce qui les amènent à ne pas toujours correspondre avec les conceptions ordinaires de l'activité économique. En effet, on peut légitimement se poser la question de l'identification des individus à la catégorie des personnes inactives, notamment lors des grandes enquêtes statistiques. Si l'on demandait spontanément à des individus de définir leur statut économique sans proposer de catégories préalables, on peut par exemple douter qu'une personne au foyer n'occupant pas d'emploi réponde qu'elle est inactive. En bref, il s'agira dans cette sous-partie d'explorer, au sein des enquêtes statistiques, les questions et variables qui laissent plus de place aux enquêtés pour se définir elleux-mêmes. Comment transparaît la dimension subjective de l'(in)activité économique dans les enquêtes statistiques, indépendamment des (re)codages statistiques conventionnels ?

### 1.2.1 Le statut économique autodéfini

Pour répondre à cette problématique, il faut d'abord considérer manière dont est abordée l'activité économique lors des grandes enquêtes statistiques. Dans la plupart des cas, la question de l'activité économique se pose d'abord en termes déclaratifs, sur la base d'une autodéfinition guidée de son statut<sup>2</sup>. En France, que ce soit dans l'enquête Patrimoine de 2014, dans l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français de 2018 ou dans la plupart des enquêtes de l'INSEE, on retrouve ainsi traditionnellement la

---

<sup>2</sup>On parlera alors de statut économique autodéfini, bien que la formulation soit quelque peu maladroite. En anglais, l'expression consacrée dans les enquêtes européennes est le *self-defined economic status*, soit le « statut économique défini par soi-même ». La variable « SITUA », qui joue un rôle proche, a pour label « situation principale vis-à-vis de l'emploi » dans la documentation des enquêtes « franco-françaises » comme l'enquête PCF.

variable « SITUA » qui renvoie à la situation principale vis-à-vis du travail des répondant-es. Dans l'enquête Pratiques culturelles des Français de 2018, à la question « Quelle est actuellement votre situation vis-à-vis du travail ? », les réponses suivantes sont proposées :

- Occupe un emploi<sup>3</sup>
- Apprenti(e) sous contrat ou stagiaire rémunéré<sup>4</sup>
- Etudiant(e), élève, en formation ou stagiaire non rémunéré
- Chômeur (inscrit(e) ou non au Pôle Emploi)
- Retraité(e) ou retiré(e) des affaires ou en préretraite
- Femme ou homme au foyer
- Inactif(ve) pour cause d'invalidité
- Autre situation d'inactivité

Reprenant le critère d'occupation d'un emploi, les personnes inactives s'opposent toujours aux personnes qui occupent un emploi et qui sont rémunérées à ce titre. Toutefois, les modalités de réponse laissent un plus grand choix pour décrire son inactivité. Les six catégories proposées se rapprochent ainsi des situations que nous avons déjà mises en lumière précédemment : étudiant-e ou élève, chômeur-euse, retraité-e, personne au foyer, personne en incapacité de travailler pour cause de santé ou de handicap, autre personne inactives. On peut noter que ces six catégories sont relativement intuitives et proches du sens commun, ce qui va pair avec leur vocation à capturer le statut subjectif des répon-

<sup>3</sup>Sur le questionnaire disponible en ligne qui sert de documentation aux personnes souhaitant utiliser la base de données à des fins notamment de recherche, les notes destinées aux enquêteur-rices sont lisibles et des précisions sont apportées au niveau de cette question. On peut ainsi lire : « Les personnes en congés parental, maternité ou paternité sont considérées comme étant en emploi. Les aides familiaux ou les conjoints collaborateurs sont aussi considérés comme étant en emploi ».

<sup>4</sup>Notons ici brièvement que les étudiant-es et élèves en stage qui perçoivent une rémunération sont considérées comme des personnes actives. Avant juin 2011, le critère qui prévalait pour l'enquête Emploi était celui des tâches réalisées : « étaient considérés comme actifs occupés au sens du BIT les stagiaires (rémunérés ou non) s'ils exerçaient des tâches de même nature que celles de leurs collègues ». Ce changement vise à harmoniser les règles de collecte avec les demandes d'Eurostat. (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1406870/stagiaires.pdf>).

Table 1.3. Catégories d'autodéfinition du statut économique dans les enquêtes EU-LFS et EU-SILC

Libellé anglais (EU-LFS et EU-SILC)	Libellé français (SRCV)	Libellé français (EEC)
Employed	En emploi	En emploi
Unemployed	Au chômage	Au chômage (inscrit(e) ou non à Pôle emploi)
Retired	Retraité(e) ou préretraité(e), retiré(e) des affaires	Retraité(e) ou préretraité(e)
Unable to work due to long-standing health problems	Au foyer, en incapacité permanente de travail	En incapacité de travailler en raison d'un handicap ou d'un problème de santé durable
Student, pupil	Étudiant(e), élève en formation, en stage non rémunéré	En études
Fulfilling domestic tasks	Au foyer, occupé(e) à des tâches d'entretien de la maison ou de garde d'enfants	Homme / Femme au foyer
Compulsory military or civilian service	<i>Non-applicable</i> (En service militaire)	<i>Non-applicable</i> (En service militaire)
Other	Autre inactif(ve)	Dans une autre situation

Source : Cahier des charges des enquêtes EU-LFS et EU-SILC de 2019, Eurostat. Questionnaires des enquêtes SRCV et EEC de 2019, INSEE.

Table 1.4. Effectifs bruts et fréquence pondérée du statut autodéfini dans l'enquête EU-LFS

	France		Italie		Pologne		Portugal		Suède		UE-26	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
En emploi	191 009	56,0	199 154	51,1	97 125	58,0	60 598	59,4	61 940	61,2	1 603 587	58,0
Au chômage	30 370	8,2	43 102	11,2	5 314	3,0	8 805	7,9	4 553	4,5	177 498	6,7
A la retraite	77 410	18,6	67 636	12,9	43 558	18,7	19 324	14,2	8 261	13,7	545 067	15,6
En études	36 783	10,1	39 094	9,9	14 299	7,9	11 019	9,9	10 935	13,7	271 840	9,5
En incapacité	9 281	2,5	7 210	1,6	8 544	4,6	2 591	1,8	3 441	3,3	78 566	2,7
Au foyer	12 136	3,0	54 958	12,6	9 298	5,8	6 123	4,6	1 020	1,2	183 658	6,1
Autre	5 171	1,5	2 811	0,6	3 625	2,0	3 022	2,2	2 218	2,3	37 830	1,4
Total	362 160	100,0	413 965	100,0	181 763	100,0	111 482	100,0	92 368	100,0	2 898 046	100,0

**Lecture** : En 2019, en France, selon l'enquête EU-LFS, 56,0 % de la population âgée de 15 à 74 ans se définissait comme des personnes en emploi.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 15 à 74 ans inclus

**Source** : Enquête EU-LFS, 2019, Eurostat.

Table 1.5. Effectifs bruts et fréquence pondérée du statut autodéfini dans l'enquête EU-SILC

	France		Italie		Pologne		Portugal		Suède		UE-26	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
En emploi	10 117	57,1	17 725	55,2	16 540	57,4	13 906	60,6	5 938	64,8	222 083	57,2
Au chômage	1 134	6,6	1 715	7,8	1 464	4,6	2 188	7,9	302	4,0	23 629	6,1
A la retraite	4 466	21,7	5 972	13,4	8 663	20,7	4 739	16,5	1 549	15,5	90 358	19,1
En études	1 590	8,6	2 154	8,4	1 947	5,9	2 059	8,3	1 223	13,3	32 943	7,9
En incapacité	501	2,3	379	1,6	1 353	4,1	638	2,0	114	2,0	11 411	2,6
Au foyer	498	2,4	2 709	11,8	921	3,0	1 372	4,5	33	0,3	21 232	5,3
Autre	234	1,2	481	1,9	1 411	4,3	59	0,3	11	0,1	6 495	1,7
Total	18 540	100,0	31 135	100,0	32 299	100,0	24 961	100,0	9 170	100,0	408 151	100,0

**Lecture** : En 2019, en France, selon l'enquête EU-SILC, 57,1 % de la population âgée de 16 à 74 ans inclus se définissait comme des personnes en emploi.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 16 à 74 ans inclus

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

dant-es. On retrouve ainsi au sein des enquêtes EU-LFS et EU-SILC des catégories très proches (voir la table 1.3).

Notons un court instant qu'une de ces catégories, « *In compulsory military or community service* » n'est pas applicable partout en Europe. Ne serait-ce qu'en France, le service militaire n'existe pas, et l'INSEE n'a pas conservé ce libellé, quand bien même il comprendrait le travail d'intérêt général (*community service*). Dans le cadre de comparaison entre pays européens que l'on s'est donné, on peut ainsi repérer qu'uniquement le Portugal et la Suède sont concernés par cette catégorie<sup>5</sup>.

En regardant la distribution à plat du statut économique auto-déclaré, on remarque déjà des variations importantes selon les pays. Ces écarts recourent d'abord les différences en termes de taux d'emploi à l'échelle de l'UE. Selon l'enquête EU-LFS (préférée ici car plus précise), en Italie, 51,1 % des personnes âgé-es de 15 à 74 ans se disaient en emploi, contre 56,0 % en France et 61,2 % en Suède. Surtout, les différences les plus grandes se situent sur la catégorie des personnes au foyer. Toujours selon l'enquête EU-LFS, la proportion varie entre 1,2 % en Suède et 12,6 % en Italie. On retrouve ici les résultats quant à l'inégale permanence de rôles genrés en Europe dont nous avons discuté lorsqu'il était question de

<sup>5</sup>Pour ne pas alourdir les comparaisons au sein des tableaux, les personnes dans cette catégorie ont été réassignées à la catégorie des autres inactif-ves. Elles ne feront pas l'objet d'analyses détaillées.

comparer les taux d'activité des hommes et des femmes. Pour apprécier plus finement les écarts entre pays, la table 1.6 propose d'étudier le statut économique autodéfini selon l'âge et selon le genre dans les différents pays.

Chez les 15-24 ans, la proportion de personnes s'identifiant à la catégorie des chômeur·euses varie ainsi selon les pays : c'est le cas de 3,9 % des jeunes Polonais·es contre 13,8 % des Italien·nes. Plus encore, en Italie, seulement 17,4 % des 15-24 ans se disent en emploi, contre une moyenne européenne à 27,6 % sur la tranche d'âge. Bien que ce constat puisse être contrebalancé par une proportion d'étudiant·es légèrement plus élevée (66,1 %), l'enquête EU-LFS permet de mieux apprécier la condition des jeunes en Italie (où le taux de NEET est particulièrement élevé) et plus généralement dans l'UE. Si l'on regarde les différences selon le genre, on voit qu'elles sont relativement faibles, même si l'on note que la proportion de jeunes se déclarant en études est toujours plus élevée chez les femmes que chez les hommes. A l'échelle de l'UE, 58,3 % des hommes âgés entre 15 et 24 ans s'identifiaient à la catégorie des personnes « en études », contre 63,8 % des femmes du même âge. Il est aussi possible de noter, dès cet âge, les différences de modèles familiaux et conjugaux. En effet, on remarque que 6,0 % des Polonaises ayant entre 15 et 24 ans s'identifiaient à la catégorie des personnes « Au foyer », alors que cette proportion n'était que de 2,4 % en France ou de 1,1 % en Suède. On peut ici faire l'hypothèse d'une entrée plus précoce dans les rôles conjugaux traditionnels en Pologne par rapport à d'autres pays.

Ces résultats sur la catégorie des personnes au foyer se répliquent chez les 25-64 ans. En Italie, en 2019, 24 % des femmes se reconnaissaient dans la catégorie des personnes au foyer. C'était également le cas de 13,8 % des Polonaises, alors qu'en Suède, seulement 2,8 % des Suédoises se disaient être au foyer. Au-delà de la catégorie des personnes au chômage, qui renseignent davantage sur l'état du marché du travail d'un pays, on peut brièvement noter la plus grande présence de personnes en études en Suède, avec 5,7 % des 25-64 ans qui se reconnaissaient dans cette catégorie. Ces résultats, déjà visibles dans la table 1.2 sont à mettre en lien avec les très nombreuses reprises d'études qui ont lieu dans le pays scandinave. Enfin, on peut déjà interroger à ce stade la coïncidence entre statut au sens du BIT et statut autodéfini. En 2019, le taux d'emploi au sens du BIT en Suède était ainsi de 84,4 % alors 79,5 % des personnes âgées de 25 à 64 ans se reconnaissent de prime abord comme des personnes en emploi. L'écart est encore plus frappant en ce qui concernent la catégorie des chômeur·euses : en Italie, 12,9 % de la même tranche d'âge se considéraient comme au chômage, alors qu'au sens du BIT seul 6,5 % étaient considéré·es comme des chômeur·euses.

Le même problème se pose chez les personnes âgées entre 65 et 74 ans, mais de manière inverse. Au Portugal, 8,5 % de cette classe d'âge se reconnaissaient dans la catégorie des personnes en emploi, alors que 17,0 % étaient comptabilisé·es comme des personnes en emploi selon les définitions du BIT. Plus encore, toujours au Portugal, la proportion d'hommes se disant à la retraite (82,2 %, table 1.6) est plus

Table 1.6. Statut économique autodéfini selon l'âge et le genre

	France			Italie			Pologne			Portugal			Suède			UE-26		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Entre 15 et 24 ans																		
En emploi	29,5	24,3	26,9	20,7	13,8	17,4	34,1	26,0	30,1	27,8	22,9	25,4	30,5	24,0	27,4	30,7	24,3	27,6
Au chômage	10,5	9,3	9,9	15,1	12,4	13,8	4,4	3,4	3,9	7,1	7,8	7,5	6,8	5,7	6,3	8,1	6,6	7,4
A la retraite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En études	57,4	61,7	59,5	62,5	70,0	66,1	58,0	62,3	60,1	63,6	67,3	65,4	60,3	66,2	63,1	58,3	63,8	61,0
En incapacité	0,6	0,5	0,5	0,6	0,4	0,5	1,9	0,9	1,4	0,5	0,3	0,4	0,4	1,0	0,7	0,8	0,6	0,7
Au foyer	0,2	2,4	1,3	0,4	2,8	1,5	0,2	6,0	3,0	0,3	1,0	0,6	0,0	1,1	0,5	0,3	3,2	1,7
Autre	1,8	1,9	1,8	0,6	0,5	0,6	1,4	1,5	1,5	0,6	0,7	0,7	2,0	2,1	2,1	1,7	1,5	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Entre 25 et 64 ans																		
En emploi	77,2	70,6	73,8	76,4	55,7	66,0	82,0	64,5	73,2	80,8	73,4	76,9	83,8	75,1	79,5	80,3	67,7	74,0
Au chômage	9,3	9,6	9,4	13,8	12,0	12,9	3,6	3,3	3,5	8,7	9,9	9,3	4,9	5,0	5,0	7,9	7,7	7,8
A la retraite	7,5	6,4	7,0	4,9	2,9	3,9	4,6	11,2	7,9	4,8	3,5	4,1	1,6	1,5	1,5	5,0	5,5	5,2
En études	0,7	1,0	0,9	1,7	1,9	1,8	0,3	0,4	0,4	1,2	0,7	1,0	4,3	7,2	5,7	1,4	1,5	1,4
En incapacité	3,4	3,5	3,5	2,0	1,3	1,6	7,0	4,2	5,6	2,1	1,6	1,8	3,3	5,3	4,3	3,5	3,1	3,3
Au foyer	0,4	7,0	3,8	0,5	25,6	13,2	0,8	13,8	7,3	0,4	9,0	4,9	0,3	2,8	1,5	0,7	13,1	6,9
Autre	1,3	1,9	1,6	0,8	0,5	0,6	1,6	2,5	2,1	2,1	1,9	2,0	1,8	3,0	2,4	1,2	1,4	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Entre 64 et 75 ans																		
En emploi	6,4	4,1	5,2	12,1	5,6	8,6	10,8	4,7	7,3	11,0	6,4	8,5	11,6	7,4	9,5	9,3	5,3	7,1
Au chômage	0,4	0,5	0,4	1,3	0,4	0,8	0,2	0,1	0,1	1,4	1,4	1,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4
A la retraite	92,5	92,2	92,3	82,6	55,4	68,2	85,9	89,3	87,9	82,2	70,1	75,5	84,4	87,6	86,0	87,8	79,2	83,2
En études	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
En incapacité	0,3	0,3	0,3	2,3	2,1	2,2	2,5	1,9	2,2	3,0	3,4	3,2	1,1	1,8	1,4	1,4	1,4	1,4
Au foyer	0,1	2,4	1,4	0,7	35,8	19,3	0,2	1,3	0,8	0,5	12,5	7,1	0,3	0,3	0,3	0,4	11,5	6,4
Autre	0,3	0,5	0,4	0,9	0,7	0,8	0,4	2,8	1,7	2,0	6,2	4,3	2,1	2,4	2,2	0,6	2,1	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Lecture** : En France, en 2019, selon l'enquête EU-LFS, 29,5 % des hommes âgés entre 15 et 25 ans se disaient en emploi, contre 24,3 % des femmes du même âge.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 15 à 74 ans inclus

**Source** : Enquête EU-LFS, 2019, Eurostat.

grande que la part de personnes inactives au sens du BIT (76,0 %, table 1.2). Le même résultat se retrouve en Suède mais les écarts dans les autres sont moins marqués. Par ailleurs, on remarque la permanence de la catégorie des personnes au foyer à cette âge dans certains pays : 35,8 % des Italiennes âgées entre 64 et 75 ans s'identifient à la catégorie, alors que ce n'est le cas que de 1,3 % des Polonaises du même âge.

On vient ainsi de mettre en évidence la diversité des situations économiques selon l'âge et le genre à travers les catégories d'identification qu'elles pouvaient recouvrir. De fortes disparités apparaissent à l'échelle européenne, traduisant les structures nationales de marchés du travail mais aussi des normes culturelles, notamment de genre. Pour compléter le cadrage statistique sur ces catégories, la table 1.7 propose le détail du niveau d'études pour chacune d'entre elles.

Table 1.7. Niveau d'études maximum selon le statut économique autodéfini

	France			Italie			Pologne		
	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur
En emploi	14,0	42,7	43,3	29,6	46,8	23,6	4,8	59,0	36,2
Au chômage	28,5	48,6	22,9	46,1	42,5	11,4	16,2	68,0	15,9
A la retraite	36,9	42,4	20,8	58,5	30,8	10,7	18,0	68,8	13,2
En études	48,3	39,8	11,9	53,2	36,3	10,6	66,6	28,1	5,3
En incapacité	45,4	44,1	10,5	72,8	24,2	2,9	25,9	69,1	5,0
Au foyer	45,8	37,7	16,5	64,7	29,9	5,5	11,4	64,4	24,1
Autre	29,5	43,4	27,1	46,7	40,7	12,6	19,7	66,7	13,5
Ensemble	24,8	42,7	32,5	42,5	40,8	16,7	14,0	59,6	26,4

	Portugal			Suède			UE-26		
	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur
En emploi	40,9	29,8	29,3	11,0	44,6	44,4	16,5	48,4	35,1
Au chômage	53,7	28,3	18,1	36,5	37,9	25,6	37,9	43,4	18,8
A la retraite	79,0	9,6	11,3	28,4	42,6	29,1	33,6	47,7	18,7
En études	54,0	35,9	10,1	54,4	26,7	18,9	52,3	37,6	10,1
En incapacité	86,9	9,2	3,9	40,0	45,7	14,3	44,4	45,4	10,2
Au foyer	81,6	12,9	5,5	23,3	30,9	45,8	47,3	38,7	13,9
Autre	81,6	11,1	7,4	22,5	43,0	34,5	40,8	40,4	18,9
Ensemble	51,7	26,1	22,2	21,8	41,4	36,8	26,9	46,2	26,9

**Lecture** : En France, en 2019, 14,0 % des personnes qui se reconnaissaient dans la catégorie des personnes en emploi avaient un niveau d'études maximum de niveau collège, 42,7 % avaient un niveau d'études de niveau lycée et 43,3 % avaient un niveau d'études de niveau supérieur.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 15 ans et 74 ans inclus.

**Source** : Enquête EU-LFS, 2019, Eurostat.

Quel que soit le pays, on peut remarquer que les personnes au chômage sont bien moins diplômées que les personnes en emploi. Cela n'est pas surprenant au regard des difficultés que peuvent rencontrer les personnes moins diplômées à trouver un emploi. En Suède, où 44,4 % des personnes en emploi sont diplômées du supérieur, seulement 25,6 % des personnes au chômage le sont également et 36,5 % d'entre elles ont un niveau d'études maximum de niveau collège. Si l'on se tourne vers les personnes au foyer, les résultats sont encore une fois contrastés. En Suède, les personnes au foyer sont autant diplômées du supérieur que les personnes en emploi (45,8 % contre 44,4 %), alors qu'ailleurs, il est nettement moins fréquent qu'elles le soient : au Portugal, alors que 29,3 % des personnes en emploi ont un diplôme du supérieur, ce n'est le cas que de 5,5 % des personnes au foyer. Sauf pour la Suède, on pourrait postuler

un effet du diplôme sur la probabilité de se considérer comme une personne inactive, les personnes les moins diplômées étant plus nombreuses à être inactives. Il faut toutefois ne pas oublier la composition spécifique du groupe car nous avons pu par exemple noter précédemment qu'au Portugal, les plus de 64 ans continuaient à utiliser la catégorie de personnes au foyer. Ce faisant, un effet de génération pourrait renforcer notre résultat, alors même que la génération joue sur le niveau d'études. Cela étant dit, il en reste que les personnes inactives demeurent des personnes qui ont un niveau d'études bien moins élevé par rapport aux personnes en emploi.

### 1.2.2 Le statut économique autodéfini consolidé sur 12 mois

A côté du statut économique autodéfini choisi par les enquêté-es au moment de la passation du questionnaire, l'enquête EU-SILC leur demande de renseigner le statut économique occupé sur les douze mois qui servent d'année de référence aux informations collectées sur les revenus<sup>6</sup>. Il devient ainsi possible de mettre en parallèle statut occupé et revenus, mais surtout de manière dynamique les trajectoires des répondant-es en même temps. Lorsque l'on étudie les personnes inactives, avoir la possibilité de travailler d'un point de vue dynamique nous semble central. En effet, dans un contexte d'effritement de la société salariale, l'occupation d'un emploi peut être remise en cause plus facilement, et des périodes d'inactivité peuvent venir couper des carrières sinon continues. Ainsi, il nous semble important d'étudier ces trajectoires, surtout lorsqu'elles mêlent périodes d'emploi et périodes d'inactivité.

Pour cela, on propose de consolider le statut économique à partir des données renseignées dans le calendrier. On mobilise une grille de lecture similaire à celle utilisée par Sophie Ponthieux lorsqu'elle étudie les inégalités au sein des couples à partir de l'enquête EU-SILC (Ponthieux 2014), avec quelques adaptations puisque nous cherchons à intégrer les personnes inactives plus finement. Comme dans son article, on utilise le nombre de mois passés dans chaque état pour définir de nouvelles catégories présentées dans la table 1.8<sup>7</sup>.

Les deux catégories de personnes instables permettent d'apprécier les trajectoires où les individus ont connu une expérience sur le marché du travail mais qui ne s'est pas déroulée sur l'ensemble de l'année. Elles permettent donc de penser les entrées et les sorties du marché du travail (hors départ à la retraite, du fait de la construction des catégories). La distinction entre une insertion courte et une insertion longue permet de distinguer les personnes qui auraient connu une période d'inactivité plus longue par

<sup>6</sup>Les catégories proposées à cette fin sont les mêmes que celles proposées pour la définition du statut autodéfini au moment de la passation du questionnaire (voir table 1.3).

<sup>7</sup>A noter qu'une autre approche aurait pu être de considérer les données renseignées sur les douze mois comme des séquences et d'y appliquer les méthodes d'*optimal matching*. Cette approche n'a pas été retenue, du fait que pour un certain nombre d'individus, l'ordre des états n'est pas renseigné. Trop d'individus auraient été laissés de côté, alors même que le gain d'information était faible. Voir annexe 1. Pour une mise en œuvre de ce type de méthodes sur les données de l'enquête EU-SILC en période de crise économique, voir Erhel, Guergoat-Larivière et Trancart (2014).

Table 1.8. Consolidation du statut économique à partir des données sur 12 mois

Libellé	Situation correspondante
En emploi	Personnes ayant été en emploi sur les 12 mois
Instable, emploi 7-11 mois	Personnes ayant été en emploi entre 7 et 11 mois, quelle que soit le type d'inactivité connu à côté (hors retraite)
Instable, emploi 1-6 mois	Personnes ayant été en emploi entre 1 et 6 mois, quelle que soit le type d'inactivité connu à côté (hors retraite et études $\geq$ 6 mois)
Chômage	Personnes ayant déclaré être au chômage sur les douze mois de l'année de référence
Retraité	Personnes ayant déclaré avoir été retraité au moins 1 mois
Etudiant	Personnes ayant déclaré avoir été étudiant au moins 6 mois
En incapacité	Personnes ayant déclaré avoir été en incapacité de travailler sur les 12 mois
Au foyer	Personnes ayant déclaré avoir été au foyer sur les 12 mois
Inactivité	Personnes ayant fait état de toute autre trajectoire d'inactivité sur les 12 mois

Table 1.9. Statut économique autodéfini consolidé sur les 12 mois de l'année 2018

	France		Italie		Pologne		Portugal		Suède		UE-26	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
En emploi	9 550	53,6	16 578	51,7	15 851	55,2	13 199	57,6	5 647	61,8	208 214	54,1
Instable, emploi 7-11 mois	490	3,1	597	2,1	606	2,0	569	2,5	268	3,5	11 198	2,7
Instable, emploi 1-6 mois	565	3,4	527	1,9	669	2,1	498	2,0	211	2,7	10 167	2,4
Chômage	661	3,7	1 619	6,9	1 038	3,2	1 726	5,9	103	1,3	17 297	4,4
Retraité	4 280	20,5	5 750	12,8	8 301	19,8	4 622	16,1	1 503	15,2	87 998	18,4
Etudiant	1 688	9,3	2 411	9,1	2 070	6,2	2 216	9,0	1 088	11,5	34 818	8,5
En incapacité	470	2,2	371	1,5	1 273	3,9	621	1,9	128	2,2	10 530	2,4
Au foyer	466	2,2	2 758	11,9	851	2,8	1 355	4,4	47	0,6	18 939	4,9
Inactivité	371	2,0	524	2,0	1 636	4,8	152	0,6	88	1,2	8 778	2,1
Total	18 541	100,0	31 135	100,0	32 295	100,0	24 958	100,0	9 083	100,0	407 939	100,0

**Lecture** : En France, en 2018, 53,6 % de la population âgée de 16 à 74 ans avaient travaillé sur les 12 mois de l'année.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 16 à 74 ans inclus

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

rapport aux autres. La table 1.9 met en lumière des proportions différentes de personnes instables selon les pays. En France et en Suède, les personnes en situation d'instabilité représentent respectivement 6,5 % et 6,2 % des personnes âgées de 15 à 74 ans, alors qu'en Italie, la proportion est de 4,0 %. Pour aider à interpréter ces résultats et mieux connaître la composition des catégories, on peut détailler les propriétés sociales des personnes instables.

La table 1.10 propose ainsi de regarder la composition des catégories selon l'âge. Pour les catégories déjà étudiées précédemment, les résultats sont analogues à peu de choses près. Si l'on se concentre sur le profil en termes d'âge des personnes ayant une insertion instable sur le marché du travail, on remarque que ce sont davantage des personnes jeunes. Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont de manière générale absente des deux catégories. A l'échelle de l'UE, 22,5 % des personnes ayant été en emploi entre 1 et 6 mois étaient âgées de 16 à 24 ans et 76,9 % de 25 à 64 ans. En Suède, la tendance est encore plus marquée, avec 39,9 % de 16-24 ans et 59,2 % de 25-64 ans, toujours pour la même catégorie. Cela peut exprimer une insertion sur le marché du travail qui est plus précoce et qui se fait davantage de manière instable. On peut en effet aisément concevoir que les situations d'instabilité peuvent être

Table 1.10. Appartenance à une classe d'âge selon le statut économique audéfini consolidé

	France			Italie			Pologne		
	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans
En emploi	5,4	93,8	0,8	3,4	94,5	2,0	4,3	94,2	1,5
Instable, emploi 7-11 mois	21,1	78,9	0,0	17,6	81,1	1,2	15,7	83,6	0,8
Instable, emploi 1-6 mois	33,5	66,3	0,2	24,5	73,4	2,0	17,8	82,0	0,2
Chômage	12,3	86,5	1,2	20,2	78,6	1,3	10,1	89,7	0,2
Retraité	0,0	30,8	69,2	0,0	20,5	79,5	0,0	31,9	68,1
Etudiant	94,6	5,4	0,0	84,3	15,7	0,0	95,1	4,9	0,0
En incapacité	3,4	92,3	4,3	4,5	79,6	15,9	1,8	92,7	5,5
Au foyer	3,1	91,5	5,5	1,0	82,9	16,1	4,6	92,9	2,5
Inactivité	27,4	68,2	4,4	6,5	55,8	37,7	7,4	75,4	17,2
Ensemble	14,6	70,3	15,2	11,9	73,1	15,0	9,9	74,5	15,7

	Portugal			Suède			UE-26		
	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans	16-24 ans	25-64 ans	65-74 ans
En emploi	4,8	93,4	1,8	4,7	92,7	2,6	5,0	93,5	1,5
Instable, emploi 7-11 mois	15,7	83,2	1,1	29,8	69,8	0,4	16,2	83,4	0,4
Instable, emploi 1-6 mois	21,7	78,0	0,3	39,9	59,2	0,9	22,5	76,9	0,7
Chômage	9,8	88,5	1,8	11,9	88,1	0,0	12,1	86,6	1,3
Retraité	0,0	22,2	77,8	0,1	10,6	89,4	0,0	22,0	78,0
Etudiant	92,8	7,2	0,0	69,2	30,6	0,2	86,3	13,7	0,0
En incapacité	5,1	88,4	6,6	3,5	96,5	0,0	2,9	91,6	5,5
Au foyer	0,8	77,6	21,6	10,1	89,9	0,0	2,6	81,1	16,4
Inactivité	38,4	45,3	16,2	22,4	73,0	4,6	15,8	69,9	14,3
Ensemble	12,8	72,1	15,1	13,6	71,0	15,5	12,0	71,3	16,7

**Lecture** : En 2018, en France, parmi les personnes qui ont travaillé les 12 mois de l'année, 5,4 % avaient entre 16 et 24 ans, 93,4 % avaient entre 25 et 64 ans et 0,8 % entre 65 et 74 ans.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 16 ans et 74 ans inclus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

Table 1.11. Part de femmes dans chaque catégorie du statut économique audéfini consolidé

	France	Italie	Pologne	Portugal	Suède	UE-26
En emploi	48,6	41,2	47,7	49,3	46,2	46,0
Instable, emploi 7-11 mois	55,3	53,7	55,3	53,3	50,8	51,9
Instable, emploi 1-6 mois	56,0	51,8	62,7	57,8	52,6	58,8
Chômage	50,1	46,9	59,4	52,6	51,5	49,4
Retraité	53,2	44,9	61,7	53,9	54,6	52,2
Etudiant	54,9	50,7	53,4	51,1	52,0	52,1
En incapacité	67,1	63,2	39,3	50,5	61,1	52,4
Au foyer	97,7	97,8	96,6	98,9	94,7	98,2
Inactivité	56,3	80,0	77,5	46,7	62,1	67,0
Ensemble	52,5	51,8	55,0	53,4	50,0	51,9

**Lecture** : En 2018, en France, parmi les personnes qui ont travaillé les 12 mois de l'année, 48,6 % étaient des femmes.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 16 ans et 74 ans inclus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

liées l'occupation temporaire d'emploi, comme pour des jobs d'été, ou bien à une première prise de poste. Même si les carrières apparaissent comme davantage stables une fois un certain âge passé, la proportion de personnes âgées de 25-64 ans demeure particulièrement élevée et il ne faudrait pas croire que l'instabilité du statut concerne uniquement les plus jeunes.

En matière de genre (table 1.11), une fois encore, les résultats ne diffèrent pas de ceux déjà établis dans la partie précédente. Les femmes sont globalement surreprésentées dans les catégories de l'inactivité, et sous-représentées parmi les personnes en emploi sur toute l'année. Au niveau des catégories d'instabilité, elles sont également très légèrement surreprésentées. Cela peut traduire des parcours marquées

Table 1.12. Niveau d'études maximum selon le statut économique autodéfini consolidé

	France			Italie			Pologne		
	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur
En emploi	14,0	43,0	43,0	29,7	45,1	25,2	4,8	57,0	38,2
Instable, emploi 7-11 mois	17,0	49,2	33,8	38,2	41,3	20,5	11,9	56,8	31,3
Instable, emploi 1-6 mois	22,0	46,2	31,8	41,8	41,5	16,7	11,2	60,8	28,0
Chômage	35,9	42,9	21,1	44,6	42,2	13,2	18,9	68,2	12,9
Retraité	48,5	35,9	15,7	67,0	22,4	10,6	26,0	57,5	16,6
Etudiant	36,4	45,0	18,6	34,4	50,2	15,4	56,8	34,3	8,8
En incapacité	47,5	42,3	10,2	79,0	17,5	3,6	24,1	70,3	5,7
Au foyer	46,2	33,6	20,2	64,3	28,6	7,1	12,9	66,1	21,0
Inactivité	33,2	48,5	18,3	72,8	21,2	6,0	33,5	55,6	11,0
Ensemble	28,7	41,2	30,1	45,8	37,0	17,2	16,4	56,8	26,8

	Portugal			Suède			UE-26		
	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur	Collège	Lycée	Supérieur
En emploi	45,5	27,0	27,5	11,9	43,3	44,7	16,4	43,1	40,5
Instable, emploi 7-11 mois	44,0	30,9	25,2	15,2	48,3	36,4	22,0	41,0	37,0
Instable, emploi 1-6 mois	43,5	36,7	19,8	24,3	36,5	39,2	26,6	40,5	32,9
Chômage	63,4	23,5	13,1	43,3	34,6	22,0	40,4	41,0	18,6
Retraité	86,0	5,6	8,5	39,4	36,1	24,5	42,5	37,9	19,6
Etudiant	46,9	39,9	13,1	56,3	12,1	31,6	38,3	44,1	17,7
En incapacité	92,0	6,3	1,7	48,6	42,0	9,4	49,3	38,5	12,1
Au foyer	88,6	7,3	4,1	43,7	32,4	23,9	56,7	29,8	13,6
Inactivité	49,2	34,1	16,7	41,4	26,5	32,1	44,6	38,2	17,3
Ensemble	59,8	21,3	18,9	25,0	38,2	36,8	29,3	40,8	29,9

**Lecture** : En 2018, en France, parmi les personnes qui ont travaillé les 12 mois de l'année, 5,4 % avaient entre 16 et 24 ans, 93,4 % avaient entre 25 et 64 ans et 0,8 % entre 65 et 74 ans.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 16 ans et 74 ans inclus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

par une phase d'emploi qui s'arrête lors de la naissance d'enfants par exemple, traduisant les normes conjugales et familiales attendues des femmes, qui sont bien plus nombreuses que les hommes à arrêter, au moins temporairement, leur activité à cette occasion.

Enfin, le profil des personnes instables en termes de niveau d'études montre également que la stabilité de l'insertion sur le marché dépend fortement du niveau d'études. En France, 66,2 % des personnes qui ont travaillé entre 1 et 6 mois en 2018 avait un niveau d'études maximum de niveau collège ou lycée, contre 57,0 % des personnes en emploi sur toute l'année. En Suède, on retrouve des résultats proches même s'ils sont marqués principalement pour les moins diplômé-es. Les personnes ayant un niveau d'études de niveau collège représentent ainsi 24,3 % des personnes ayant travaillé de 1 à 6 mois, 15,2 % de celles ayant travaillé de 7 à 11 mois et enfin seulement 11,9 % des personnes ayant travaillé sur les 12 mois de l'année. Un certain niveau d'études semble ainsi important pour se maintenir durablement sur le marché du travail.

En consolidant le statut économique autodéfini sur les 12 mois de l'année de référence, il est ainsi possible de mettre en évidence des trajectoires vis-à-vis de l'emploi. Il s'agit d'une étape importante pour la suite de ce travail, notamment lorsqu'il s'agira de mettre en regard les ressources des personnes inactives par rapport à leur statut autodéfini.

### 1.2.3 Les limites du statut économique autodéfini

Si le statut économique autodéfini a le mérite d'interroger la subjectivité des individus vis-à-vis de leur situation par rapport à l'emploi, cette variable est posée différents problèmes.

D'abord, l'autodéfinition du statut pose la question de la variabilité du sens adossé aux catégories, surtout dans un contexte de comparaison internationale. Nous avons pu déjà évoquer ce contexte dans la première partie de chapitre qui étudie la définition de l'inactivité au sens du BIT. Dans cette partie, nous avons plutôt considéré que cette limite était une force, mais ce n'est le cas que si l'on se donne pour objet les catégories d'identification des individus et que l'on garde en tête que ces catégories ont des sens différents selon les contextes nationaux. Cette mise en garde peut également être étendue à l'intérieur même des pays si l'on considère les résultats différents que peuvent donner différentes enquêtes. En effet, si l'on regarde les tris à plat de la variable du statut économique autodéfini pour l'enquête EU-LFS (table 1.4) et l'enquête EU-SILC (table 1.5), les résultats sont différents, ce qui montre qu'il existe une certaine variabilité. Nous essaierons de formuler des hypothèses pour expliquer de tels résultats dans la dernière sous-partie de la partie suivante, lorsqu'il s'agira de comparer les deux enquêtes entre elles.

Deux autres limites peuvent également être portées au statut économique autodéfini en lien avec sa temporalité. Dans un premier temps, si l'on considère ce statut à un instant  $t$ , on peut aisément imaginer que des personnes qui se reconnaissent dans différents statuts puissent rencontrer des difficultés à définir leur statut économique en une catégorie. Par exemple, quel statut choisira une femme qui travaille à mi-temps et qui consacre le reste de son temps au travail domestique au sein de son foyer familial et conjugal ? Bien qu'Eurostat insiste sur le caractère auto-défini de la variable, l'institution européenne recommande dans le même temps de faire choisir l'option qui prend le plus de temps dans le quotidien des répondant-es. Cependant, on voit bien que ce critère n'est pas toujours évident, et que de toute manière, le statut déclaré dans l'enquête reste un statut unique, sans que l'on ait de traces de la façon dont il a été choisi par rapport aux autres.

Ce problème continue à se poser si l'on réfléchit dans un second temps aux statuts occupés tout au long de l'année de référence, qui servent de base au statut économique autodéfini consolidé sur 12 mois. Si ce dernier est pratique pour mettre en relation les revenus déclarés dans l'enquête et le statut occupé au moment-même où ils étaient perçus, il en reste que les réponses à ces questions sont soumises aux mêmes problématiques. Il est même possible aussi de mettre en avant la collecte d'informations de manière rétrospective : les enquêté-es répondent parfois avec plus d'un an d'écart et l'on peut imaginer que ces réponses ne sont pas toujours aussi fiables et pourraient être mises en cohérence *a posteriori*<sup>8</sup>.

<sup>8</sup>Ce biais n'est pas le même dans tous les pays. Dans certains pays, la passation de l'enquête auprès de tous les ménages se fait en début d'année, alors que dans d'autres, elle a lieu plus tard dans l'année. Par exemple, pour la vague 2019 de l'enquête, la phase de collecte s'est déroulée en Suède entre janvier 2019 et juin 2019, alors qu'en Italie, elle s'est étalée entre les mois de novembre 2019 et mars 2020.

Aussi, si l'on cherche à croiser ce statut aux revenus déclarés, il n'y a rien de certain quant à la cohérence entre les deux. D'abord, les revenus d'hier pourraient dans une très faible mesure et dans des cas rares être en réalité les revenus d'avant-hier. Surtout, le statut économique d'un individu n'a rien de stable en soi. Il peut varier, d'un jour à l'autre, au gré des démissions, des licenciements, des embauches... ou pour tant d'autres raisons. Le mesurer à un instant  $t$  ou sur une base mensuelle tend à effacer ces variations, qui sont d'autant plus importantes à mettre en avant lorsque l'insertion sur le marché du travail est précaire et se matérialise par des expériences courtes à répétition. Il est ainsi difficile d'identifier ce type de trajectoires dans l'enquête EU-SILC de manière certaine.

Finalement, toutes ces remarques convergent vers une problématique centrale, celle de la cohérence entre statut autodéfini et statut défini de manière conventionnelle. Nous avons jusque-là émis des critiques envers les deux approches, sans les mettre en regard l'une avec l'autre pour voir comment elle s'applique à un même individu. Plus spécifiquement, il s'agit de comprendre si les catégories proposées pour s'autodéfinir se recoupent avec les catégories statistiques utilisées pour décrire synthétiquement l'état du marché du travail ou les sociétés en général. C'est tout l'objet de la partie suivante.

## **1.3 Les liens entre statut autodéfini et statut au sens du BIT**

### **1.3.1 Un statut autodéfini plus ou moins éloigné des définitions du BIT**

Pour étudier la cohérence entre le statut autodéfini et le statut tel que défini par les concepts statistiques développés par le BIT, on peut mobiliser plusieurs variables de l'enquête EU-LFS. Ici, nous reprenons deux variables clés qui définissent le statut d'activité : le fait d'être en emploi ainsi que le fait d'avoir entrepris des démarches de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines. Nous ajoutons également le fait de vouloir travailler ou non dans l'équation. En bref, on retient quatre rapports objectifs à l'emploi : soit une personne occupe actuellement un emploi ; soit elle recherche activement un emploi ; soit elle voudrait travailler mais elle ne recherche pas activement de poste ; soit elle ne souhaite pas travailler. La table 1.13 rend ainsi du rapport à l'emploi selon le statut économique autodéfini et vise à estimer la cohérence entre les deux variables.

Pour les personnes qui se reconnaissent dans la catégorie des personnes en emploi, on remarque une forte coïncidence entre statut autodéfini et statut statistique. Cela n'est en soi pas très surprenant puisque dans le nom de la catégorie, il y a le fait même d'être en emploi.

Pour les autres catégories, cette coïncidence est moins évidente. Pour les personnes qui se disent au chômage, à l'échelle de l'UE, 8,6 % d'entre elles occuperaient un emploi, et 56,1 % seraient effectivement à la recherche d'un emploi. Ce décalage montre que le statut de chômeur·euse inclut, dans les représen-

Table 1.13. Rapport objectivé à l'emploi selon le statut économique autodéfini

	France				Italie			
	Occupe un emploi	Recherche un emploi	Voudrait travailler	Ne veut pas travailler	Occupe un emploi	Recherche un emploi	Voudrait travailler	Ne veut pas travailler
En emploi	98,8	0,2	0,3	0,7	99,7	0,1	0,1	0,2
Au chômage	11,1	55,1	20,8	13,0	5,1	45,8	41,4	7,6
A la retraite	1,6	0,2	0,8	97,3	0,5	0,0	0,4	99,1
En études	6,7	2,6	3,8	87,0	2,0	1,1	11,6	85,4
En incapacité	1,2	3,1	9,3	86,4	0,3	0,3	2,8	96,6
Au foyer	2,0	2,7	11,9	83,4	0,8	1,8	16,0	81,4
Autre	21,2	5,6	15,8	57,4	16,0	4,5	18,9	60,6
Ensemble	57,6	5,2	3,2	34,0	52,0	5,6	8,1	34,3
	Pologne				Portugal			
	Occupe un emploi	Recherche un emploi	Voudrait travailler	Ne veut pas travailler	Occupe un emploi	Recherche un emploi	Voudrait travailler	Ne veut pas travailler
En emploi	99,8	0,0	0,0	0,1	99,9	0,0	0,0	0,1
Au chômage	7,1	49,7	24,6	18,6	10,2	50,1	21,4	18,2
A la retraite	1,7	0,1	1,5	96,8	9,7	0,5	1,6	88,2
En études	2,7	1,1	8,6	87,6	4,3	3,2	11,0	81,6
En incapacité	2,4	0,8	14,5	82,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Au foyer	12,0	3,5	27,3	57,2	10,2	4,1	9,6	76,1
Autre	12,1	6,6	19,4	61,8	5,1	2,0	5,0	88,0
Ensemble	59,6	2,0	4,4	34,0	62,6	4,6	3,6	29,3
	Suède				UE-26			
	Occupe un emploi	Recherche un emploi	Voudrait travailler	Ne veut pas travailler	Occupe un emploi	Recherche un emploi	Voudrait travailler	Ne veut pas travailler
En emploi	99,7	0,1	0,1	0,1	99,2	0,1	0,1	0,5
Au chômage	19,2	71,7	5,7	3,4	8,6	56,1	22,5	12,8
A la retraite	8,9	0,0	2,3	88,8	4,0	0,2	1,3	94,5
En études	33,0	14,5	8,7	43,8	12,3	2,9	7,1	77,8
En incapacité	6,2	0,6	15,3	77,9	4,1	1,5	10,1	84,3
Au foyer	52,5	2,1	6,3	39,1	5,6	2,8	13,6	77,9
Autre	48,9	3,0	8,3	39,9	17,7	6,3	14,6	61,4
Ensemble	69,7	5,4	2,6	22,4	60,9	4,4	3,8	30,9

**Lecture** : En 2019, en France, parmi les personnes qui ont répondu se reconnaître dans la catégorie des personnes au chômage, 11,1 % occupaient un emploi au sens du BIT, 55,1 % recherchaient un emploi, 20,8 % voulaient travailler sans toutefois entreprendre de démarche de recherche et 13,0 % ne souhaitent pas avoir d'emploi.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 15 ans et 74 ans inclus.

**Source** : Enquête EU-LFS, 2019, Eurostat.

tations, un large éventail de situations, certaines personnes se considérant chômeuses sans remplir les critères stricts de recherche d'emploi. Alors que les autres pays étudiés affichent des résultats relativement proches, 19,2 % des Suédois-es qui se reconnaissent dans la catégorie des personnes au chômage occupaient un emploi lors de la semaine de référence et 71,7 % recherchent un emploi. Cela atteste d'une plus grande proximité de ces personnes vis-à-vis du marché du travail en Suède mais aussi d'une coïncidence un peu plus forte entre situation subjective et situation objectivée à partir des définitions du BIT. *A contrario*, en Pologne et au Portugal, une proportion non-négligeable des chômeur-euses (respectivement 18,8 % et 18,2 %) ne souhaite pas travailler du tout, soulignant un rapport plus détaché à l'emploi parmi les chômeur-euses de ces pays en comparaison à la Suède. Enfin, en Italie, il est possible de remarquer que 41,4 % des personnes qui se disaient au chômage voulaient travailler sans toutefois occuper ou rechercher un emploi. Ce chiffre, particulièrement haut, peut traduire les fortes contraintes qui pèsent sur les personnes dans un contexte de chômage élevé voire leur découragement lorsque les

recherches d'emploi durent et restent vaines.

Si l'on regarde du côté des personnes qui se disent au foyer, de fortes disparités apparaissent là encore. En Suède, près d'une personne au foyer sur deux occupe un emploi, alors qu'à l'échelle de l'UE, ce n'est le cas que d'une personne au foyer sur vingt. La proportion de personnes ne voulant pas travailler est là aussi intéressante à analyser. En Suède, 39,1 % des personnes au foyer ne souhaitent pas travailler, contre 83,4 % des Français-es et 81,4 % des Italien-nes qui se reconnaissent dans cette catégorie. Ces chiffres sont toutefois à mettre en perspective par rapport à la place que prennent plus généralement ces catégories et à leur composition. Nous avons en effet déjà pu noter que les personnes au foyer étaient plus nombreuses en Italie qu'en Suède et que la catégorie était relativement plus âgée dans le premier pays par rapport au deuxième (voir la table 1.6). De ce fait, il est possible que ces résultats reflètent davantage la dynamique d'âge plutôt que des dynamiques internes propres à chaque pays.

Sur un autre plan, le tableau permet également d'apprécier les différences dans la condition étudiante à l'échelle de l'UE, avec des pays où les étudiant-es travaillent très rarement (2 % en Italie, 2,7 % en Pologne) et d'autres où l'activité est davantage répandue (33,0 % en Suède). Là encore, si les résultats sont particulièrement frappant, il faut rappeler qu'en Suède, les reprises d'études sont davantage courantes et les parcours étudiants sont bien plus marqués par des expériences professionnelles, favorisant de fait leur activité.

Pour ce qui est des personnes à la retraite, on remarque enfin de légères variations entre les pays, traduisant les résultats de Baraud, Galhano et Hobeika (2022). Au Portugal, 9,7 % des personnes retraitées occupent un emploi, contre 1,6 % en France ou entre 0,5 % en Italie.

Tous ces résultats mettent en lumière l'importance de considérer l'activité économique sous plusieurs angles. Considérer le seul statut autodéfini ne permet pas toujours de capturer l'ensemble des personnes actives, et des personnes que l'on pourrait penser inactives à partir de leur autodéfinition sont en réalité insérées sur le marché du travail. Derrière les catégories du statut autodéfini, se cachent ainsi des réalités différentes selon le pays considéré. Pour ce qui est du statut dérivé des définitions du BIT, il ne suffit pas non plus à rendre compte finement du rapport à l'emploi. Ces réflexions sur la cohérence entre statut autodéfini et statut économique au sens du BIT ne sont d'ailleurs pas sans rappeler celles sur le « halo du chômage ». En effet, la définition du chômage proposée par le BIT est régulièrement critiquée du fait de son étroitesse. Notamment, les personnes qui ne sont pas disponibles sous deux semaines pour travailler et/ou qui ne recherchent pas d'emploi malgré leur souhait de travailler ne sont pas comptabilisées. La notion de halo du chômage met alors en évidence cette zone grise entre emploi, chômage et inactivité, où se trouvent des personnes dont la situation professionnelle est précaire ou instable. Si cette sous-partie ne mobilise pas à proprement parler de catégories précises pour parler du halo du chômage, elle

Table 1.14. Existence d'une expérience d'emploi passée selon le statut autodéfini

	France			Italie		
	Exp. récente	Exp. ancienne	Sans exp.	Exp. récente	Exp. ancienne	Sans exp.
En emploi	1,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1
Au chômage	58,1	23,8	14,7	41,6	29,2	27,0
A la retraite	14,0	82,5	2,1	14,3	84,4	0,8
En études	4,7	1,2	88,8	5,9	1,8	90,4
En incapacité	14,2	65,7	19,0	4,3	42,3	53,0
Au foyer	10,3	48,5	40,5	7,6	43,3	48,5
Autre	34,3	25,9	22,6	27,0	34,8	25,6
Ensemble	9,7	21,1	12,7	8,4	20,7	19,2
	Pologne			Portugal		
	Exp. récente	Exp. ancienne	Sans exp.	Exp. récente	Exp. ancienne	Sans exp.
En emploi	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Au chômage	49,7	31,9	16,8	50,4	32,3	8,3
A la retraite	15,4	82,7	0,2	9,7	80,6	0,0
En études	4,2	1,0	92,3	15,4	2,2	78,2
En incapacité	12,2	61,7	23,7	5,7	65,9	28,4
Au foyer	20,4	49,2	19,1	8,6	60,8	20,5
Autre	21,5	51,1	17,5	9,3	68,1	17,8
Ensemble	7,0	23,2	10,4	7,6	19,7	10,2
	Suède			UE-26		
	Exp. récente	Exp. ancienne	Sans exp.	Exp. récente	Exp. ancienne	Sans exp.
En emploi	0,2	0,1	0,1	0,5	0,3	0,1
Au chômage	54,8	12,4	20,6	49,8	28,7	17,5
A la retraite	22,4	67,2	1,7	14,0	80,2	1,9
En études	23,2	4,6	44,6	9,0	2,4	77,2
En incapacité	8,0	67,5	18,4	11,2	62,0	22,8
Au foyer	16,6	15,0	17,7	12,5	45,0	37,4
Autre	23,0	17,7	11,9	21,3	36,3	27,0
Ensemble	9,9	13,3	8,4	8,0	19,8	12,1

**Note :** Une expérience récente correspond à une expérience sur le marché du travail qui s'est déroulé il y a 2 ans au plus. A l'inverse, une expérience est qualifiée d'ancienne lorsqu'elle remonte à plus de deux ans.

**Lecture :** En 2019, en France, 58,1 % des personnes se reconnaissant dans la catégorie des personnes au chômage avaient eu une expérience de travail au cours des deux dernières années, 23,8 % avaient connu une expérience plus ancienne, 14,7 % n'avaient jamais occupé d'emploi et le reste occupait un emploi au moment de l'enquête.

**Champ :** Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 15 ans et 74 ans inclus.

**Source :** Enquête EU-LFS, 2019, Eurostat.

laisse à voir la structuration du groupe des inactif-ves selon les pays. En s'intéressant aux personnes inactives à partir de leur statut autodéfini, force est de constater que le rapport à l'emploi tel qu'objectivé par les définitions du BIT peut varier d'une catégorie à une autre et dépendre fortement des contextes nationaux.

### 1.3.2 Deux statuts qui ne renseignent pas sur les expériences d'emploi passées

Une autre critique que l'on peut adresser aux deux conceptions du statut économique est le fait qu'elle laisse de côté les expériences d'emploi ou alors qu'elle en parle de manière implicite. En effet, si la question se pose avec moins de force pour les personnes qui occupent actuellement un emploi, la proximité des personnes inactives vis-à-vis de l'emploi n'a rien d'évident et savoir si elles ont travaillé par le passé nous semble crucial pour étudier leur rapport à l'emploi. La table 1.14 propose ainsi de considérer les expériences passées sur le marché du travail en fonction du statut économique autodéfini.

Une fois encore, de fortes différences apparaissent selon les pays considérés, traduisant les états des marchés du travail à l'échelle nationale. Si dans la plupart des cas, les chômeur·euses font état d'une expérience récente sur le marché du travail (49,8 % d'entre eux à l'échelle de l'UE), la part de personnes ayant une expérience ancienne voir aucune expérience passée varie. Au Portugal, 32,3 % des personnes au chômage ont une expérience d'emploi qui date d'il y a plus de deux, ce qui semble indiquer des profils de chômage de longue durée. Par comparaison, en Suède, cette proportion est de 12,4 %. En Italie, 27,0 % des chômeur·euses n'avaient aucune expérience d'emploi, ce qui, dans ce cas-là, témoigne plutôt de la jeunesse de la catégorie.

Pour autant, si l'on s'interroge toujours sur la place que prennent les personnes sans expérience d'emploi, des résultats sont à chercher au niveau de la catégorie des personnes au foyer. En Suède, 17,7 % des personnes au foyer n'avaient pas d'expérience d'emploi contre 48,5 % en Italie ou 40,5 % en France. Comme dans la sous-partie précédente, ces chiffres témoignent de différents modèles nationaux de personnes au foyer. Ces dernières semblent beaucoup plus proches de la norme d'activité en Suède par rapport à l'Italie, où l'éloignement vis-à-vis de l'emploi est beaucoup plus marqué. La même tendance se retrouve également pour les personnes en études, qui connaissent une plus grande proximité à l'emploi en Suède qu'ailleurs en Europe.

Ce détour par les expériences passées des personnes inactives permet de mettre en évidence les différences qui existent entre pays selon la situation économique autodéfinie. La norme d'emploi s'impose avec une force variable que l'on soit étudiant·e, au foyer ou au chômage, mais aussi selon le contexte national dans lequel on s'inscrit. Une fois encore, on ne peut que souligner la diversité des trajectoires des personnes inactives.

### **1.3.3 Deux enquêtes européennes, deux manières de positionner les répondant·es**

Enfin, pour éclairer tous ces résultats, il nous semble important d'évoquer plus longuement les différences méthodologiques entre les enquêtes EU-LFS et EU-SILC. En effet, la façon dont un·e statisticien·ne traite des données dépend énormément de la manière dont elles sont organisées et mises à disposition. Les deux enquêtes s'appuient en effet sur la compilation de données d'enquêtes nationales collectées par les instituts nationaux statistiques et conçues à partir de cahiers des charges précis et définis par la Commission européenne. Dans un contexte européen, les données visent d'abord à être manipulées par des administrations qui cherchent à documenter la réalité et à calibrer les politiques publiques. Si l'on peut remarquer que les économistes sont plus nombreux·ses à mobiliser les sources de données d'Eurostat, les sociologues qui utilisent ces données demeurent rares, alors qu'elles sont particulièrement riches.

Table 1.15. Proportion de personnes en emploi ou au chômage selon l'approche retenue

	France		Italie		Pologne		Portugal		Suède		UE-26	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Entre 15 et 24 ans												
Taux d'emploi (définition BIT) - LFS	31,2	27,5	21,6	15,2	35,4	27,8	30,4	25,5	42,9	45,1	35,6	30,9
Taux d'emploi (autodéfinition) - LFS	29,5	24,3	20,7	13,8	34,1	26,0	27,8	22,9	30,5	24,0	30,7	24,3
Taux d'emploi (autodéfinition) - SILC	34,4	26,2	23,2	15,5	35,0	24,5	31,6	26,7	33,2	26,0	33,6	24,5
Taux de chômage (définition BIT) - LFS	9,1	7,5	8,3	6,9	3,8	3,2	5,6	7,0	11,1	11,1	6,6	5,6
Taux de chômage (autodéfinition) - LFS	10,5	9,3	15,1	12,4	4,4	3,4	7,1	7,8	6,8	5,7	8,1	6,6
Taux de chômage (autodéfinition) - SILC	9,5	6,6	13,3	13,8	5,9	6,4	8,7	6,1	5,2	4,9	8,2	6,6
Entre 25 et 64 ans												
Taux d'emploi (définition BIT) - LFS	77,2	70,6	76,8	56,1	82,6	66,8	82,7	75,4	86,9	81,9	81,3	69,1
Taux d'emploi (autodéfinition) - LFS	77,2	70,6	76,4	55,7	82,0	64,5	80,8	73,4	83,8	75,1	80,3	67,7
Taux d'emploi (autodéfinition) - SILC	78,1	71,3	81,3	59,2	80,0	65,4	81,1	73,9	86,0	80,4	80,5	68,3
Taux de chômage (définition BIT) - LFS	6,1	5,7	6,7	6,3	2,1	2,2	4,6	5,0	4,7	4,6	4,9	4,8
Taux de chômage (autodéfinition) - LFS	9,3	9,6	13,8	12,0	3,6	3,3	8,7	9,9	4,9	5,0	7,9	7,7
Taux de chômage (autodéfinition) - SILC	7,2	8,1	8,8	7,9	4,7	5,8	8,6	10,0	4,5	4,7	7,2	7,4
Entre 65 et 74 ans												
Taux d'emploi (définition BIT) - LFS	7,2	4,8	12,5	5,7	12,1	5,5	23,5	11,6	20,7	14,4	12,7	7,1
Taux d'emploi (autodéfinition) - LFS	6,4	4,1	12,1	5,6	10,8	4,7	11,0	6,4	11,6	7,4	9,3	5,3
Taux d'emploi (autodéfinition) - SILC	3,0	2,7	11,9	6,2	8,2	4,7	8,1	5,8	13,4	6,8	6,1	4,0
Taux de chômage (définition BIT) - LFS	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,0	0,5	0,4	0,5	0,4	0,3	0,1
Taux de chômage (autodéfinition) - LFS	0,4	0,5	1,3	0,4	0,2	0,1	1,4	1,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Taux de chômage (autodéfinition) - SILC	0,6	0,1	1,3	1,1	0,3	0,0	1,3	1,0	0,0	0,0	0,6	0,3

**Note 1** : Le taux de chômage désigne ici la part de personnes au chômage au sein de la population générale, et non au sein de la population active contrairement à la définition du taux de chômage au sens du BIT.

**Note 2** : Chez les 15-24 ans, les résultats des deux enquêtes ne sont pas tout à fait comparables. En effet, l'enquête EU-SILC fait débuter son champ à l'âge de 16 ans alors que l'enquête EU-LFS le fait débuter à 15 ans. De ce fait, Si l'on considère que la probabilité d'être en activité augmente avec l'âge, l'enquête EU-SILC donnera mécaniquement un taux d'activité légèrement plus élevé.

**Lecture** : En France, en 2019, selon l'enquête EU-LFS, 31,2 % des hommes âgés de 15 à 24 ans étaient en emploi selon les critères du BIT et 29,5 % se définissaient comme des personnes en emploi, alors que selon l'enquête EU-SILC, 34,4 % des hommes âgés de 16 à 24 ans se définissaient comme en emploi.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es entre 15 ans et 74 ans inclus pour l'enquête EU-LFS, entre 16 et 74 ans inclus pour l'enquête EU-SILC.

**Source** : Enquêtes EU-LFS et EU-SILC, 2019, Eurostat.

Cela étant dit, nous avons pu noter dans la première partie de ce chapitre que l'enquête EU-LFS et l'enquête EU-SILC répondaient à deux objectifs différents : la première aide à mesurer les performances du marché du travail alors que la seconde est davantage utile pour questionner les politiques sociales. De ce fait, les deux enquêtes ne se basent pas sur un questionnaire commun, même si des ressemblances sont notables, notamment en ce qui concernent les nomenclatures mobilisées et le champ étudié. La variable sur le statut économique autodéfini est ainsi présente dans les deux enquêtes. Bien que le champ des deux enquêtes soit légèrement différent (l'enquête EU-SILC n'inclue pas les personnes âgées de 15 ans), la table 1.4 et la table 1.5 laissent entrevoir des résultats relativement cohérents entre les deux enquêtes. On remarque toutefois quelques incohérences, qui peuvent être gênantes pour la suite de notre travail. En Suède, là où l'enquête EU-LFS donne une proportion de 1,2 % de personnes au foyer chez les 15-74 ans, l'enquête EU-SILC laisse apparaître un taux nettement inférieur (0,3 %) et seulement 33 personnes dans l'échantillon se reconnaissent dans la catégorie en 2019<sup>9</sup>.

La table 1.15 propose de comparer les résultats des deux enquêtes en fonction des définitions de l'acti-

<sup>9</sup>Dans la suite du mémoire, l'enquête EU-SILC sera la seule source mobilisée. Il faudra ainsi faire attention aux effectifs des catégories mobilisées et interpréter avec prudence les résultats obtenus sur de faibles effectifs.

tivité et du chômage retenues, en regardant ce qu'il en est à différents âges et selon le genre. Ainsi, on note que globalement les écarts entre EU-LFS et EU-SILC semblent relativement faibles. Les différences entre définitions du taux d'emploi pour les personnes âgées entre 25 et 64 ans sont non-significatives, sauf à quelques exceptions près. L'enquête EU-SILC donne plus souvent un taux d'emploi légèrement supérieur. Toutefois, on note que la cohérence entre les sources et entre les approches est plus variable pour les plus jeunes et pour les plus âgés. En Suède, selon l'enquête EU-LFS, 42,9 % des hommes âgés de 15 à 24 ans occupent un emploi au sens du BIT alors qu'ils ne sont que 30,5 % à se définir comme des personnes en emploi (33,2 % pour les 16-24 ans, selon l'enquête EU-SILC). Chez les 65-74 ans, 20,7 % des hommes étaient en emploi au sens du BIT, alors que 11,6 % se reconnaissaient dans la catégorie (13,4 % selon l'enquête EU-SILC). Les 25-64 ans sont ceux qui font le plus preuve de consistance : 86,9 % des hommes occupaient un emploi et 83,8 % s'identifiaient à la catégorie des personnes en emploi (86,0 % selon l'enquête EU-SILC).

Si la précision statistique est une hypothèse probable pour expliquer ces résultats, on peut également mettre en avant les consignes données aux enquêteur·rices lorsque l'enquête est réalisée par téléphone ou en face à face. Ces consignes peuvent être difficiles à uniformiser à l'échelle européenne, d'autant qu'elles n'anticipent pas toujours tout ce qu'il pourrait se passer lors de l'enquête. On peut ici évoquer les biais de mise en conformité rencontrés sur le terrain, notamment lorsqu'un·e enquêteur·rice répond à la place de l'enquêté·e pour certaines questions afin d'éviter d'alourdir la charge de réponse. Un exemple pourrait être la situation où, dans le cas de l'enquête EU-LFS, une personne répond ne pas avoir travaillé dans la semaine et dit rechercher un emploi : l'enquêteur·rice peut ainsi être tenté·e de ne pas poser la question du statut économique autodéfini pour éviter d'alourdir un entretien qui peut être difficile pour l'enquêté·e en ce qu'il l'assigne à un statut marginalisé. Ce type de biais est difficilement mesurable.

Si ces enjeux de mesure du statut économique autodéfini peuvent sembler anecdotique, ils sont pourtant cruciaux pour connaître les limites de l'enquête EU-SILC. En effet, lorsque l'on compare les enquêtes EU-LFS et EU-SILC, un point important à noter est les logiques adoptées par les deux enquêtes, qui sont inverses. Alors que l'enquête EU-LFS vise à caractériser une situation objective à partir de différents indicateurs (avoir travaillé une heure dans la semaine de référence, être en recherche active d'emploi, ...) avant de demander en fin de questionnaire le statut économique autodéfini, l'enquête EU-SILC part du statut économique autodéfini pour poser d'autres questions. Dans l'uniformisation des données imposée par Eurostat, des filtres sont imposés aux variables. Les personnes n'ayant pas choisi de se définir comme des personnes en emploi sont donc considérées comme des personnes qui ne travaillent effectivement pas et le reste des questions s'adapte. On leur demande si elles ont travaillé par le passé puis des détails sur cette expérience professionnelle si elle existe. Si ces questions peuvent rejoindre celles posées aux personnes en emploi, il faut noter une évolution des variables attendues par

Eurostat. Depuis 2021, les filtres ont été revus et moins d'informations sont demandées aux personnes qui ne sont pas actuellement en emploi. Alors que l'on pouvait savoir le type de contrat ou les responsabilités occupées pour le dernier emploi des personnes inactives, désormais, seuls la profession et le statut d'emploi (salarié ou indépendant) sont renseignés.

Dès lors, le fait de choisir un statut économique autodéfini plutôt qu'un autre a de fortes conséquences sur les informations qui sont disponibles mais aussi sur les restrictions de champ. Lorsque l'on réduit son champ d'analyse aux personnes en emploi dans l'enquête EU-SILC, il est aussi possible de passer à côté de personnes qui ne se définissent pas aux premiers abords comme des personnes en emploi mais qui occupent de fait un emploi. A partir de l'enquête EU-LFS, on a pu voir que ce problème concernait notamment des personnes au foyer, principalement des femmes, mais aussi des personnes en études ou des personnes retraitées qui continuent de travailler pour cumuler différentes sources de revenus.

On s'interroge dès lors sur les différences de mesure entre les deux enquêtes. Pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, l'enquête EU-SILC donne des taux d'emploi légèrement supérieur à ceux qui ressortent de l'enquête EU-LFS en gardant une approche par l'autodéfinition des enquêtés, mais des taux qui restent proches de ceux observés à partir des définitions du BIT (sauf en Italie, où les écarts sont plus marqués). La situation est inverse pour les personnes âgées de 65 à 74 ans, où le taux d'emploi mesuré à partir du statut autodéfini est plus faible que celui mesuré par les définitions du BIT, quelle que soit la source mobilisée. Interpréter ces résultats est particulièrement ardu, car ils vont dans plusieurs directions. Là où l'on pourrait faire l'hypothèse que les instituts nationaux statistiques font attention à ce que le plus de personnes effectivement en emploi choisissent cette catégorie lors de l'autodéfinition de leur statut, cette supposition tombe à l'eau lorsque l'on considère la situation des retraités encore en emploi.

## Conclusion de chapitre

La définition statistique de l'inactivité proposée par le BIT ne recouvre ainsi pas tout à fait les catégories subjectives d'autoidentification liées au statut économique. Au contraire, en partant du statut économique autodéfini, on découvre une pluralité de statuts revendiqués, eux-mêmes associés à une variété de rapports à l'emploi.

Les écarts entre les pays en ce qui concerne la part que représente le groupe des personnes inactives ainsi que sa composition traduisent des normes d'emploi inégalement diffusées au sein des sociétés européennes. En Suède, les taux d'emploi sont particulièrement élevés du fait d'une forte insertion sur le marché du travail dès le plus jeune âge et jusqu'à des âges relativement tardifs (par rapport à d'autres pays), à la fois des hommes et des femmes. Au contraire, en Italie, la difficile insertion des jeunes et la permanence de normes genrées conduisent les femmes et les jeunes à être moins présentes

sur le marché du travail. Dans tous les pays de l'UE, la catégorie des personnes inactives renvoie donc à des réalités différentes, même si les politiques publiques semblent s'accorder sur le fait que les inactives sont à « activer ».

Si les définitions du BIT permettent de documenter de manière précise et uniforme ces réalités, la seule présence du statut économique autodéfini dans l'enquête EU-SILC nous impose de faire un détour par les catégories subjectives liées à l'emploi et à l'activité économique. Ces catégories facilitent et confortent les interprétations faites à partir des définitions du BIT. Le fait de pouvoir considérer le statut économique de manière dynamique confirme des résultats connus sur la déstabilisation du salariat pour les personnes les moins diplômées notamment.

Nous avons pu enfin tester la cohérence entre l'approche par les définitions du BIT et l'approche par l'autodéfinition. Les résultats montrent que des personnes qui pouvaient être *a priori* inactives selon le statut autodéfini sont en réalité insérées sur le marché du travail. Surtout, l'autodéfinition à la catégorie du chômage semble bien plus vaste que la définition proposée par le BIT. Ce « problème » ne se pose pas avec la même intensité selon les pays. En Suède, il y a une forte cohérence entre les deux statuts alors qu'ailleurs, elle est plus faible. Pour la suite de notre travail, comparer les résultats des enquêtes EU-LFS et EU-SILC s'avère crucial, puisque la seconde servira de base à nos réflexions sur les ressources des personnes inactives. Il est en effet important de noter qu'elles ont deux logiques inverses : alors que l'enquête EU-LFS cherche à déterminer le statut au sens du BIT, l'enquête EU-SILC part du statut autodéfini pour ensuite développer le reste de ses questions. A ce titre, des écarts de mesure importants sont visibles au niveau du statut économique autodéfini. L'enquête EU-SILC affiche une plus grande proximité entre statut économique autodéfini et statut économique au sens du BIT, sauf au niveau des marges de l'emploi en termes d'âge. Cela implique qu'un travail centré sur les personnes en emploi qui se base sur l'enquête EU-SILC (et donc qui se doit de mobiliser le statut autodéfini) sera plus à même de laisser de côté des personnes en activité si elles se définissent par un autre statut. Ces personnes se situant aux marges de l'emploi, cela tend à sous-estimer le poids de personnes aux statuts précaires.

## Chapitre 2

# Des personnes inactives aux ressources économiques inégales

Après avoir montré que les personnes inactives ont un rapport à l'emploi particulièrement divers, il nous faut désormais évoquer leurs ressources économiques. En effet, toujours en lien avec la valorisation de l'emploi, une acception commune est de voir dans le marché du travail la source principale de ressources économiques pour les individus, sans laquelle il y aurait un risque d'exclusion sociale. Ce chapitre explore donc les ressources économiques des personnes inactives.

Dans cette partie, la variable qui sert à identifier les personnes inactives est le statut économique autodéfini consolidé, puisque les données sur les revenus sont renseignées portent sur l'année 2018. Lorsqu'on parle de personnes inactives, il est alors principalement question des personnes qui ne se reconnaissent pas dans la catégorie des personnes en emploi. Aussi, les comparaisons se font davantage au sein d'un même pays, pour comparer la situation des personnes inactives par rapport à celle des personnes actives. Les comparaisons entre pays viennent dans un deuxième temps et portent sur les positions relatives des inactives par rapport aux actives au sein de chaque pays. A ce titre, il est important de noter que les montants en euro présentés ici n'ont pas été convertis en standard de pouvoir d'achat (SPA) pour tenir compte des différences de pouvoir d'achat entre les pays.

Dans un premier temps, nous partons des données disponibles dans l'enquête EU-SILC, qui fait référence en la matière des ressources économiques des ménages et des individus en Europe. L'enquête isole différentes sources de revenu, permettant d'apprécier finement la nature des ressources économiques. Ces sources peuvent être renseignées à l'échelle individuelle ou à l'échelle « collective » du ménage<sup>1</sup>. Les ressources individuelles sont davantage centrées sur les revenus tirés d'une activité sur le marché

---

<sup>1</sup>Lorsqu'un ménage n'est composé que d'une seule personne, la distinction entre sources individuelles et sources collectives n'est *a priori* pas pertinente. A titre de simplification, nous faisons le choix de la maintenir dans la première partie. Lors des calculs de niveau de vie, cette contrainte est de toute façon levée.

du travail ou sur des allocations attribuées prioritairement à des individus. D'autres sources, pour lesquelles il est plus difficile de caractériser le ou la bénéficiaire direct-e, sont, elles, renseignées à l'échelle ménage. Les deux premières parties tentent alors de caractériser les ressources des personnes inactives en considérant les ressources qui leur sont éminemment d'abord individuelles puis, dans un second temps, les ressources au niveau du ménage. Sans qu'il soit possible d'accéder aux arbitrages concrets de répartition des ressources à cette même échelle, nous essayons de décomposer le niveau de vie des personnes inactives afin d'apprécier la dépendance au sein des ménages lors de la mutualisation des ressources individuelles. Enfin, nous étudions des indicateurs de privation matérielle pour approcher de manière qualitative les conditions de vie des personnes inactives.

## 2.1 Quelles ressources économiques individuelles pour les personnes inactives ?

Commençons par les ressources individuelles des personnes inactives, en faisant, à ce stade, l'hypothèse forte qu'aucune mutualisation des ressources n'est opérée à l'échelle du ménage. Comme nous avons pu le noter au cours du chapitre précédent, la vision de la Commission européenne à propos des politiques sociales se fonde sur l'activation des personnes inactives, qui sont supposées exclues des sociétés parce qu'exclues du marché du travail. Ce lien repose en grande partie sur l'idée que l'insertion sur le marché du travail procure des ressources économiques qui permettent l'insertion sociale. Toutefois, est-ce vraiment à dire que les personnes inactives sont caractérisées par l'absence totale de ressources économiques propres ?

### 2.1.1 Détailler les revenus spécifiques aux personnes inactives

Pour répondre à cette question, on peut d'abord détailler les catégories de revenu proposées dans l'enquête EU-SILC. Dans tous les ménages, pour chaque individu âgé de 16 ans et plus<sup>2</sup>, on dispose, pour l'année qui précède la passation du questionnaire (année dite « de référence »), les montants perçus pour différentes sources :

- Salaires reçus dans le cadre d'un emploi
- Remboursement de frais de déplacement pour les salarié-es
- Revenus mixtes tirés d'une activité indépendante
- Retraites tirées de placements privés
- Allocations chômage
- Retraite et allocations vieillesse

---

<sup>2</sup>Les ressources propres aux personnes âgées de 15 ans et moins sont agrégées à l'échelle ménage dans une catégorie qui leur est dédiée.

## 2.1 Quelles ressources économiques individuelles pour les personnes inactives ?

- Pensions de réversion
- Salaire de remplacement en cas d'arrêt maladie
- Allocation handicap
- Bourses d'études

Parmi toutes ces sources, on peut en distinguer de deux types : les revenus d'activité (qui correspondent aux trois premières catégories) et les revenus de remplacement. Les revenus d'activité sont les revenus tirés de l'occupation d'un emploi, que l'on soit salarié·e ou bien indépendant·e<sup>3</sup>. Les revenus de remplacement sont le deuxième type de revenu que l'on peut identifier : ils visent à compenser la perte de revenus liée à la non-insertion sur le marché du travail. A ce titre, ils sont bien plus divers dans leur modalité d'accès, qui dépendent largement de conditions fixées à l'échelle nationale. Ici, on prend une acception large du concept de remplacement : alors que les revenus de remplacement sont pensés d'abord dans un régime assurantiel de protection sociale, tout revenu qui n'est pas directement tiré de l'occupation actuelle d'un emploi est considéré comme un revenu de remplacement. Les bourses d'études, les allocations handicap et les allocations vieillesse (qui sont de toute façon indissociables des pensions de retraite) sont ainsi à ce titre des revenus de remplacement, bien que ces aides ne soient pas directement liées au régime assurantiel de protection sociale.

On doit aussi faire attention à la façon dont les informations sont collectées : les allocations n'étant pas toujours comparables au niveau européen, elles ne sont pas toujours renseignées de la même manière. Ainsi, des allocations perçues à l'échelle individuelle peuvent être renseignées à l'échelle ménage parce qu'elles n'entrent dans aucune des catégories citées précédemment. Par exemple, le revenu de solidarité active (RSA) en France se retrouve au sein des « autres prestations sociales » agrégées au niveau ménage. De ce fait, le revenu personnel brut calculé peut être sous-estimé dans certains cas.

La table 2.1 propose ainsi de comparer les différents taux de perception de ces sources individuelles de revenu selon le statut économique autodéfini. Pour les revenus d'activité, elle nous permet de prolonger nos réflexions sur la cohérence entre statut autodéfini et statut statistique. En regardant à l'échelle de l'UE, on remarque en effet que selon le statut économique considéré, la proportion de personnes inactives percevant des revenus d'activité varie fortement. Par exemple, 7,6 % des personnes au foyer ont perçu des revenus d'activité en 2018, alors que c'est le cas de 11,3 % des retraité·es et de 23,7 % des chômeur·euses. Pour ce qui est des étudiant·es, la chance d'avoir reçu des revenus d'activité augmente de manière significative avec l'âge : un·e étudiant·e âgé·e entre 16 et 18 ans sur cinq a perçu des revenus issus de son travail, contre un·e étudiant·e sur deux pour les étudiant·es âgé·es de plus de 25 ans. Si l'on

---

<sup>3</sup>En Italie, les indemnités journalières pour cause de maladie sont intégrées directement aux montants déclarés au titre des salaires ou des revenus tirés d'une activité indépendante. De ce fait, pour assurer la comparabilité entre les pays, nous les intégrons également au sein des revenus d'activité. Ce choix est aussi motivé par le fait que les droits à ces indemnités sont immédiatement dérivés de l'occupation *actuelle* d'un emploi.

Table 2.1. Sources individualisées de revenu selon le statut économique

	Revenus d'activité						Allocations chômage					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	99,5	100,0	95,3	96,5	96,9	98,9	6,6	16,0	0,1	0,3	3,2	6,7
Instable, emploi 7-11 mois	99,6	100,0	98,0	96,0	97,6	99,0	63,1	62,0	10,7	36,3	21,2	47,5
Instable, emploi 1-6 mois	98,0	100,0	98,8	95,4	91,0	97,1	58,9	60,8	8,1	34,8	27,0	43,6
Chômage	38,2	23,0	1,2	9,8	28,4	23,5	59,6	25,2	6,7	18,1	42,9	40,0
Retraité	13,1	8,6	7,3	4,4	23,0	11,3	1,8	0,7	0,4	0,0	0,3	2,0
Etudiant - 16-18 ans	13,1	1,6	3,5	0,8	64,5	20,2	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	1,0
Etudiant - 19-24 ans	46,6	12,8	12,6	11,4	73,1	37,3	2,1	3,9	0,0	0,0	0,3	3,6
Etudiant - 25+ ans	59,6	19,9	30,7	10,2	59,8	50,1	11,9	7,4	0,0	1,3	16,4	12,3
En incapacité	12,9	3,3	5,9	4,1	29,2	14,7	4,7	2,2	0,2	0,0	9,8	4,8
Au foyer	11,9	8,0	2,0	1,7	21,9	7,6	3,0	3,5	1,0	0,0	1,3	3,1
Inactivité	31,8	9,0	3,5	9,3	35,2	16,1	26,1	6,3	5,6	10,0	23,6	14,4
Ensemble	61,9	53,0	54,3	54,7	71,9	60,6	9,9	11,8	1,0	2,5	4,6	8,5
	Pensions de retraite						Allocations handicap					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	3,2	4,1	3,0	2,7	9,4	3,5	0,9	2,4	1,0	0,2	2,3	1,7
Instable, emploi 7-11 mois	2,5	4,2	2,5	2,3	1,8	2,9	1,6	3,2	7,3	0,2	0,3	3,4
Instable, emploi 1-6 mois	3,5	2,8	2,5	2,6	4,7	3,2	1,9	1,5	6,8	0,7	0,5	3,9
Chômage	8,1	1,9	0,1	2,3	6,3	3,3	7,7	3,0	1,1	0,5	7,0	3,1
Retraité	99,2	94,6	99,8	97,0	97,0	97,2	2,2	1,4	0,0	3,1	3,2	2,8
Etudiant - 16-18 ans	0,2	2,4	1,0	1,5	3,2	1,8	0,4	3,6	1,3	0,0	0,0	1,0
Etudiant - 19-24 ans	0,5	1,6	3,8	3,2	3,5	2,1	0,1	0,7	1,7	0,1	3,6	0,6
Etudiant - 25+ ans	0,5	1,4	2,3	2,2	0,9	2,3	0,0	2,7	0,8	0,2	1,1	1,2
En incapacité	41,3	53,9	14,0	14,4	34,3	23,4	35,9	47,4	85,4	65,2	72,2	71,4
Au foyer	10,6	12,7	1,7	21,7	0,0	15,4	2,2	3,2	0,5	0,6	0,0	1,9
Inactivité	30,3	56,3	46,5	30,5	7,5	33,2	17,1	6,8	10,9	2,4	4,4	12,4
Ensemble	32,6	27,1	31,0	28,0	30,6	28,1	2,5	3,3	4,5	2,2	3,7	3,9
	Bourses d'études						Aucune source					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	0,1	0,1	0,1	0,0	2,1	0,4	0,4	0,0	4,6	3,1	2,3	1,0
Instable, emploi 7-11 mois	0,7	0,5	0,4	0,3	38,3	4,0	0,2	0,0	1,4	3,2	0,8	0,7
Instable, emploi 1-6 mois	2,9	0,7	1,7	1,5	47,4	3,9	0,7	0,0	0,7	4,0	5,7	1,6
Chômage	0,2	0,8	0,0	0,2	1,4	0,3	25,1	58,9	91,3	72,2	38,0	46,4
Retraité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	2,9	0,0	0,1	1,3	0,9
Etudiant - 16-18 ans	15,1	1,8	1,8	6,4	87,4	11,2	72,0	90,4	92,3	92,0	7,5	70,4
Etudiant - 19-24 ans	23,4	7,3	8,2	19,2	86,5	19,6	39,2	78,7	76,5	68,5	6,9	51,7
Etudiant - 25+ ans	16,6	14,1	23,4	14,6	52,5	22,8	33,2	64,7	52,7	73,6	19,5	36,8
En incapacité	0,0	0,0	0,1	0,0	0,9	0,1	31,0	6,2	0,6	20,4	9,2	9,3
Au foyer	0,0	0,1	0,0	0,0	2,8	0,1	75,2	75,2	94,9	76,4	74,0	74,2
Inactivité	1,4	0,3	0,2	1,4	30,9	1,5	28,4	28,1	39,4	56,9	31,0	39,7
Ensemble	1,8	0,7	0,5	1,1	11,6	1,8	8,2	20,1	14,1	16,0	4,2	11,9

**Note 1** : La catégorie « revenus d'activité » agrège les revenus salariaux, les revenus tirés d'une activité indépendante ainsi que les indemnités journalières en cas de congé maladie.

**Note 2** : La catégorie « pensions de retraite » agrège les pensions de retraite tirées d'organismes publics comme privés ainsi que les allocations vieillesse.

**Lecture** : En France, 99,5 % des personnes qui ont été en emploi sur toute l'année 2018 ont perçu des revenus d'activité, contre 13,1 % des personnes retraitées.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

compare les situations des personnes inactives selon les pays, on retrouve des résultats proches de ceux mis en avant dans le premier chapitre, bien que les proportions soient quelque peu différentes<sup>4</sup>. Les écarts entre pays les plus visibles se situent au niveau des étudiant-es : pour ceux âgé-es entre 19 et 24 ans, ils sont 73,1 % à avoir perçus des revenus d'activité en Suède et 46,6 % en France, contre 12,8 %

<sup>4</sup>Il n'y a pas de superposition exacte entre la part de personnes occupant un emploi dans la table 1.13 et la part de personnes percevant des revenus d'activité présentée dans ce tableau. Cela s'explique d'abord parce que nous travaillons sur des données différentes (EU-LFS et statut économique autodéfini à un instant  $t$  dans un cas, EU-SILC et statut économique autodéfini *consolidé* dans l'autre), mais aussi parce qu'il y existe des délais entre le moment où l'on travaille et le moment où l'on est rémunéré-e.

## 2.1 Quelles ressources économiques individuelles pour les personnes inactives ?

en Italie ou encore 11,4 % au Portugal. Pour les personnes qui se reconnaissent dans la catégorie des personnes au foyer, on note également de fortes disparités : toujours en Suède et en France, respectivement 29,2 % et 12,9 % d'entre elles avaient reçu des revenus d'activité, alors que la proportion n'était que de 3,3 % en Italie. Pour ce qui est des personnes qui se déclarent retraitées, on retrouve les constats du chapitre précédent, à savoir que leur maintien sur le marché du travail est variable selon les pays.

Si l'on se concentre plutôt sur les revenus que l'on a identifiés comme des revenus de remplacement, on remarque là aussi des disparités. Ces dernières recouvrent généralement les conditions d'éligibilité à différentes allocations. Une grande part des personnes retraitées perçoit une pension de retraite, mais c'est aussi le cas d'une part variable de personnes en incapacité de travailler. Ces dernières sont également concernées à des degrés variables par les allocations handicap, ce qui peut témoigner de différents modèles d'assistance auprès de ces populations mais aussi des conceptions variées de la catégorie d'un pays à l'autre. Pour ce qui est des allocations chômage, les personnes ayant connu une forme d'instabilité quant à leur insertion sur le marché du travail ainsi que les personnes qui ont été au chômage sur l'entièreté de l'année de référence sont sans surprise les plus concernées. Enfin, il est possible de remarquer l'inégal développement des bourses d'études à l'échelle de l'Europe. Seulement 7,3 % des Italien·nes en études âgé·es de 19 à 24 ans étaient concerné·es par ce type de revenus, contre 23,4 % des Français·es et 86,5 % des Suédois·es.

Finalement, hormis les étudiant·es les plus jeunes et les personnes au foyer, les personnes inactives sont concerné·es par les différentes sources de revenu de manière inégale selon les pays. En Suède, seulement 4,2 % de la population totale ne bénéficie d'aucune source de revenu, mais c'est toutefois le cas de 38,0 % des personnes qui se sont déclarées au chômage sur toute l'année. En Italie, pour cette même catégorie, cette proportion s'élevait à 58,9 % et un·e Italien·ne sur cinq n'avait pas de revenu individuel.

### 2.1.2 Des ressources économiques individuelles généralement plus faibles

Après avoir mis en évidence le fait que les revenus des personnes inactives provenaient de sources différentes par rapport à celui des actif·ves, il nous faut maintenant regarder le niveau de ces revenus : est-il proche de celui des inactif·ves ? Pour répondre à cette question, nous calculons un revenu individuel brut en faisant, pour chaque individu, la somme de tous les revenus individualisables mentionnés à la sous-partie précédente. La table 2.2 présente ainsi la médiane et la moyenne de ce revenu selon le statut économique. Sans surprise, à l'échelle de l'UE et pour tous les pays étudiés ici, les personnes en emploi sont celles qui ont le revenu annuel le plus élevé.

L'éloignement vis-à-vis de l'emploi se manifeste par des revenus moins élevés. On observe relativement peu de différences selon le pays : les personnes ayant travaillé entre 7 et 11 mois touchent entre 55 % et

Table 2.2. Médiane et moyenne du revenu individuel brut selon le statut économique

	France			Italie			Pologne		
	Médiane	Moyenne	Base 100	Médiane	Moyenne	Base 100	Médiane	Moyenne	Base 100
En emploi	28 890	34 721	100,0	25 325	30 358	100,0	9 416	11 321	100,0
Instable, emploi 7-11 mois	17 800	20 348	58,6	14 404	18 170	59,9	5 660	7 182	63,4
Instable, emploi 1-6 mois	12 170	13 460	38,8	8 812	10 967	36,1	2 731	3 833	33,9
Chômage	7 000	9 522	27,4	0	3 938	13,0	0	173	1,5
Retraité	19 500	23 059	66,4	19 465	23 478	77,3	5 395	6 144	54,3
Etudiant - 16-18 ans	0	596	1,7	0	342	1,1	0	85	0,8
Etudiant - 19-24 ans	940	3 631	10,5	0	1 085	3,6	0	465	4,1
Etudiant - 25+ ans	4 020	6 249	18,0	0	3 208	10,6	0	1 681	14,8
En incapacité	9 730	9 293	26,8	13 240	14 305	47,1	3 214	3 615	31,9
Au foyer	0	1 950	5,6	0	2 637	8,7	0	126	1,1
Inactivité	6 500	10 060	29,0	7 397	9 010	29,7	2 670	2 730	24,1
Ensemble	21 860	25 133	72,4	16 441	20 258	66,7	6 301	7 784	68,8
	Portugal			Suède			UE-26		
	Médiane	Moyenne	Base 100	Médiane	Moyenne	Base 100	Médiane	Moyenne	Base 100
En emploi	11 704	16 268	100,0	36 175	38 792	100,0	23 136	28 946	100,0
Instable, emploi 7-11 mois	7 598	9 462	58,2	20 371	21 538	55,5	14 922	18 999	65,6
Instable, emploi 1-6 mois	4 077	6 454	39,7	14 018	14 782	38,1	7 650	10 872	37,6
Chômage	0	1 661	10,2	3 196	6 660	17,2	749	4 583	15,8
Retraité	7 420	11 732	72,1	20 577	23 863	61,5	14 560	17 847	61,7
Etudiant - 16-18 ans	0	89	0,5	1 553	2 171	5,6	0	718	2,5
Etudiant - 19-24 ans	0	612	3,8	7 190	8 643	22,3	0	2 390	8,3
Etudiant - 25+ ans	0	1 423	8,7	7 477	10 812	27,9	2 782	6 178	21,3
En incapacité	3 841	4 127	25,4	13 347	14 383	37,1	8 652	10 596	36,6
Au foyer	0	1 477	9,1	0	1 594	4,1	0	2 365	8,2
Inactivité	0	2 765	17,0	3 304	5 417	14,0	2 670	6 322	21,8
Ensemble	8 764	11 791	72,5	26 933	29 160	75,2	14 199	20 217	69,8

**Note** : La colonne Base 100 représente le rapport entre la moyenne d'une catégorie donnée et la moyenne du revenu individuel des personnes ayant été en emploi sur toute l'année 2018.

**Lecture** : En France, en 2018, 50 % des personnes retraitées ont perçu un revenu individuel brut inférieur ou égal à 19 500 €. Sur l'ensemble de la catégorie, le revenu individuel brut annuel était d'environ 23 059 €, soit 66 % du revenu individuel brut des personnes en emploi en France.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 16 ans et plus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

65 % des revenus perçus par les personnes en emploi sur 12 mois, et les personnes ayant travaillé entre 1 et 6 mois entre 35 % et 40 %. Pour les personnes ayant été au chômage sur les douze mois de 2018, dans la majorité des pays, plus de la moitié de ces personnes ont des revenus nuls, alors qu'en France, la médiane se situe à 7 000 €.

La situation des retraité-es est un peu plus variable. Si globalement, les personnes à la retraite ont un revenu compris entre 60 % et 70 % du revenu moyen des actif-ves, on peut noter le fort écart entre la moyenne basse (54,3 % en Pologne) et la moyenne haute (77,3 % en Italie). Cela s'explique par les différences de taux de remplacement brut des pensions selon les pays : selon l'OCDE, en Italie, en 2018, il était de 79,5 % pour les hommes et les femmes alors qu'en Pologne, il était de 29,4 % pour les hommes et de 22,5 % pour les femmes<sup>5</sup>.

Enfin, si l'on compare la situation des personnes en études, on retrouve des résultats en continuité avec ceux mis en avant précédemment. Si en Italie, en Pologne et au Portugal, les étudiant-es âgé-es de 19 à

<sup>5</sup>Le taux de remplacement brut de la pension est défini par l'OCDE « comme les droits à retraite bruts divisés par le salaire brut. Il rend compte de la manière dont un système de retraite assure un revenu aux retraités en remplacement de leur salaire, principale source de revenu avant leur départ en retraite. » (voir fiche en ligne : <https://doi.org/10.1787/e6838094-fr>)

## 2.1 Quelles ressources économiques individuelles pour les personnes inactives ?

24 ans ont des revenus particulièrement faibles par rapport aux actif-ves (représentant respectivement 3,6 %, 4,1 % et 3,8 % des revenus des personnes en emploi), leur condition semble davantage favorable en France (10,5 %) et en Suède (22,3 %).

Pour être un peu plus fin dans nos analyses, il est possible de calculer la part de personnes ayant un revenu nul et de regarder la position des individus dans la distribution des revenus non-nuls (table 2.3). A l'échelle de l'UE, on remarque que les personnes inactives, sauf les retraité-es, ont bien plus souvent des revenus personnels nuls que les personnes actives. A l'échelle de l'UE, trois quarts des personnes ayant déclaré être au foyer sur l'ensemble de l'année 2018 ont déclaré n'avoir reçu aucun revenu au cours de cette année. Pour les étudiant-es, cela concerne 55,5 % d'entre eux, et pour les chômeur-euses, 46,1 %. Ces résultats étaient déjà visibles dans la table 2.2.

Plus encore, lorsqu'ils ont déclaré des revenus, ils se situent de plus en plus bas dans la distribution des revenus personnels bruts non-nuls à mesure qu'ils sont éloigné-es de l'emploi. Ainsi, en comparant les personnes en emploi sur l'ensemble de l'année 2018 et les personnes qui ont travaillé au plus six mois dans cette même année, on remarque une forte opposition : environ 90,0 % des personnes en emploi sur tout l'année en France se situent au-dessus du premier quartile des revenus personnels non-nuls, contre 37,7 % des personnes qui ont travaillé entre un et six mois. Ce constat s'amplifie si l'on regarde les personnes au chômage sur l'ensemble de l'année. Toujours en France, 75,3 % d'entre eux ont des revenus inférieurs au premier quartile. Cette proportion varie selon les pays. Elle est plus faible en France et en Suède (80,6 %) et beaucoup plus forte notamment en Pologne (99,7 %).

Pour ce qui est des étudiant-es, considérer la distribution des revenus nous permet d'aller plus loin que la dichotomie « avec revenu » / « sans revenu ». Dans la grande majorité des cas, les étudiant-es se situent en dessous du premier quartile. En Suède, 11,7 % des étudiant-es âgé-es de 19 à 25 ans ont des revenus supérieurs au premier décile. Cette proportion est la plus haute parmi les pays étudiés et doit être mise en parallèle avec la plus grande insertion des étudiant-es suédois-es sur le marché du travail et au développement plus important des bourses d'études.

Enfin, il est aussi possible de montrer les positions variables des retraité-es selon les pays, notamment à travers leur position relative vis-à-vis des personnes inactives. Les retraité-es sont en effet ceux parmi les inactif-ves qui sont les moins concerné-es par l'absence totale de revenu, bien qu'ils se répartissent davantage dans le bas de la répartition. Pour autant, en Europe, être retraité-e ne veut pas dire la même chose partout. Si l'on regarde la proportion de retraité-es qui se situent au-dessus de la médiane, on observe qu'elle varie fortement entre les différents pays (44,0 % en Italie et 37,2 % en France contre 25,4 % en Suède et 24,8 % en Pologne), contrairement à celle des actif-ves, qui est en moyenne de 65%.

Table 2.3. Position dans la distribution des revenus personnels selon le statut économique

	France					Italie					Pologne				
	Revenu nul	0 < Q1	Q1 ≤ Q2	Q2 ≤ Q3	> Q3	Revenu nul	0 < Q1	Q1 ≤ Q2	Q2 ≤ Q3	> Q3	Revenu nul	0 < Q1	Q1 ≤ Q2	Q2 ≤ Q3	> Q3
En emploi	0,4	9,6	19,7	32,6	37,7	0,0	14,0	21,8	30,0	34,1	4,6	7,4	18,2	31,1	38,8
Instable, emploi 7-11 mois	0,2	33,3	41,8	14,6	10,1	0,0	41,0	29,7	21,1	8,2	1,4	32,6	30,7	20,0	15,3
Instable, emploi 1-6 mois	0,7	61,6	26,6	7,5	3,6	0,0	64,4	24,0	7,0	4,7	0,7	74,4	12,5	7,4	4,9
Chômage	25,1	50,3	15,8	6,1	2,7	58,9	30,4	7,1	2,3	1,4	91,3	8,4	0,0	0,3	0,0
Retraité	0,2	27,7	34,9	22,1	15,1	2,9	21,0	32,2	24,4	19,6	0,0	36,6	38,6	18,2	6,6
Etudiant - 16-18 ans	72,0	27,2	0,6	0,3	0,0	90,4	9,5	0,1	0,0	0,0	92,3	7,4	0,0	0,0	0,3
Etudiant - 19-24 ans	39,2	55,0	3,6	1,3	0,9	78,7	19,0	1,8	0,2	0,2	76,5	22,0	1,0	0,5	0,0
Etudiant - 25+ ans	33,2	55,6	8,4	1,9	0,9	64,7	27,1	5,1	1,8	1,2	52,7	35,5	6,7	2,7	2,4
En incapacité	31,0	47,8	15,4	4,0	1,9	6,2	38,9	34,3	16,8	3,8	0,6	83,7	11,9	3,2	0,5
Au foyer	75,2	20,9	3,2	0,4	0,4	75,2	17,5	4,8	1,5	1,0	94,9	4,5	0,3	0,3	0,0
Inactivité	28,4	51,0	14,6	3,1	2,9	28,1	45,4	17,2	6,6	2,8	39,4	34,7	19,3	5,6	1,0
Ensemble	8,2	23,0	22,9	23,0	22,9	20,1	20,0	20,0	20,0	20,0	14,1	21,4	21,5	21,3	21,6
	Portugal					Suède					UE-26				
	Revenu nul	0 < Q1	Q1 ≤ Q2	Q2 ≤ Q3	> Q3	Revenu nul	0 < Q1	Q1 ≤ Q2	Q2 ≤ Q3	> Q3	Revenu nul	0 < Q1	Q1 ≤ Q2	Q2 ≤ Q3	> Q3
En emploi	3,1	8,2	25,7	32,1	30,9	2,3	6,9	16,3	35,8	38,7	1,0	10,9	18,5	32,2	37,6
Instable, emploi 7-11 mois	3,2	31,0	42,2	15,1	8,5	0,8	34,4	41,3	18,5	4,9	0,7	28,9	35,2	23,3	12,0
Instable, emploi 1-6 mois	4,0	62,9	19,7	6,4	7,0	5,7	59,9	24,0	7,6	2,8	1,6	62,0	23,7	8,6	4,1
Chômage	72,2	19,7	4,3	2,9	0,9	38,0	42,6	19,4	0,0	0,0	46,4	41,8	7,9	2,9	1,1
Retraité	0,1	40,7	24,0	15,7	19,5	1,3	27,3	46,0	14,6	10,8	0,9	28,0	39,2	19,9	12,0
Etudiant - 16-18 ans	92,0	8,0	0,0	0,0	0,0	7,5	92,5	0,0	0,0	0,0	70,4	29,1	0,4	0,1	0,1
Etudiant - 19-24 ans	68,5	30,8	0,7	0,0	0,0	6,9	81,4	11,6	0,1	0,0	51,7	44,8	2,8	0,5	0,3
Etudiant - 25+ ans	73,6	20,9	1,3	3,0	1,3	19,5	63,1	14,6	2,3	0,5	36,8	48,4	10,6	2,5	1,6
En incapacité	20,4	62,6	12,1	2,9	1,9	9,2	58,3	29,1	2,2	1,2	9,3	52,6	26,7	8,7	2,6
Au foyer	76,4	16,6	3,6	2,2	1,2	74,0	22,8	3,2	0,0	0,0	74,2	15,1	7,9	2,0	0,8
Inactivité	56,9	29,5	4,5	6,8	2,4	31,0	62,4	6,6	0,0	0,0	39,7	38,6	15,0	4,9	1,9
Ensemble	16,0	21,0	21,0	21,0	21,0	4,2	23,7	24,0	24,1	24,1	11,9	22,0	22,0	22,1	22,0

**Note** : Les quartiles ont été calculés sur la base de l'ensemble des revenus individuels bruts non nuls, de sorte à pouvoir faire ressortir les situations où la part de personnes ayant des revenus nuls était non-négligeable.

**Lecture** : En France, en 2018, 25,1 % des personnes qui ont été au chômage tout au court de l'année avaient un revenu individuel brut nul. Parmi ces mêmes personnes, 50,3 % avaient un revenu individuel brut supérieur à 0 € et inférieur au 1<sup>e</sup> quartile de la distribution des revenus individuels bruts non nuls.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgés de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

### **2.1.3 Les limites de l'enquête EU-SILC sur les ressources individuelles**

Pour conclure cette partie, nous pouvons élargir notre propos introductif quant aux types de revenus proposés à l'échelle individuelle pour préciser les limites de la démarche proposée ici. En effet, les catégories sont centrées sur l'activité économique insérée sur le marché du travail, qu'elle soit passée (pensions de retraite, indemnités chômage) ou actuelle (salaires et revenus des indépendant-es), et sur des prestations sociales relativement courantes et mises en place dans les pays européens (bourses d'études ou allocation handicap par exemple). Pour autant, il n'y existe pas de catégorie pour rassembler les autres prestations sociales qui pourraient être accordées aux individus, catégorie qui, comme nous allons le voir, existe au niveau ménage.

Surtout, la grande limite est de ne pas considérer d'autres formes de revenu, notamment ceux qui sont tirés de la possession d'un patrimoine économique/financier. Cela pose d'autant plus problème que les revenus financiers sont pointés du doigt comme étant au cœur de la hausse des inégalités économiques (Piketty 2013). L'accumulation de patrimoine, permise par des revenus suffisants, produit en retour des revenus à travers les rentes qui en découlent. La non-individualisation des revenus du patrimoine rend impossible la mise en évidence de profils d'inactif-ves proches de la figure des rentier-ères au niveau individuel.

On peut ainsi légitimement se poser la question du pourquoi ces informations ne sont pas disponibles à l'échelle individuelle. Une hypothèse crédible réside dans le mode de collecte de ces informations. En effet, en France et dans une grande partie de l'UE, les données sont renseignées à partir des bases socio-fiscales. Si l'on reste sur le cas français, dans les déclarations fiscales, si les revenus du travail sont renseignés pour chaque déclarant, les revenus du capital sont eux agrégés à l'échelle du foyer fiscal. L'imprécision de la source primaire de ces données empêche dès lors d'avoir le détail des revenus du patrimoine à l'échelle individuelle, ce qui présente une réelle limite du protocole d'enquête. Aussi, on peut concevoir qu'au sein des couples, certains revenus du capital peuvent être communs, sans qu'aucun bénéficiaire direct unique ne soit identifiable.

Quoi qu'il en soit, si les chiffres présentés dans cette partie sont très parlants de manière générale, ils doivent être ainsi commentés avec prudence. Les choix d'harmonisation faits à l'échelle de l'UE (que ce soit en matière de catégorisation des revenus ou même l'échelle à laquelle les montants sont renseignés) contraignent ainsi fortement l'appréciation statistique des ressources personnelles des individus, quel que soit leur statut économique, et contribuent à minorer leurs ressources propres, notamment s'ils sont bénéficiaires de prestations sociales non-conventionnelles ou s'ils retirent des revenus de leur propre patrimoine économique. Ces limites nous incitent ainsi à aborder les ressources économiques à l'échelle du ménage.

## 2.2 Les ressources des personnes inactives en contexte : faire intervenir le ménage

Dans cette partie, alors que nous prenions le contre-pied de cette idée jusqu' alors, nous allons désormais faire l'hypothèse d'une mutualisation des ressources au niveau des ménages. Si une telle hypothèse peut faire débat, notamment en (micro)économie où elle est beaucoup utilisée (Bennett 2013; Ben-Porath 1982), ce parti pris est contraint par les données mobilisées ici et leurs limites que nous venons tout juste d'évoquer<sup>6</sup>.

Faire intervenir l'échelle du ménage nous impose d'abord d'interroger la possible cohabitation des personnes inactives avec d'autres personnes. En effet, vivre avec ses parents et/ou avec sa-on conjoint-e ou vivre seul-e ne veut pas dire la même chose. Plus encore, vivre entre personnes inactives ou bien avec une ou des personnes actives peut aussi avoir une importance cruciale sur les ressources économiques à portée. Ensuite, comme pour les ressources économiques individualisables, nous nous intéressons au détail des différences sources de revenu à l'échelle du ménage, puis nous replaçons les personnes inactives dans la distribution des niveaux de vie. Enfin, nous décomposons le niveau de vie des personnes inactives, afin d'appréhender la manière dont il peut dépendre de revenus mutualisés au sein des ménages.

### 2.2.1 Avec qui vivent les personnes inactives ?

Avant de considérer la mutualisation des ressources, il faut d'abord s'arrêter sur la composition des ménages où habitent les personnes inactives. En effet, la composition d'un ménage a un effet déterminant sur les ressources que l'on peut y trouver. Surtout, en s'intéressant plus spécifiquement aux relations entre membres des ménages, il est aussi question d'interroger les modèles familiaux et sociaux en Europe, en lien avec la question des personnes inactives.

Pour appréhender la composition des ménages et la place attribuée aux personnes inactives en leur sein, on peut d'abord approcher le problème en termes d'âge. En effet, les âges de la vie contraignent en partie la manière dont on peut faire ménage en tant qu'individu. Jeune, la dépendance aux parents fait que l'on vit plus fréquemment avec elleux. A l'âge adulte, il devient plus commun de s'installer seul-e, voire directement avec sa-on conjoint-e. Enfin, à la retraite, si la cohabitation avec un-e conjoint-e reste la norme, l'avancement dans l'âge augmente les probabilités de veuvage, amenant ainsi les personnes les plus âgées, et notamment les femmes, à vivre plus souvent seules.

---

<sup>6</sup>Il est possible de noter l'existence d'un module ad-hoc sur le partage des ressources au sein du ménage pour l'enquête EU-SILC en 2010. Depuis cette date, le module n'a pas été reconduit. D'un point de vue sociologique (comme économique), les arrangements économiques internes au ménage seraient pourtant intéressants à étudier, que ce soit dans une perspective d'analyse en termes de classes, d'âge ou de genre ou même simplement d'évolutions dans le temps.

Table 2.4. Cohabitation ou non avec sa-on conjoint-e et/ou ses parents selon le statut économique

	Taux de personnes vivant seules											
	16-24 ans						25+ ans					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	16,4	6,7	6,5	2,8	35,0	9,2	17,6	16,6	7,9	7,2	23,6	15,3
Instable, emploi 7-11 mois	6,0	4,6	4,6	0,4	36,9	10,9	19,7	13,1	10,0	7,1	40,2	15,8
Instable, emploi 1-6 mois	10,3	0,0	9,4	0,0	41,9	9,1	23,1	10,1	5,8	5,6	40,7	14,8
Chômage	6,7	0,5	0,7	0,0	15,5	2,6	29,0	10,9	5,8	7,4	35,2	20,6
Retraité	—	—	—	—	—	0,0	36,2	25,9	23,4	23,1	41,8	31,4
Etudiant	7,4	0,8	3,0	0,2	17,9	4,7	19,7	6,0	9,3	2,7	30,9	17,9
En incapacité	8,5	0,0	0,0	2,6	0,0	7,3	24,6	30,5	16,5	10,6	50,2	27,1
Au foyer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	3,9	8,0	0,3	12,3	4,8	8,4
Inactivité	0,0	0,0	3,1	0,0	19,4	2,1	32,7	43,4	24,5	22,2	25,8	28,9
Ensemble	8,9	1,5	3,9	0,7	24,7	5,9	24,5	18,2	13,3	12,1	30,4	20,2
	Taux de personnes vivant avec une personne définie comme leur conjoint-e											
	16-24 ans						25+ ans					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	39,3	3,8	15,1	10,3	27,1	16,2	71,9	61,2	77,7	72,0	67,9	69,9
Instable, emploi 7-11 mois	38,0	0,0	15,0	12,5	15,1	17,5	66,6	47,8	67,2	65,1	47,2	64,2
Instable, emploi 1-6 mois	17,0	0,0	23,2	3,4	15,6	15,2	59,4	48,9	68,6	58,9	51,8	62,1
Chômage	14,0	0,7	14,4	3,8	21,7	7,2	47,3	41,6	66,1	61,0	48,9	48,2
Retraité	—	—	—	—	—	0,0	60,1	63,5	60,0	63,6	56,7	60,1
Etudiant	3,3	0,3	1,4	1,0	4,2	2,3	52,6	6,0	31,4	7,9	55,7	26,9
En incapacité	52,6	0,0	0,0	1,0	0,0	9,2	62,3	31,5	57,1	40,7	38,3	47,7
Au foyer	59,5	55,5	70,5	24,1	81,5	57,9	87,1	83,0	88,4	73,8	78,3	80,9
Inactivité	13,4	0,0	10,4	4,8	16,1	10,5	51,2	31,2	43,1	41,8	55,3	47,0
Ensemble	13,7	1,2	7,2	3,6	11,5	7,3	66,4	60,6	69,3	67,6	62,6	65,0
	Taux de personnes vivant avec au moins un de ses parents											
	16-24 ans						25+ ans					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	44,0	81,2	79,1	81,6	38,3	71,5	3,0	14,6	17,7	14,2	1,3	9,9
Instable, emploi 7-11 mois	53,4	91,3	84,4	86,6	45,4	66,8	3,5	29,4	23,8	21,5	3,3	13,5
Instable, emploi 1-6 mois	69,0	98,1	67,5	93,9	41,4	73,0	8,5	32,8	27,8	25,3	3,5	17,0
Chômage	66,5	97,4	88,9	90,1	62,8	86,6	10,9	39,6	28,4	23,5	8,5	23,3
Retraité	—	—	—	—	—	100,0	0,4	0,8	1,6	1,0	0,2	0,7
Etudiant	87,6	97,7	93,5	97,4	74,4	90,5	25,8	86,1	62,6	87,2	4,3	49,7
En incapacité	39,6	100,0	100,0	73,8	100,0	80,8	6,0	22,0	20,6	28,3	5,4	16,0
Au foyer	33,0	51,2	37,2	76,5	18,5	43,2	1,0	3,1	15,2	5,8	0,0	3,5
Inactivité	83,9	89,2	87,9	90,9	64,5	84,0	9,0	6,2	15,7	23,1	4,6	10,7
Ensemble	75,5	95,0	88,1	93,0	61,4	84,1	2,8	12,9	13,8	11,6	1,4	8,5

**Lecture** : En 2019, 16,4 % des Français-es qui ont été en emploi sur toute l'année 2018 vivaient seul-es.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

La prise en compte de cet effet d'âge est particulièrement importante : en Europe, la décohabitation des jeunes, c'est-à-dire leur départ du domicile familial, est loin d'être uniforme. En effet, on remarque qu'en Italie, 95,0 % des 16-24 ans vivaient avec au moins un de leurs parents, alors que ce n'est le cas que de 61,4 % des jeunes Suédois-es. Cela rejoint des résultats déjà connus sur la décohabitation plus tardive des jeunes dans les pays du sud et de l'est de l'Europe que les pays du nord et de l'ouest (Van de Velde 2008). Dans les premiers, la décohabitation est d'ailleurs principalement marquée par un enjeu conjugal, car elle est souvent associée au mariage, alors que dans les seconds, il est plus commun d'habiter seul-e : en Suède, 1,3 % des plus de 25 ans vivent chez au moins un de leurs parents, contre 13,3 % des Polonais-es du même âge ; plus encore, toujours chez les plus de 25 ans, 30,6 % des Suédois-es vivent seul-es contre 11,6 % des Polonais-es. Pour les étudiant-es, on peut reprendre généralement les mêmes constats, même

si on remarque que la cohabitation des étudiant-es les plus âgé-es avec leurs parents perdure dans le sud de l'Europe. 86,1 % des plus de 25 ans qui se disent étudiant-es vivent chez leurs parents en Italie, contre 4,4 % en Suède.

En regardant ce qu'il en est selon le statut économique, il est possible de remarquer des dynamiques différenciées selon l'âge. Chez les plus jeunes, le fait d'habiter seul-e ou en couple apparaît comme réservé aux personnes les plus intégrées au marché du travail, sauf dans le cas des personnes au foyer, dont le rôle est beaucoup plus associé à la conjugalité. Pour les 25 ans et plus, les tendances sont davantage contrastées. En France et en Suède, on retrouve des résultats proches mais en partie inversés par rapport à la situation des moins de 25 ans : plus l'éloignement vis-à-vis de l'emploi est prononcé, plus la probabilité de vivre avec un-e conjoint-e est faible et plus il est probable de vivre seul-e. Dans les autres pays étudiés, les personnes inactives, si elles ont également moins de chances de vivre en couple, vivent davantage chez leurs parents, traduisant des contextes où les cohabitations intergénérationnelles sont davantage la norme. S'il est difficile d'affirmer le sens de la causalité (vivent-elles/sont-elles allées vivre chez leurs parents parce qu'elles sont inactives ? ou bien sont-elles inactives et partiront-elles de chez leurs parents au moment de l'entrée sur le marché du travail ?), il en reste que ces résultats témoignent de profondes différences de modèles familiaux en Europe. Ces différences peuvent paraître *a priori* anecdotiques mais elles sont cruciales pour questionner les ressources disponibles pour les personnes inactives ainsi que les acteur-rices responsables de la solidarité envers elles. Ces réflexions résonnent avec les travaux sur la catégorie des NEET mais également avec les modèles sociaux décrits par Esping-Andersen (Esping-Andersen 2007) ou encore les régimes de transition de la jeunesse proposés par Walther (Walther 2006). Les forts écarts de cohabitation avec les parents, notamment chez les jeunes, qu'ils soient actif-ves ou inactif-ves, mettent en valeur ainsi un poids de la famille comme pilier de solidarité ayant une importance variable selon les pays.

### 2.2.2 Les ressources renseignées à l'échelle du ménage

Nous pouvons désormais nous tourner vers les ressources non-individualisables des ménages avant de calculer le niveau de vie. Au sein de l'enquête EU-SILC, ces dernières sont disponibles au sein de sept sources de revenu, auxquelles on peut rajouter trois sources de dépenses<sup>7</sup> :

- Revenus issus de la propriété immobilière et/ou foncière
- Intérêts, dividendes, profits et autres revenus du capital
- Allocations familiales
- Autres prestations sociales
- Allocations logement
- Transferts inter-ménages entrants

---

<sup>7</sup>Ne sont retenues ici que les catégories nécessaires au calcul du niveau de vie.

- Revenus reçus par les moins de 16 ans
- Taxes sur le patrimoine
- Transferts inter-ménages sortants
- Impôts sur le revenu et cotisations sociales

*A priori*, il n'est pas évident que les personnes inactives fassent partie de ménages ayant des types de revenu non-individualisable particuliers. Rappelons toutefois les limites de la comparabilité des catégories selon les pays. En France, le RSA est par exemple renseigné au niveau ménage au sein des « autres prestations sociales ». On pourrait aussi rajouter, toujours en France, le fait que les bourses de lycée et collège attribuées au moins de 16 ans sont rapportées au sein des revenus reçus par les moins de 16 ans. Regardons tout de même le taux de perception des différents types de revenu selon le statut autodéfini des individus.

Les personnes inactives semblent davantage concernées par les prestations sociales que les personnes actives, ce qui correspond bien à la fonction de solidarité qui est attribuée à ces prestations. Ces dernières ayant bien souvent pour conditions d'éligibilité un critère de ressources, il n'est pas aberrant de voir les personnes inactives, qui ont des ressources plus faibles, être davantage concernées par ces aides et ce à l'échelle de l'UE.

En regardant ce qu'il en est pour d'autres sources de revenu, on remarque que, à part pour les retraité-es et pour les étudiant-es, les personnes inactives sont moins concernées par la perception de revenus immobiliers ou du capital. Cela s'explique d'abord par un facteur d'âge. En effet, la constitution d'un patrimoine générant des revenus nécessite la plupart du temps d'accumuler des richesses (hors cas de transmission intergénérationnelle, où le patrimoine déjà constitué peut être hérité ou donné tel quel). Or, cette accumulation nécessite d'abord des revenus suffisants pour pouvoir épargner, mais aussi du temps, pour que le montant de l'épargne permette d'accéder à des formes de capital générant des revenus. Cela explique pourquoi les retraité-es sont davantage concerné-es par ce type de revenu : ceux qui ont eu les moyens, lors de leur vie active, de constituer un certain capital économique bénéficient des revenus qui y sont associés. De même, dans une moindre mesure, les étudiant-es sont plus nombreux-ses à vivre dans des ménages qui perçoivent des revenus du patrimoine car iels vivent davantage avec leurs parents, parents qui sont le plus souvent insérés sur le marché du travail depuis un certain temps.

L'enquête EU-SILC permet également de considérer les transferts entre les ménages, transferts qui témoignent le plus souvent de solidarités intrafamiliales (voir la table 2.6). Il est ainsi possible de remarquer que les personnes inactives sont davantage destinataires de ces transferts. En France, 15,0 % des personnes ayant travaillé entre 1 et 6 mois ont reçu plus d'argent en provenance d'autres ménages qu'elles n'en ont envoyé. A l'échelle européenne, les étudiant-es semblent les plus concerné-es.

Table 2.5. Sources non-individualisées de revenu selon le statut économique

	Allocations familiales						Allocations logement					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	41,8	28,4	42,5	20,5	39,1	35,3	16,5	0,6	0,7	8,7	3,6	4,1
Instable, emploi 7-11 mois	39,7	35,3	42,3	35,1	31,6	39,7	41,8	1,5	3,1	9,8	9,7	12,0
Instable, emploi 1-6 mois	42,4	36,3	46,7	28,1	24,2	39,5	42,6	1,0	3,4	9,8	11,1	14,5
Chômage	35,0	28,2	43,9	28,3	27,9	25,6	54,4	1,8	5,2	4,6	35,3	21,9
Retraité	1,1	11,9	16,0	3,2	0,4	5,4	10,8	0,4	0,7	1,7	15,0	4,9
Etudiant - 16-18 ans	81,4	53,2	98,7	40,7	68,3	72,7	33,6	0,9	2,8	10,7	13,7	10,2
Etudiant - 19-24 ans	47,0	34,4	50,6	25,6	24,8	44,0	47,2	0,7	1,6	12,2	25,6	11,8
Etudiant - 25+ ans	8,2	17,4	16,6	9,5	44,0	22,6	50,6	0,1	0,0	4,3	32,3	14,3
En incapacité	27,7	31,6	25,7	17,9	13,1	21,8	47,4	1,7	3,9	4,1	41,5	17,3
Au foyer	53,9	35,5	75,2	14,4	75,2	35,9	48,7	1,0	3,1	3,5	30,7	5,1
Inactivité	31,7	15,8	35,2	16,6	47,5	31,2	43,1	0,5	3,5	1,1	33,3	16,0
Ensemble	30,8	26,1	37,0	17,4	29,4	28,5	21,4	0,7	1,3	6,5	10,3	6,6

	Autres allocations						Revenus des moins de 16 ans					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	18,8	3,0	0,8	1,2	1,1	5,0	1,5	0,2	0,8	0,1	14,7	2,7
Instable, emploi 7-11 mois	42,0	3,9	4,1	2,8	10,5	11,7	2,7	0,1	0,4	0,5	5,5	1,9
Instable, emploi 1-6 mois	39,7	5,5	6,5	5,8	10,2	15,4	1,9	0,8	0,3	0,0	4,5	1,8
Chômage	47,0	13,3	10,0	17,4	40,3	22,7	5,1	0,5	2,0	0,3	3,6	2,2
Retraité	3,6	0,8	1,0	3,3	1,2	3,4	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,5
Etudiant - 16-18 ans	27,4	6,8	1,6	3,3	7,7	10,1	6,8	0,1	2,1	0,2	22,8	5,6
Etudiant - 19-24 ans	23,7	3,5	1,7	2,8	15,0	8,1	2,5	0,2	1,6	0,2	6,5	2,3
Etudiant - 25+ ans	41,2	2,7	1,3	1,9	33,5	9,2	0,3	0,0	0,0	0,0	5,5	0,9
En incapacité	25,5	5,5	5,2	15,8	11,9	15,6	4,1	0,0	0,8	0,0	5,9	1,6
Au foyer	44,5	7,2	4,6	7,5	20,8	8,9	8,6	0,3	3,6	0,0	8,3	4,1
Inactivité	31,9	6,8	8,6	8,2	33,3	15,2	1,7	0,0	1,8	0,0	2,8	1,4
Ensemble	18,1	3,9	2,0	3,4	4,5	6,7	1,7	0,2	0,8	0,1	9,8	2,2

	Revenus immobiliers						Revenus du capital					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	14,9	14,3	2,8	6,0	1,8	9,6	86,1	35,7	2,1	13,9	76,4	51,7
Instable, emploi 7-11 mois	8,0	11,7	1,9	2,4	1,2	7,7	74,0	36,3	2,3	9,5	61,5	48,1
Instable, emploi 1-6 mois	8,2	9,2	3,4	5,2	0,7	6,5	66,9	37,4	1,3	11,2	57,4	40,9
Chômage	5,5	9,0	1,1	5,5	1,3	5,8	53,9	28,2	0,8	8,1	24,0	25,5
Retraité	19,0	18,2	1,5	8,6	0,6	11,5	86,0	40,9	1,6	18,9	74,6	51,0
Etudiant - 16-18 ans	13,3	16,0	2,4	5,8	1,5	10,1	77,3	37,4	2,0	13,3	75,1	48,4
Etudiant - 19-24 ans	14,1	20,1	2,3	7,7	1,1	11,9	82,1	37,8	2,3	14,5	60,6	50,4
Etudiant - 25+ ans	6,9	20,6	2,3	14,2	0,2	10,1	81,9	37,7	4,1	14,6	41,9	55,8
En incapacité	6,6	9,8	1,2	3,5	0,0	6,0	64,8	36,4	1,0	11,0	42,0	36,6
Au foyer	11,4	11,8	1,9	8,8	1,8	9,9	61,6	31,6	0,8	15,0	28,1	36,4
Inactivité	9,2	13,3	1,4	9,5	1,6	7,2	65,1	30,6	0,7	11,9	34,6	32,0
Ensemble	14,9	14,7	2,3	6,8	1,3	9,8	82,3	36,0	1,8	14,7	71,5	48,5

**Lecture** : En 2018, en France, 41,8 % des personnes en emploi sur toute l'année vivaient dans un ménage qui avait perçu des allocations familiales.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

Parmi ceux âgé-es de 19 à 24 ans, 15,2 % vivaient dans des ménages où la balance des transferts entre ménages était positive. En Suède, la tranche des 16-19 ans est davantage concernée (25,1 %) par cette situation, ce qui témoigne là encore des différences de modèles de jeunesse : bien que l'origine des fonds reçus ne soit pas connue, on peut supposer que les jeunes Suédois-es sont massivement aidé-es par leur propre famille lors de leur départ du domicile familial et que leur autonomisation survient rapidement après. En regardant de manière synthétique, on remarque que seules les personnes à la retraite et les personnes en emploi sur l'ensemble de l'année vivent davantage au sein de ménages qui envoient des fonds à d'autres à la place d'en recevoir.

Table 2.6. Transferts inter-ménages reçus et envoyés selon le statut économique autodéfini

	Transferts sortants						Transferts entrants					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	7,9	4,5	4,8	6,2	6,2	9,0	6,0	2,4	3,4	4,7	7,5	6,1
Instable, emploi 7-11 mois	8,6	3,2	4,7	7,2	6,0	8,9	13,5	5,0	7,1	10,5	6,6	10,6
Instable, emploi 1-6 mois	6,2	6,3	4,2	7,0	2,5	8,0	16,5	4,8	8,8	7,0	6,3	11,8
Chômage	4,2	2,3	2,7	3,8	1,9	4,3	9,7	4,7	7,4	9,3	4,7	7,6
Retraité	3,0	2,4	4,3	6,2	0,1	6,6	2,0	0,7	3,0	1,8	0,1	3,1
Etudiant - 16-18 ans	6,8	1,1	3,5	3,5	11,7	8,8	12,4	6,0	8,9	13,4	27,8	14,0
Etudiant - 19-24 ans	11,0	3,5	2,6	2,6	1,2	9,0	25,7	7,4	10,4	11,1	8,5	17,0
Etudiant - 25+ ans	5,1	2,8	1,5	4,2	2,3	6,3	33,0	6,5	18,8	5,3	8,6	21,3
En incapacité	3,9	1,6	3,5	0,4	2,4	5,9	6,9	1,7	4,0	5,9	3,9	6,3
Au foyer	5,8	1,7	3,6	2,9	1,8	4,8	6,8	2,3	7,4	5,5	16,7	4,7
Inactivité	7,0	1,5	2,5	2,3	1,8	5,0	13,0	2,3	6,0	11,4	15,4	7,5
Ensemble	6,3	3,3	4,3	5,6	4,3	7,8	6,8	2,6	4,2	5,0	6,5	6,4

	Signe de la balance des transferts interménages											
	FRA		ITA		POL		PRT		SWE		UE-26	
	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+
En emploi	7,0	5,0	4,5	2,3	4,7	3,3	6,0	4,6	5,1	6,3	7,9	4,7
Instable, emploi 7-11 mois	6,7	11,1	3,2	4,3	4,5	6,6	7,1	10,0	5,0	5,9	7,5	9,2
Instable, emploi 1-6 mois	4,2	15,0	6,3	4,5	4,0	8,8	7,0	7,0	1,7	5,3	6,1	10,5
Chômage	3,4	9,3	2,2	4,6	2,7	7,2	3,5	9,1	0,6	4,1	3,8	7,1
Retraité	2,7	1,7	2,3	0,7	4,2	2,8	6,2	1,8	0,1	0,1	6,1	2,0
Etudiant - 16-18 ans	5,2	11,4	1,1	6,0	3,4	8,4	2,8	13,0	7,9	25,1	6,6	12,4
Etudiant - 19-24 ans	7,9	22,6	3,0	7,0	2,6	10,4	2,4	10,8	0,9	8,3	7,3	15,2
Etudiant - 25+ ans	4,3	32,2	2,1	5,8	1,5	18,8	4,2	5,3	1,7	8,6	5,3	20,3
En incapacité	3,4	6,3	1,6	1,7	3,3	3,9	0,4	5,9	2,4	3,9	5,1	5,5
Au foyer	4,9	6,6	1,6	2,2	3,5	7,0	2,9	5,5	1,8	16,7	4,0	4,1
Inactivité	4,6	12,4	1,5	2,3	2,4	5,7	2,3	11,4	1,8	14,7	4,3	6,9
Ensemble	5,4	6,0	3,2	2,5	4,2	4,1	5,5	4,9	3,5	5,7	6,8	5,2

**Lecture** : En France, en 2018, 7,9 % des personnes en emploi sur toute l'année vivaient dans un ménage qui envoyait de l'argent de la part d'un autre ménage, et 6,0 % vivaient dans un ménage qui en recevait. La balance des transferts entre les ménages était déficitaire dans 7,0 % des cas et bénéficiaire dans 5,0 % des cas.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

Au final, les variations importantes entre les pays, notamment en ce qui concerne les étudiant-es et les retraité-es, soulignent la diversité des structures familiales et des systèmes de protection sociale en place.

### 2.2.3 Le niveau de vie des personnes inactives et sa décomposition

Après avoir détaillé les possibles sources de revenu disponibles à l'échelle du ménage, il est désormais possible de passer au calcul du niveau de vie. Le niveau de vie est un concept statistique bien défini qui est calculé à l'échelle ménage. Il renseigne sur les conditions de vie en son sein à partir des ressources disponibles et de la composition du ménage, afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la cohabitation à plusieurs. Il correspond au revenu disponible, c'est-à-dire la somme de tous les revenus et des prestations sociales perçus par le ménage à laquelle est retranchée l'ensemble des prélèvements obligatoires et cotisations sociales, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) présentes dans le ménage. Pour mesurer ce nombre d'UC, on utilise conventionnellement l'échelle dire de l'OCDE modifiée qui compte le premier adulte comme 1 UC, puis chaque « adulte » âgé-e de 14 ans et plus

compte pour 0.5 UC<sup>8</sup>. Les enfants de moins de 14 ans comptent eux pour 0.3 UC.

Etant donné que le niveau de vie est calculé à l'échelle ménage et qu'il ne diffère pas entre les individus qui le composent, il ne semble pas tout à fait adapté à l'approche davantage centrée sur les individus défendue dans ce mémoire. Pourrait-on l'individualiser d'une manière ou d'une autre ? Dans un article publié en 2014, Sophie Ponthieux s'est posé la même question en cherchant à évaluer les inégalités entre les hommes et les femmes au sein des couples à partir des données de l'enquête EU-SILC (Ponthieux 2014). En effet, femmes et hommes ont un niveau de vie relativement comparable, alors que leurs revenus d'activité sont plus inégalitaires. Le calcul de niveau de vie reposant en grande partie sur une mutualisation de ressources et de dépenses, elle propose de décomposer celui-ci en fonction des sources de revenu et des effets de cohabitation. Concrètement, il s'agit de proposer une réécriture comptable de la manière suivante<sup>9</sup> :

- On définit  $a$  le nombre d'adultes sans compter le premier et  $e$  le nombre d'enfants de sorte que  $UC_a$  représente le nombre d'UC pour les adultes ( $1 + 0.5a$ ) et  $UC_{a+e}$  représente le nombre d'UC total ( $1 + 0.5a + 0.3e$ ).
- On pose  $\sum_j Y_j$  la somme des revenus de chaque adulte dans le ménage,  $Y_H$  la somme des revenus mutualisés et  $T_H$  le montant total des prélèvements sociaux et fiscaux.
- On obtient alors le niveau de vie  $NV = \frac{\sum_j Y_j + Y_H - T_H}{UC_{a+e}} = \frac{\sum_j Y_j}{UC_{a+e}} + \frac{Y_H}{UC_{a+e}} - \frac{T_H}{UC_{a+e}}$ .
- On cherche à faire apparaître le revenu ( $Y_i$ ) de l'individu  $i$  ainsi que ce que l'on pourrait appeler le revenu équivalent des adultes  $\frac{\sum_j Y_j}{UC_a}$ .
- On obtient alors  $NV_i = Y_i - Y_i + \frac{\sum_j Y_j}{UC_a} - \frac{\sum_j Y_j}{UC_a} + \frac{\sum_j Y_j}{UC_{a+e}} + \frac{Y_H}{UC_{a+e}} - \frac{T_H}{UC_{a+e}}$ .
- En réordonnant les termes, on a :  $NV_i = Y_i + \frac{\sum_j Y_j}{UC_a} - Y_i + \frac{\sum_j Y_j}{UC_{a+e}} - \frac{\sum_j Y_j}{UC_a} + \frac{Y_H}{UC_{a+e}} - \frac{T_H}{UC_{a+e}}$ .
- En définissant l'effet de cohabitation adulte par  $\frac{\sum_j Y_j}{UC_a} - Y_i$  et l'effet de cohabitation enfant par  $\frac{\sum_j Y_j}{UC_{a+e}} - \frac{\sum_j Y_j}{UC_a}$ , on obtient finalement que le niveau de vie est égal à la somme du revenu individuel brut, de l'effet de cohabitation adulte, de l'effet de cohabitation enfant et des revenus mutualisés divisés par le nombre total d'UC, moins les prélèvements sociaux et fiscaux eux aussi divisés par le nombre total d'UC.

Ainsi, l'effet de cohabitation adulte renvoie au gain ou à la perte de niveau de vie lors de la mutualisation par les adultes de leurs revenus d'activité individuels respectifs. Lorsque les adultes ont tous le même revenu, l'effet de cohabitation est positif, car le niveau de vie prend en compte les économies d'échelle et sera supérieur aux revenus individuels bruts. Lorsque les revenus à l'échelle individuelle sont déséquilibrés, l'effet de cohabitation sera positif pour les adultes qui ont des revenus moins élevés et négatif pour ceux qui ont des revenus plus élevés que les autres. L'effet de cohabitation enfant désigne quant à lui la perte de niveau de vie lié à la présence d'enfants dans le ménage. Il est important

<sup>8</sup>Pour ne pas alourdir la lecture et en conformité avec notre réemploi de la méthode sur d'autres contextes, nous allons considérer les personnes âgées de 14 et 17 ans comme des « adultes ».

<sup>9</sup>Etant donné que notre champ ne se borne pas aux personnes en couple et aux familles, pour rester plus général, on parlera plutôt d'effet de cohabitation « adulte » et d'effet de cohabitation « enfant » pour désigner les effets conjugal et familial mis en évidence par Sophie Ponthieux.

que les effets de cohabitation portent exclusivement sur la mutualisation des revenus individuels, et non sur les revenus collectifs renseignés à l'échelle ménage.

L'avantage de cette décomposition est de faire apparaître les différences entre actif-ves et inactif-ves à travers la place qu'occupent les différentes sources de revenu. En effet, pour l'instant, nous n'avons considéré que les différences de manière binaire (présente/non-présente) sans considérer les montants qu'elles représentaient. Plus encore, en se focalisant sur les effets de cohabitation, il est possible de mieux apprécier de possibles effets de dépendance au sein des ménages. La table 2.7 permet ainsi d'observer la décomposition moyenne du niveau de vie selon le statut économique. Pour des raisons de simplicité, on ne présente que les résultats pour la France, l'Italie, la Suède et à l'échelle de l'UE. Les personnes ayant un niveau de vie nul (aucune décomposition n'est possible) et celles présentant une décomposition aberrante et faussant les calculs (lorsque les revenus du capital ou les transferts inter-ménages représentaient en valeur absolue plus de 1000 % du niveau de vie) ont été écartées. Cela représente 1 304 individus à l'échelle de l'UE, soit 0,3 % de l'échantillon.

La décomposition du niveau de vie permet d'abord d'apprécier finement le poids des revenus d'activité et de remplacement au sein du revenu individuel brut. Elle confirme les intuitions de la première partie de ce chapitre. Pour les personnes ayant été en emploi au moins un mois au cours de l'année 2018, la répartition entre les deux types de revenu individuel dépend du nombre de mois travaillés. Les revenus d'activité fournissent la quasi-totalité du revenu individuel pour celles ayant travaillé 12 mois dans l'année, alors que pour celles qui ont été en activité entre 1 et 6 mois, les revenus de remplacement entrent en place et compensent la perte de revenu induite par la déstabilisation de l'insertion sur le marché du travail. Pour ce qui est des autres cas de personnes inactives, on retrouve des résultats attendus : les retraité-es comptent essentiellement sur leur pension de retraite pour avoir des ressources propres ; pour les étudiant-es, la place accordée au revenu d'activité et au revenu de remplacement dépend fortement du pays.

Ensuite, si l'on s'attarde sur les effets de cohabitation, les différences entre actif-ves et inactif-ves sont considérables. Les personnes les plus proches de l'activité économique et les personnes retraitées perçoivent des revenus individuels bruts assez proches de leur niveau de vie (voire des revenus plus importants) et l'effet de cohabitation entre adultes est relativement faible. Au contraire, plus l'on s'éloigne de l'activité, plus l'effet de cohabitation adultes est important. En Italie, l'effet de cohabitation adulte représentait ainsi 75,5 % du niveau de vie des personnes ayant été au chômage sur l'ensemble de l'année 2018, contre 0,1 % de niveau de vie des personnes ayant été en emploi sur les douze mois. Si l'on reste un instant dans le contexte italien, on note par ailleurs que l'effet de cohabitation adulte y est le plus faible chez les actif-ves. Cela s'explique en grande partie par la cohabitation au sein des ménages de nombreux individus qui ont des revenus individuels bruts particulièrement hétérogènes. En Italie, le

Table 2.7. Décomposition du niveau de vie à l'échelle individuelle selon le statut économique

	En emploi				Instable, emploi 7-11 mois				Instable, emploi 1-6 mois				Chômage			
	FRA	ITA	SWE	UE-26	FRA	ITA	SWE	UE-26	FRA	ITA	SWE	UE-26	FRA	ITA	SWE	UE-26
Revenu individuel brut (moyenne, en €)	34 733	30 378	39 087	28 977	20 348	18 157	21 606	19 002	13 460	10 990	15 073	10 881	9 522	4 117	6 881	4 671
Niveau de vie (moyenne, en €)	29 304	22 686	31 929	22 656	23 225	20 321	22 930	20 095	20 472	15 744	20 535	16 577	16 416	11 850	14 568	11 265
Revenu individuel brut	123,7	139,7	127,3	131,9	92,3	95,9	101,0	99,0	69,4	81,0	83,8	70,6	53,4	34,8	46,0	37,3
<i>dont revenus d'activité</i>	121,1	133,1	122,6	128,8	80,2	80,4	87,1	87,4	45,1	61,0	58,6	51,7	12,7	15,9	8,1	10,5
<i>dont revenus de remplacement</i>	2,7	6,6	4,8	3,2	12,1	15,5	13,9	11,6	24,3	19,9	25,2	18,8	40,7	18,9	37,9	26,8
Effet de cohabitation - adultes	10,7	0,1	14,3	10,6	28,3	34,2	26,2	31,7	48,4	43,8	36,7	51,6	34,0	75,5	39,2	62,1
Effet de cohabitation - enfants	-13,8	-10,8	-13,1	-11,5	-11,3	-9,1	-8,2	-12,0	-12,6	-6,2	-7,2	-11,1	-6,2	-5,2	-7,0	-5,8
Revenus à l'échelle ménage	10,6	3,5	7,6	5,5	15,7	4,7	7,8	8,9	20,6	4,7	12,1	12,6	31,3	15,7	43,0	24,5
<i>dont prestations sociales</i>	6,2	1,4	4,9	3,8	11,8	2,4	6,9	7,0	14,7	3,1	11,0	10,2	27,7	9,0	36,4	20,4
<i>dont revenus du patrimoine</i>	4,8	2,8	2,6	2,2	3,3	2,3	0,7	1,6	3,5	2,3	1,0	1,8	2,7	5,4	6,0	2,6
<i>dont transferts inter-ménages</i>	-0,4	-0,7	0,1	-0,5	0,7	0,0	0,2	0,2	2,3	-0,7	0,1	0,6	0,7	1,3	0,3	1,4
Prélèvements sociaux et fiscaux	-31,2	-32,5	-36,1	-36,5	-25,0	-25,8	-26,9	-27,6	-25,8	-23,3	-25,4	-23,8	-12,4	-20,7	-21,2	-18,0
Niveau de vie (base 100)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Retraité				Etudiant				En incapacité				Au foyer			
	FRA	ITA	SWE	UE-26	FRA	ITA	SWE	UE-26	FRA	ITA	SWE	UE-26	FRA	ITA	SWE	UE-26
Revenu individuel brut (moyenne, en €)	23 062	23 572	24 030	17 876	2 560	1 367	6 777	2 443	9 299	14 345	14 599	10 622	1 950	2 685	1 633	2 388
Niveau de vie (moyenne, en €)	27 612	22 009	23 557	18 873	23 078	17 908	20 179	17 817	18 871	18 035	18 378	14 756	19 290	14 455	17 004	13 790
Revenu individuel brut	87,7	109,1	104,3	98,4	14,1	7,1	41,1	15,2	53,5	82,3	85,8	74,5	11,5	18,6	7,7	18,4
<i>dont revenus d'activité</i>	4,6	5,6	5,5	4,0	11,3	3,9	19,3	10,0	4,9	1,8	17,8	5,6	5,2	5,1	6,8	3,4
<i>dont revenus de remplacement</i>	83,1	103,5	98,8	94,4	2,8	3,2	21,8	5,2	48,7	80,5	68,0	68,9	6,3	13,5	1,0	15,0
Effet de cohabitation - adultes	13,9	8,9	19,5	16,6	94,5	117,3	68,6	104,6	43,4	26,8	25,9	31,8	87,4	104,1	96,9	103,2
Effet de cohabitation - enfants	-0,2	-0,5	-0,1	-0,7	-3,9	-3,5	-6,5	-4,0	-5,9	-1,2	-1,2	-2,9	-14,3	-8,7	-23,6	-10,5
Revenus à l'échelle ménage	12,7	5,5	5,9	6,6	21,2	9,8	18,6	14,0	20,7	6,6	16,9	11,4	32,0	9,8	45,3	12,7
<i>dont prestations sociales</i>	1,5	0,5	3,0	1,3	12,8	2,8	15,7	7,4	15,5	2,7	16,4	9,1	25,1	4,0	40,0	8,1
<i>dont revenus du patrimoine</i>	11,2	5,4	2,8	5,7	4,5	5,0	1,6	2,8	4,5	4,0	0,2	2,0	6,5	5,0	2,8	3,9
<i>dont transferts inter-ménages</i>	-0,1	-0,5	-0,0	-0,4	3,8	2,1	1,1	3,8	0,6	-0,0	0,2	0,3	0,3	0,8	2,6	0,5
Prélèvements sociaux et fiscaux	-14,0	-23,0	-29,7	-20,9	-25,9	-30,7	-21,8	-29,8	-11,7	-14,4	-27,5	-14,9	-16,6	-23,8	-26,4	-23,8
Niveau de vie (base 100)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Lecture** : En 2018, en France, une personne ayant travaillé sur les 12 mois de l'année a perçu un revenu individuel brut d'environ 34 733 € et son niveau de vie s'élevait à 29 304 €. Son revenu individuel brut équivalait à 123,7 % de son niveau de vie, l'effet de cohabitation avec des adultes et l'effet de cohabitation avec des enfants représentaient respectivement 10,7 % et -13,8 % de ce même montant. Les revenus à l'échelle ménage contribuaient à hauteur de 10,6 % et les prélèvements sociaux et fiscaux à de -31,2 %.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgés de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

problème se pose d'autant plus que les probabilités pour une personne active de vivre avec au moins une personne inactive sont grandes. Les jeunes y sont beaucoup moins actifs et cohabitent plus souvent avec leurs parents. Les normes conjugales et familiales incitent également les femmes à davantage rester au foyer et à tendanciellement moins participer au marché du travail. Ce faisant, le niveau de vie des ménages dans lesquels ces personnes vivent tend à dépendre des revenus des personnes actives : ces dernières partagent alors ces revenus, de sorte que les économies d'échelle liées à la vie en communauté ne compensent plus le partage des ressources entre les personnes.

Si l'on regarde au niveau d'autres sources de revenu, il est également possible de remarquer que le niveau de vie des personnes inactives dépend de plus en plus des prestations sociales à mesure que l'éloignement de l'activité économique est prononcé. Si les prestations sociales en question sont de nature variée, elles sont souvent conditionnées au revenu global du ménage. Les personnes inactives vivant dans des ménages où les ressources sont plus modestes, il est logique qu'elles soient davantage bénéficiaires de ces prestations. Aussi, on peut rappeler ici que certaines prestations individuelles, comme le RSA en France, ont été agrégées à l'échelle du ménage.

A côté des prestations sociales, la décomposition laisse enfin apparaître le poids des revenus du capital dans le niveau de vie. Les résultats confirment les hypothèses de la sous-partie précédente : l'éloignement de l'activité est très peu compensé par les revenus du capital, car ces derniers nécessitent une accumulation de ressources prohibée par des revenus déjà modestes. La part des revenus du capital ne varie pas de manière spectaculaire entre les catégories, mais les différences de niveau de vie montrent que les revenus tirés ne sont pas comparables. Les retraités demeurent une exception parmi les inactifs. Leur niveau de vie est beaucoup plus proche de celui des personnes en emploi, et les revenus du capital composent une plus grande partie de leur niveau de vie, surtout en France (11,2 %).

La décomposition du niveau de vie nous permet ainsi de montrer, à grands traits, les différences de ressources économiques entre personnes actives et personnes inactives. Lorsqu'on considère ces ressources à partir du niveau de vie, les personnes en emploi et à la retraite dépendent principalement de leur revenu individuel brut pour maintenir leur niveau de vie, avec une moindre importance des effets de cohabitation. En revanche, pour les autres personnes inactives, les effets de cohabitation et les revenus à l'échelle du ménage jouent un rôle crucial pour compenser largement leur faible revenu personnel. Cette décomposition souligne l'importance des mécanismes de redistribution pour les inactifs, qui dépendent fortement du partage des revenus au sein des ménages mais aussi des systèmes de protection sociale. La comparaison entre pays montre en effet comment les systèmes de protection sociale, comme celui de la Suède, peuvent atténuer les différences de niveau de vie entre les actifs et les inactifs, tandis que dans d'autres pays, comme l'Italie, ces écarts restent plus prononcés. Toutefois, le partage de ressources entre personnes d'un ménage demeure invisible aux yeux du ou de la

chercheur·euse qui travaille sur l'enquête EU-SILC. Si l'on a fait l'hypothèse d'une mutualisation totale des ressources au niveau des ménages, il en reste que cette hypothèse est facilement contestable. La dépendance économique des personnes inactives vis-à-vis de personnes actives au sein d'un même ménage pourrait ainsi être questionnée.

## **2.3 Les personnes inactives et les privations matérielles et sociales**

Les deux parties précédentes mobilisent une approche exclusivement monétaire pour étudier les ressources des personnes inactives. Pour autant, il est légitime de remettre au moins partiellement en cause cette approche et de considérer les ressources matérielles de manière qualitative à partir des privations matérielles et sociales que connaissent les individus.

### **2.3.1 Quantifier la précarité non-monétaire en Europe**

Comme évoqué au tout début du premier chapitre, l'UE s'est dotée d'indicateurs pour suivre la pauvreté à l'échelle de l'Union mais aussi à l'échelle des pays. L'enquête EU-SILC est le principal dispositif qui permet ce suivi, à travers le calcul notamment de la privation matérielle et sociale. Avant 2017, seule la privation matérielle était considérée à travers neuf items. Depuis 2017, la privation matérielle et sociale est appréhendée à partir de treize items, présentés à la ??, dont certains sont individuels et d'autres collectifs à l'échelle du ménage. Les privations individuelles mettent en lumière des aspects de la vie quotidienne comme la possibilité de s'offrir des loisirs réguliers qui, si elle peut paraître secondaire, joue un rôle crucial dans l'intégration sociale et le bien-être personnel. Les items collectifs, quant à eux, soulignent des privations davantage liées au confort matériel ou à la capacité des ménages à faire face à des dépenses. L'ensemble de ces items constitue une grille d'analyse utile pour évaluer la précarité matérielle au-delà des simples mesures de revenu, en mettant en lumière des dimensions plus qualitatives du bien-être et de l'inclusion sociale.

Pour qu'une personne soit considérée comme en situation de précarité matérielle et sociale, elle doit déclarer ne pas pouvoir satisfaire un total d'au moins cinq items pour des raisons financières. Les personnes touchées par sept privations et plus sont dites en situation de précarité matérielle et sociale sévère. Par la suite, même si l'on note de forts écarts entre pays pour de nombreux items (Blasco et Gleizes 2019), ces différences sont davantage à interpréter, dans notre cas, comme des différences structurelles entre pays et ce seront surtout les situations des personnes inactives au sein des contextes nationaux qui devront être analysées.

Table 2.8. Items pris en compte dans le calcul de la privation matérielle et sociale

Items individuels	Items collectifs
Ne pas avoir une activité de loisirs régulière	Ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues
Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque	Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile
Ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs	Ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage
Ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures	Ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température
Ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas	Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz
Ne pas avoir accès à Internet	Ne pas avoir de voiture personnelle
	Ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours

Source : Commission européenne, traduction INSEE.

### 2.3.2 Des inactif·ves davantage menacées par des situations de privation sévère

La table 2.9 fait ainsi état, pour chaque item individuel, de la part de personnes ne pouvant satisfaire un item donné pour des raisons financières. Il est ainsi possible de remarquer qu'une fois encore, l'éloignement vis-à-vis de l'emploi agit comme une forte contrainte sur les ressources des personnes inactives, notamment celles qui sont aux marges de l'emploi. Si les retraité·es et les étudiant·es semblent être moins concernés, du fait de leur niveau de vie supérieur, les privations se font de plus en plus ressentir à mesure que le nombre de mois travaillés dans l'année diminue. Ce résultat vaut pour tous les pays de l'UE, avec des degrés différents.

Il est en effet possible de remarquer qu'en France et en Italie, alors que les personnes en emploi présentent des taux de privation comparables en ce qui concerne l'achat de vêtements neufs (respectivement 5,2 % et 4,6 %), les personnes déclarant être au chômage sur l'ensemble de l'année disent être en incapacité d'acheter des vêtements neufs dans respectivement 37,4 % et 27,8 % des cas. Ces différences peuvent être rapportées aux contextes de cohabitation différents en France et en Italie. Nous avons ainsi pu noter les personnes au chômage en France vivaient davantage seul·es, notamment à des âges avancés, alors qu'en Italie, une grande partie d'entre elles vivaient chez leurs parents. De ce fait, on peut imaginer que la cohabitation peut, dans une certaine mesure, protéger les personnes inactives face aux situations de privation.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux types de privations rencontrés par les personnes inactives, on remarque qu'elles sont d'abord liées aux activités sociales. A l'échelle de l'UE, 41,3 % des personnes ayant été au chômage sur l'ensemble de l'année 2018 déclarent ne pas être en capacité d'avoir une activité de loisirs régulière pour des raisons financière, 36,8 % ne parviennent pas à dépenser une petite somme d'argent pour soi et 26,6 n'ont pas les moyens de sortir au moins une fois par mois avec des ami·es ou de la famille. Les privations matérielles concernent davantage l'achat de vêtements neufs

Table 2.9. Part de personnes étant dans l'impossibilité de ... pour des raisons financières

	... acheter des vêtements neufs						... avoir deux paires de bonnes chaussures					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	5,2	4,6	2,6	4,3	0,8	4,3	3,2	1,7	0,3	0,3	0,1	2,2
Instable, emploi 7-11 mois	13,5	12,5	10,2	8,4	4,3	9,4	6,8	5,1	1,2	0,4	1,3	4,4
Instable, emploi 1-6 mois	16,1	12,0	11,2	11,2	3,6	13,2	8,2	3,6	1,3	1,2	0,0	5,6
Chômage	37,4	27,8	21,8	25,0	4,2	28,6	18,8	12,4	4,2	2,6	1,7	13,0
Retraité	8,4	6,1	8,2	9,0	1,3	8,6	4,3	2,7	0,9	1,2	0,4	4,3
Etudiant - 16-18 ans	6,1	3,0	1,8	5,4	0,0	5,1	3,0	0,6	0,5	0,8	0,9	2,5
Etudiant - 19-24 ans	3,9	2,2	1,1	5,2	2,5	4,0	2,1	0,8	0,3	0,5	1,9	1,8
Etudiant - 25+ ans	6,8	3,1	2,9	8,0	4,0	5,0	1,7	1,2	0,0	1,0	2,5	2,2
En incapacité	26,8	18,0	19,1	22,4	11,3	20,6	17,8	8,8	3,3	5,5	0,8	9,5
Au foyer	20,9	14,0	8,1	13,6	5,2	14,3	14,2	6,7	0,7	2,0	7,0	7,7
Inactivité	26,6	20,8	16,8	13,3	5,3	19,2	13,9	11,3	2,6	0,1	4,8	9,2
Ensemble	8,9	8,3	6,3	7,7	1,5	7,9	4,9	3,6	0,9	0,9	0,5	3,9
	... dépenser une somme d'argent pour soi						... avoir une activité de loisirs régulière					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	11,4	4,7	5,7	5,3	1,8	8,0	9,6	8,4	7,0	7,4	1,5	9,4
Instable, emploi 7-11 mois	20,1	10,6	12,9	7,2	5,5	13,5	20,1	15,4	16,9	12,9	6,0	16,0
Instable, emploi 1-6 mois	22,9	14,7	16,0	13,4	6,7	19,7	21,9	22,1	16,8	16,2	8,0	22,0
Chômage	48,3	27,4	31,0	25,6	22,1	36,8	51,2	34,1	32,3	30,0	16,7	41,3
Retraité	11,9	6,8	11,6	10,7	2,6	11,5	12,2	9,0	10,1	9,3	2,5	12,3
Etudiant - 16-18 ans	13,2	3,1	11,1	9,2	1,7	10,4	9,3	3,5	9,6	7,9	2,5	8,7
Etudiant - 19-24 ans	11,8	3,8	8,1	5,4	3,8	8,4	8,5	4,3	10,2	6,0	3,5	7,3
Etudiant - 25+ ans	16,6	5,2	10,1	7,7	7,2	11,0	16,0	5,5	9,5	7,2	12,4	10,1
En incapacité	31,7	15,3	22,4	21,2	18,1	24,6	36,8	18,1	25,4	18,8	21,2	28,0
Au foyer	30,2	15,8	17,1	19,1	7,7	22,5	31,8	20,2	12,9	14,7	11,8	23,3
Inactivité	33,1	20,0	22,1	11,5	13,8	23,9	30,6	22,5	20,8	9,3	27,9	25,0
Ensemble	14,6	8,7	10,3	9,0	3,2	12,0	13,8	12,1	10,6	9,8	3,4	13,3
	... sortir avec des ami-es ou de la famille						... avoir un accès à Internet					
	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26	FRA	ITA	POL	PRT	SWE	UE-26
En emploi	3,6	4,2	3,2	3,6	0,5	4,6	0,7	2,3	0,6	2,0	0,0	1,8
Instable, emploi 7-11 mois	5,8	8,7	8,2	5,8	2,5	7,9	2,1	4,9	2,3	3,2	0,0	3,2
Instable, emploi 1-6 mois	9,8	9,1	9,3	6,5	0,3	11,8	3,4	4,6	2,0	5,9	0,0	5,0
Chômage	24,9	21,6	18,4	22,7	6,4	26,6	6,2	11,7	6,3	11,4	3,2	12,5
Retraité	6,4	5,5	5,0	9,2	0,4	7,6	2,8	2,6	1,9	5,3	0,5	4,9
Etudiant - 16-18 ans	5,9	0,4	3,6	4,9	0,3	5,1	0,5	1,4	0,2	2,4	0,0	2,0
Etudiant - 19-24 ans	2,4	2,8	4,6	3,2	1,0	3,7	0,8	1,3	0,1	1,3	0,0	1,0
Etudiant - 25+ ans	3,9	4,6	7,3	7,0	2,6	4,8	0,0	2,1	0,0	1,8	0,8	1,2
En incapacité	15,3	12,0	14,2	20,4	2,5	19,4	6,5	6,3	6,0	13,5	0,4	8,7
Au foyer	12,3	11,9	8,1	15,0	7,0	14,5	3,9	7,4	1,6	6,7	0,0	8,3
Inactivité	17,5	13,3	11,3	12,9	2,7	16,6	6,7	8,0	4,8	5,4	0,0	7,5
Ensemble	6,1	6,9	5,3	7,1	0,8	7,6	1,9	3,8	1,6	3,9	0,2	3,7

**Lecture** : En France, 5,2 % des personnes qui ont été en emploi sur toute l'année 2018 déclaraient ne pas être en capacité d'acheter des vêtements neufs pour des raisons financières, contre 37,4 % des personnes ayant été au chômage à la même période.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

(28,6 %) que la possession de paires de chaussures (13 %) ou l'accès à internet (12,5 %).

La ?? synthétise les résultats en présentant le nombre de privations individuelles selon le statut auto-défini. On y retrouve les résultats précédents. En France, seulement 5,0 % des personnes en emploi sur l'ensemble de l'année sont touchées par au moins 3 privations à l'échelle individuelle, alors que c'est le cas de 35,2 % des personnes au chômage sur la même période. En Suède, si les privations à l'échelle individuelle sont beaucoup plus rares (90,9 % de la population n'en déclare pas), 41,4 % des personnes au chômage sur 12 mois en déclarent au moins une.

Pour ce qui est des privations renseignées à l'échelle ménage (??) et plus généralement le nombre total

Table 2.10. Nombre de privations renseignées à l'échelle individuelle selon le statut économique

	France			Italie			Pologne		
	0	1-2	3-6	0	1-2	3-6	0	1-2	3-6
En emploi	83,9	11,1	5,0	89,2	6,5	4,2	88,7	9,2	2,1
Instable, emploi 7-11 mois	71,4	15,6	13,0	78,4	12,4	9,3	74,8	16,6	8,6
Instable, emploi 1-6 mois	66,7	21,0	12,3	69,6	21,8	8,6	74,3	15,3	10,5
Chômage	38,2	26,6	35,2	55,5	20,2	24,3	55,9	23,7	20,4
Retraité	81,0	11,3	7,7	87,1	7,2	5,7	79,8	15,5	4,7
Etudiant - 16-18 ans	81,9	12,6	5,5	92,6	6,9	0,6	83,1	14,3	2,7
Etudiant - 19-24 ans	84,1	12,1	3,8	92,9	4,5	2,5	84,9	12,6	2,5
Etudiant - 25+ ans	81,6	13,5	4,9	92,8	2,6	4,6	89,5	3,2	7,3
En incapacité	54,5	19,3	26,1	71,6	14,7	13,6	62,6	22,2	15,2
Au foyer	58,4	21,3	20,3	72,4	14,7	12,9	75,6	17,1	7,3
Inactivité	54,7	22,4	22,8	66,7	15,7	17,6	66,0	21,5	12,5
Ensemble	79,0	12,8	8,2	83,5	9,1	7,4	82,2	13,0	4,8
	Portugal			Suède			UE-26		
	0	1-2	3-6	0	1-2	3-6	0	1-2	3-6
En emploi	87,1	10,2	2,7	94,9	4,3	0,7	85,8	9,4	4,8
Instable, emploi 7-11 mois	79,1	16,9	4,1	83,3	14,6	2,1	75,5	15,2	9,4
Instable, emploi 1-6 mois	73,9	18,1	8,0	82,7	16,0	1,3	67,6	19,0	13,3
Chômage	53,1	26,0	20,9	58,6	27,8	13,6	46,0	23,8	30,2
Retraité	78,5	14,5	7,0	93,3	5,6	1,1	79,6	11,9	8,5
Etudiant - 16-18 ans	85,1	10,2	4,7	89,8	10,2	0,0	83,2	11,4	5,4
Etudiant - 19-24 ans	88,9	7,8	3,3	90,0	8,0	2,0	86,1	10,2	3,7
Etudiant - 25+ ans	87,9	6,6	5,5	77,3	15,9	6,8	82,6	12,5	4,9
En incapacité	59,5	23,1	17,4	57,1	31,2	11,7	58,4	20,5	21,1
Au foyer	70,0	17,9	12,1	55,1	30,7	14,2	67,4	16,5	16,1
Inactivité	79,2	11,7	9,1	46,6	49,3	4,1	62,6	18,9	18,5
Ensemble	81,4	12,9	5,7	90,9	7,5	1,6	79,7	11,9	8,3

**Lecture :** En France, en 2019, 79,0 % de la population déclare ne subir aucune des 6 difficultés matérielles et sociales individuelles, 12,8 % en subissent 1 ou 2 et 8,2 % en subissent entre 3 et 6.

**Champ :** Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source :** Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

de privations (??), les résultats obtenus restent assez proches. Le taux de personnes en situation de privation matérielle et sociale est particulièrement élevé chez les personnes inactives. Les retraité-es et les étudiant-es sont moins concerné-es que les personnes ayant connu des périodes de chômage ou au foyer. Les personnes ayant été au chômage sur les 12 mois de l'année sont particulièrement touchées. En France, 47,7 % de ces personnes sont en situation de privation matérielle et sociale, contre 7,7 % des personnes en emploi sur toute l'année. Cela représente une proportion 6,2 fois plus grande. Ce rapport de proportions varie fortement entre les pays. Il est légèrement plus faible en Italie (4,6) et au Portugal (5,0) et plus important en Pologne (6,9). En Suède, le rapport s'élève à 15,7, mais il est à relativiser. En effet, seulement 1,7 % des personnes en emploi sur toute l'année sont en situation de privation matérielle et sociale, contre 26,7 % des chômeur-euses, ce qui est le taux le plus faible pour cette catégorie si l'on compare avec les autres pays. Aussi, les effectifs de la catégorie ne sont pas très importants (voir la table 1.9), ce qui invite à prendre le chiffre avec prudence.

Les différences en termes de privation matérielle et sociale sont ainsi très marquées selon le statut d'activité et selon le pays. Il est difficile de séparer les effets liés à la structure d'équipements de chaque pays (qui influence nationalement les chances de connaître une privation donnée) et les effets propres

Table 2.11. Nombre de privations renseignées à l'échelle du ménage selon le statut économique

	France			Italie			Pologne		
	0	1-2	3-7	0	1-2	3-7	0	1-2	3-7
En emploi	67,0	21,8	11,2	57,1	28,4	14,5	62,7	29,0	8,4
Instable, emploi 7-11 mois	48,3	25,7	25,9	37,2	34,9	27,9	40,1	38,9	20,9
Instable, emploi 1-6 mois	38,1	29,0	32,9	31,4	33,8	34,8	42,4	34,3	23,2
Chômage	22,2	24,5	53,3	22,1	29,3	48,6	30,3	34,0	35,7
Retraité	63,6	22,5	13,9	49,8	33,9	16,2	45,4	38,1	16,5
Etudiant - 16-18 ans	53,7	25,1	21,2	49,6	30,4	20,0	51,0	34,4	14,6
Etudiant - 19-24 ans	57,9	25,1	17,1	55,5	29,1	15,4	53,3	34,1	12,6
Etudiant - 25+ ans	60,6	20,2	19,2	53,4	26,9	19,7	53,6	33,6	12,9
En incapacité	32,2	29,9	37,9	22,3	36,3	41,4	26,7	40,7	32,6
Au foyer	39,1	27,0	33,9	35,6	35,3	29,1	43,7	38,0	18,3
Inactivité	37,5	19,7	42,8	26,1	35,5	38,4	32,7	36,7	30,6
Ensemble	60,4	22,9	16,7	48,2	31,1	20,7	52,5	33,1	14,4

	Portugal			Suède			UE-26		
	0	1-2	3-7	0	1-2	3-7	0	1-2	3-7
En emploi	47,3	31,7	21,1	78,6	18,4	3,0	62,3	25,3	12,5
Instable, emploi 7-11 mois	32,3	31,8	36,0	59,1	31,0	10,0	47,7	28,5	23,8
Instable, emploi 1-6 mois	30,3	30,3	39,5	49,3	38,3	12,4	38,4	29,8	31,9
Chômage	19,6	24,8	55,6	21,5	48,5	29,9	20,3	26,1	53,6
Retraité	36,5	33,1	30,3	78,7	17,8	3,5	54,8	27,6	17,6
Etudiant - 16-18 ans	38,6	30,2	31,2	63,1	30,7	6,2	51,5	27,7	20,8
Etudiant - 19-24 ans	41,4	31,1	27,5	56,2	32,6	11,2	54,6	28,5	16,9
Etudiant - 25+ ans	39,1	31,0	29,9	45,5	37,9	16,6	50,5	30,9	18,6
En incapacité	18,6	24,5	56,9	25,6	48,8	25,6	27,5	29,8	42,7
Au foyer	31,4	32,1	36,5	21,1	32,9	46,0	39,0	30,6	30,3
Inactivité	33,0	32,7	34,3	21,9	36,9	41,2	33,8	29,9	36,3
Ensemble	40,5	31,5	28,0	72,3	21,9	5,8	54,4	26,8	18,8

**Lecture** : En France, en 2019, 60,4 % de la population déclare ne subir aucune des 7 difficultés matérielles et sociales collectives, 22,9 % en subissent 1 ou 2 et 16,7 % en subissent entre 3 et 7.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

des profils des inactif-ves. En croisant les résultats présents ici et ceux sur la cohabitation des personnes inactives avec d'autres personnes, on peut faire l'hypothèse que les inactif-ves sont mieux protégé-es face aux privations matérielles et sociales dans les pays où il est plus probable qu'ils cohabitent avec notamment leurs parents.

Table 2.12. Nombre total de privations selon le statut économique

	France				Italie				Pologne			
	0	1-2	3-4	5-13	0	1-2	3-4	5-13	0	1-2	3-4	5-13
En emploi	64,4	20,5	7,4	7,7	56,6	26,7	9,3	7,5	60,2	28,2	7,3	4,2
Instable, emploi 7-11 mois	46,5	22,8	11,8	18,9	36,2	30,3	18,8	14,7	37,3	35,1	13,4	14,2
Instable, emploi 1-6 mois	35,6	24,5	17,8	22,1	30,4	29,2	19,9	20,5	41,0	29,7	14,4	14,9
Chômage	19,5	18,2	14,5	47,7	20,7	23,9	20,2	35,1	27,6	25,9	17,4	29,1
Retraité	61,5	20,7	7,4	10,5	49,0	31,0	11,5	8,5	43,0	34,3	13,4	9,3
Etudiant - 16-18 ans	51,9	23,1	13,4	11,6	48,9	28,5	18,8	3,9	48,2	32,4	12,6	6,8
Etudiant - 19-24 ans	55,6	23,3	14,0	7,1	54,7	28,5	12,0	4,9	50,6	33,4	11,2	4,8
Etudiant - 25+ ans	59,9	19,1	3,9	17,1	53,2	25,0	15,9	5,8	50,7	32,8	9,2	7,3
En incapacité	30,0	22,0	15,8	32,1	21,3	33,5	21,5	23,7	23,9	34,2	18,0	23,9
Au foyer	38,2	17,9	13,8	30,1	34,5	29,3	16,8	19,4	41,6	33,9	12,5	12,1
Inactivité	35,4	16,8	12,6	35,2	24,6	30,7	18,4	26,3	29,5	32,3	16,3	21,8
Ensemble	58,1	20,8	9,0	12,2	47,4	28,2	12,6	11,8	50,0	30,7	10,7	8,6
	Portugal				Suède				UE-26			
	0	1-2	3-4	5-13	0	1-2	3-4	5-13	0	1-2	3-4	5-13
En emploi	46,7	29,7	15,9	7,8	77,8	17,7	2,7	1,7	60,4	23,2	8,8	7,6
Instable, emploi 7-11 mois	31,4	27,3	23,7	17,6	57,5	25,9	10,5	6,1	45,3	25,7	13,7	15,3
Instable, emploi 1-6 mois	29,9	28,2	22,0	19,9	45,6	36,9	12,9	4,6	36,3	25,2	16,6	22,0
Chômage	18,6	20,9	21,4	39,1	20,9	34,7	17,7	26,7	17,9	20,2	19,0	42,9
Retraité	35,8	30,2	19,6	14,4	77,8	17,1	2,9	2,2	52,6	24,3	11,1	12,0
Etudiant - 16-18 ans	38,6	27,9	20,4	13,1	59,9	33,4	3,0	3,7	49,3	26,2	14,1	10,5
Etudiant - 19-24 ans	41,3	29,3	19,1	10,2	55,5	30,5	8,8	5,2	52,5	27,4	12,7	7,4
Etudiant - 25+ ans	39,1	26,6	22,4	11,8	43,3	35,1	9,3	12,4	47,1	31,0	12,3	9,6
En incapacité	17,9	23,7	22,1	36,2	24,9	33,7	19,7	21,6	25,7	24,0	18,6	31,7
Au foyer	30,3	28,8	17,5	23,4	21,1	24,1	22,8	31,9	37,2	24,8	15,5	22,5
Inactivité	33,0	32,2	16,0	18,9	20,3	20,4	30,7	28,6	31,1	25,8	16,0	27,1
Ensemble	39,9	29,0	17,9	13,1	71,3	20,3	4,7	3,8	52,4	23,9	11,2	12,5

**Lecture :** En France, en 2019, 58,1 % de la population déclare ne subir aucune des 13 difficultés matérielles et sociales, 20,8 % en subissent 1 ou 2, 9,0 % en subissent 5 ou 6 et 12,2 % en subissent 7 ou plus

**Champ :** Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source :** Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

## Conclusion de chapitre

Contrairement à une perception courante qui associe exclusivement les ressources économiques au travail, les personnes inactives peuvent disposer de diverses sources de revenus. L'étude des ressources économiques individuelles montre que ces personnes dépendent, à des degrés divers, de revenus de remplacement comme les pensions de retraite, les allocations chômage ou les bourses. Toutefois, ces revenus sont inégaux selon les pays, révélant des différences structurelles dans les systèmes de protection sociale. Le cas des retraité-es, par exemple, illustre cette disparité, avec des taux de remplacement des pensions variant fortement entre les pays européens. Plus généralement, on observe que les personnes inactives disposent de moins de ressources personnelles que les personnes actives.

Au-delà de ces revenus individuels, il est essentiel de souligner l'importance de la mutualisation des ressources au sein des ménages. La cohabitation, qu'elle soit avec des parents ou un-e conjoint, joue un rôle fondamental dans la capacité des inactif-ves à maintenir un certain niveau de vie. En effet, dans les pays où les jeunes restent plus longtemps chez leurs parents, comme en Italie, la solidarité intra-familiale permet de compenser l'absence de revenus directs. En revanche, dans d'autres contextes, comme en Suède, où l'autonomie des jeunes intervient plus tôt, l'insertion précoce sur le marché du travail permet d'avoir

un certain revenu et l'État intervient pour aider certaines personnes inactives via des prestations sociales. Dans tous les cas, les résultats permettent de soulever les enjeux de dépendance des personnes inactives lorsque leur niveau de vie provient principalement des revenus d'autres personnes dans le ménage.

Enfin, l'approche qualitative que nous avons adoptée pour explorer les privations matérielles et sociales a permis de révéler une autre facette de la précarité des personnes inactives. Les taux de privation en termes d'accès à des biens et services de base, comme les loisirs ou les vêtements neufs, sont sensiblement plus élevés chez ces populations, en particulier les chômeur-euses. Là encore, les contextes de cohabitation sont importants à relever, car les personnes inactives isolées peuvent être davantage concernées aux privations matérielles et sociales.

# Conclusion

Dans ce mémoire, nous avons exploré le rapport à l'emploi et les ressources des personnes inactives en Europe, en prenant appui sur les données quantitatives issues des enquêtes EU-SILC et EU-LFS. Le choix de focaliser notre attention sur cette catégorie s'explique par le peu de travaux à son sujet malgré son poids démographique croissant. Les personnes inactives, qu'elles soient retraitées, en incapacité de travailler, au foyer ou sans emploi de longue durée, forment un groupe aux trajectoires variées et aux caractéristiques sociodémographiques distinctes. Ce groupe ne se résume pas à une simple absence de participation au marché du travail, mais révèle une pluralité de rapports à l'activité économique.

La première dimension que nous avons analysée est celle du rapport à l'emploi des personnes inactives. Ce rapport est central pour comprendre leur place dans la société. Si l'inactivité est souvent perçue comme une absence de contribution économique, cette lecture est réductrice. En réalité, les personnes inactives entretiennent des rapports variés avec l'emploi, qu'il s'agisse d'une rupture temporaire, d'un éloignement volontaire ou d'une impossibilité de s'intégrer au marché du travail. Ainsi, cette diversité des statuts révèle des dynamiques sociales complexes qui méritent d'être prises en compte. Le mémoire a également souligné les différences entre les personnes inactives selon leurs contextes nationaux. À travers une comparaison de cinq pays européens, nous avons mis en lumière l'influence des modèles familiaux et des politiques sociales nationales sur la manière dont ces personnes sont perçues et soutenues. En France, par exemple, les retraité·es bénéficient d'un système de pension relativement protecteur, tandis qu'en Pologne, les retraites sont beaucoup plus faibles par rapport aux revenus des actif·ves. Ces disparités montrent que l'inactivité ne se vit pas de la même manière partout en Europe. En parallèle, la question de l'autodéfinition des personnes inactives a révélé des aspects intéressants de leur rapport à l'emploi. Le statut économique autodéfini, qui permet aux individus de se positionner eux-mêmes vis-à-vis du marché du travail, a montré des divergences notables par rapport aux définitions institutionnelles. De nombreuses personnes sans emploi ne se définissent pas nécessairement comme « chômeur·euses », notamment en raison des connotations négatives associées à ce statut, ou parce qu'elles ne recherchent pas activement de travail. Cela met en exergue la nécessité de dépasser les catégories strictes établies par les enquêtes statistiques pour mieux comprendre les parcours et les identités des personnes inactives. Aussi des personnes qui pourraient être en apparence inactives ne le

## *Conclusion*

sont en réalité pas. Par exemple, un certain nombre de personnes au foyer sont dans les faits insérées sur le marché du travail.

La deuxième dimension abordée dans ce travail concerne les ressources économiques des personnes inactives. À travers l'analyse des données de l'enquête EU-SILC, nous avons montré que les inactif-ves disposent généralement de ressources économiques individuelles plus faibles que les actif-ves. Cependant, lorsque l'on considère leur niveau de vie, les écarts entre les deux catégories sont plus faibles. Il est alors important d'aller plus loin dans nos analyses du niveau de vie : l'opération qui vise à le décomposer permet de mettre en avant les solidarités qui se jouent à l'échelle des ménages. Ces solidarités, si elles bénéficient énormément aux personnes inactives, nous amène à questionner les relations de dépendance qui peuvent en découler. Cette question est d'ailleurs importante à poser, dans un contexte où notamment les liens conjugaux et familiaux sont davantage remis en cause. Aussi, cela pose la question des disparités sociales selon les configurations des ménages, et notamment des personnes inactives isolées. Les différences de ressources monétaires se traduisent en cascade sur les conditions matérielles d'existence des personnes inactives et nos analyses ont mis en évidence une corrélation forte entre inactivité et précarité matérielle et sociale.

Enfin, tout au long de notre travail, nous avons essayé de montrer que, malgré les efforts d'harmonisation des politiques sociales à l'échelle européenne, les trajectoires des personnes inactives restent largement déterminées par les contextes nationaux. Les différences dans les systèmes de protection sociale, les politiques d'activation et les dynamiques familiales contribuent à maintenir des écarts importants entre pays. L'étude de ces variations permet d'appréhender les inégalités qui persistent au sein de l'UE, malgré les objectifs affichés d'uniformisation des conditions de vie et d'emploi. Ainsi, l'ensemble de ce travail invite à repenser la place des personnes inactives dans les sociétés contemporaines. Loin d'être un groupe homogène et passif, elles occupent une place centrale dans les dynamiques familiales, économiques et sociales. Ce mémoire a mis en évidence la nécessité d'une prise en compte plus nuancée des trajectoires et des ressources des personnes inactives.

Pour les chercheur-euses en sciences sociales, se passer des inactif-ves peut être commode lorsqu'on cherche à analyser la stratification sociale et ses effets. Pour autant, il est important de souligner que l'exclusion des personnes inactives des études sociologiques quantitatives a des conséquences sur la manière dont les inégalités sociales sont perçues et mesurées. En se concentrant principalement sur les actif-ves, les études sur la stratification sociale en Europe peuvent à invisibiliser, sans le vouloir, une grande partie de la population. Les inactif-ves, en raison de leur absence de profession, ne peuvent être classés dans les schémas de stratification sociale traditionnels, ce qui les place en dehors des analyses de classe. Pourtant, leur inclusion est nécessaire pour comprendre pleinement les inégalités, que ce soit à l'échelle macrosociologique des sociétés ou à l'échelle microsociologique du ménage. Ainsi, intégrer

les personnes inactives dans les analyses sociales permettrait de mieux comprendre les mécanismes de reproduction sociale et les dynamiques de classe. Les personnes inactives participent, à leur manière, à la structuration des inégalités sociales, que ce soit à travers leurs trajectoires de vie, leurs conditions économiques, ou leur rapport à l'emploi. Leur absence dans les analyses contribue à perpétuer une vision réductrice de la société qui, bien qu'opérante, demeure centrée sur l'emploi comme unique vecteur de stratification sociale.

Pour intégrer les personnes inactives, les défis méthodologiques sont importants. Dans ce mémoire, nous avons pu soulever ceux qui étaient inhérents aux données mobilisées. L'harmonisation des enquêtes à l'échelle européenne permet d'aborder le sujet des inactif·ves de manière riche. Pour autant, certaines opérations d'uniformisation mériteraient d'être réévaluées pour permettre de mieux apprécier les parcours d'emploi ou de non-emploi des personnes inactives, notamment dans l'enquête EU-SILC. Aussi, les incohérences avec l'enquête EU-LFS rendent parfois difficiles les comparaisons entre les deux sources, notamment en ce qui concernent le statut économique autodéfini. A ce titre les instituts nationaux statistiques se doivent d'être les plus clairs possible sur la manière dont il est renseigné car il conditionne énormément les traitements réalisés sur l'enquête EU-SILC.

Finalement, au terme de ce travail, la question des classes sociales appliquée aux personnes inactives n'a pas été traitée complètement. Le rapport à l'emploi et les ressources économiques sont deux variables importantes qui permettent de comprendre les dynamiques qui structurent la catégorie des personnes inactives, comme nous avons pu le montrer. Pour autant, d'autres approches et méthodes auraient pu être mobilisées. Dans son article publiée en 2017, Cécile Brousse, qui utilise les données de l'enquête EU-SILC, modélise des classes sociales à partir d'une analyse en composantes principales. Il serait intéressant de voir ce que de telles méthodes appliquées sur l'ensemble de la population, active comme inactive, donnent comme résultats<sup>10</sup>.

Enfin, tout au long de ce mémoire, nous avons parlé des inactif·ves à partir de leur relation à l'emploi et de leurs conditions de vie. Nous avons mis en avant le lien postulé par la Commission européenne entre inactivité et précarité dans la plupart de ses politiques, et nous avons pu montrer dans une certaine mesure qu'il se vérifiait. Est-ce à dire que l'emploi permet une réelle insertion sociale et est une garantie face à la pauvreté et à la précarité matérielle ? Dans son article de 2010 sur le *benchmarking* social, Isabelle Bruno mentionne les blocages britanniques au début des années 2000 à propos des travaux sur la catégorie des travailleur·euses pauvres sur laquelle planche tout particulièrement l'Insee (Bruno 2010; Ponthieux 2004). Le lien entre inactivité et précarité se situe au cœur de ces débats, et penser la catégorie des travailleur·euses pauvres revient à le remettre en cause pour déplacer la focale des personnes inactives vers l'ensemble de la population. Alors que l'inflation et l'effritement de la société

---

<sup>10</sup>L'annexe 2 présente brièvement une approche similaire.

## *Conclusion*

salariale conduisent de plus en plus de personnes en France à être rémunérées au salaire minimum, la nécessité de penser les situations d'extrême précarité au-delà des frontières des personnes inactives s'exprime avec d'autant plus de force.

# Annexe 1 - *Optimal Matching* à partir des statuts renseignés sur 12 mois

Pour simplifier notre analyse, nous avons décidé d'agréger les cas et de ne retenir que cinq situations :

- l'emploi (qu'il soit salarié ou indépendant, à temps plein ou à temps partiel),
- le chômage,
- les études,
- la retraite,
- et l'inactivité (qu'elle concerne les personnes en incapacité de travailler, les personnes au foyer, les personnes en service militaire ou d'autres cas non spécifiés)

On se donne ainsi pour objectif d'analyser les séquences non-triviales issues de l'enquête *EU-SILC*. Par séquences non-triviales, nous entendons les séquences où un changement d'état est constaté sur la période. Ce type de séquences est relativement minoritaire dans l'ensemble des observations. Cependant, dans le but de connaître la nature des changements (notamment passage de l'activité à l'inactivité), on peut être intéressé par le fait de classer ces séquences, pour connaître plus précisément les changements d'état des personnes, ainsi que pour attribuer une certaine teinte à leur occupation sur l'ensemble de la période.

On utilise ici les données de 2019<sup>11</sup> et on se limite à trois pays (arbitrairement la France, la Suède et le Portugal). Aussi, on ne conserve que les séquences complètes.

Statut renseigné sur les 12 mois de l'année 2018

Statut renseigné sur les 12 mois	UE-26 (hors Malte)		France		Suède		Portugal	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Emploi, 12 mois	196787	48,1	9557	47,5	3021	52,1	13244	50,3
Chômage, 12 mois	16908	4,0	661	3,3	56	1,2	1731	5,1
Etudes, 12 mois	27926	6,9	1543	7,5	122	2,2	2080	7,3
Retraite, 12 mois	132206	23,7	6329	28,1	1576	26,6	7924	25,3
Inactivité, 12 mois	40228	9,3	1207	5,1	112	2,8	2393	6,9
Statut instable	29153	6,5	1564	8,5	717	14,6	1403	5,1
Calendrier incomplet	6807	1,6	1	0,0	17	0,4	8	0,0
Total	450015	100,0	20862	100,0	5621	100,0	28783	100,0

**Note de lecture** : 48,1 % des répondant-es à l'enquête *EU-SILC* ont renseigné avoir été en emploi sur l'ensemble de l'année 2018.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 15 ans et plus.

**Source** : Enquête *EU-SILC*, 2019, Eurostat.

<sup>11</sup>Dans le cadre de mon mémoire, je n'ai accès qu'aux fichiers en coupe, et il est impossible pour moi de suivre longitudinalement les individus.

Avant de regarder les séquences en tant que telles, on peut rapidement qualifier les personnes qui ont un statut instable dans le temps.

Stabilité du statut renseigné selon le genre, l'âge, le diplôme (en %)

Statut renseigné	Genre		Tranche d'âge			Niveau de diplôme		
	Homme	Femme	Moins de 25 ans	Entre 25 et 64 ans	Plus de 65 ans	Primaire	Secondaire	Supérieur
Emploi, 12 mois	52,4	44,5	20,1	70,8	1,8	20,4	46,3	67,9
Chômage, 12 mois	3,5	3,3	3,1	4,7	0,0	3,4	4,0	2,3
Etudes, 12 mois	6,7	7,4	52,8	0,6	0,0	0,6	10,9	3,6
Retraite, 12 mois	26,7	28,5	0,0	8,3	95,2	63,2	23,9	14,4
Inactivité, 12 mois	2,3	7,7	2,3	6,7	2,5	9,2	5,4	2,4
Statut instable	8,3	8,7	21,6	8,9	0,6	3,2	9,5	9,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

**Note de lecture** : 52,4 % des répondants (hommes) à l'enquête *EU-SILC* en France, en Suède et au Portugal ont renseigné avoir été en emploi sur l'ensemble de l'année 2018, contre 44,5 % des répondantes (femmes).

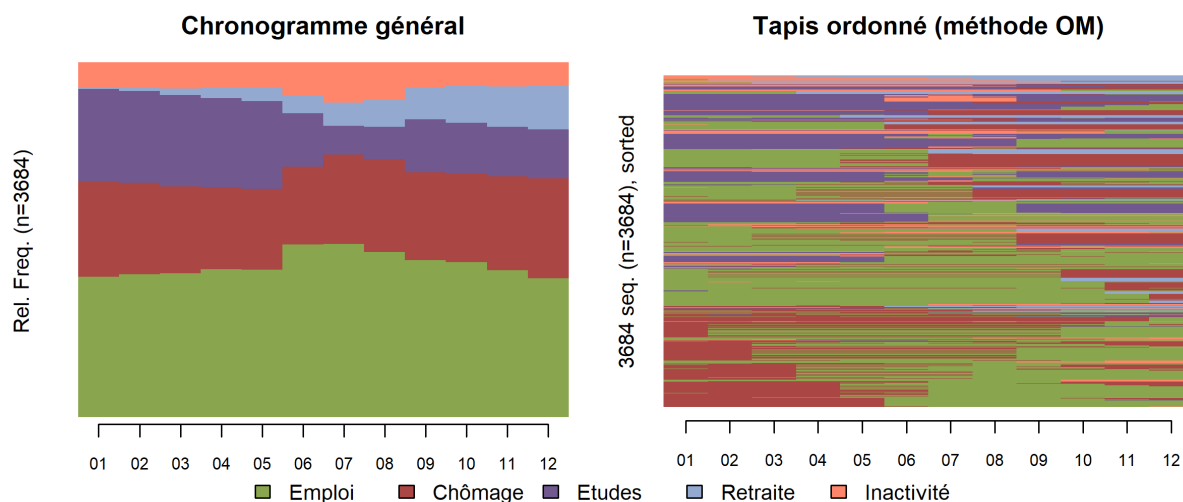
**Champ** : Résident-es en France, au Portugal et en Suède âgé-es de 15 ans et plus.

**Source** : Enquête *EU-SILC*, 2019, Eurostat.

On remarque que ce sont d'abord les jeunes qui sont concernés par l'instabilité de leur statut. Le diplôme et le genre semblent au contraire ne pas avoir de forte influence sur l'instabilité, bien qu'il faudrait davantage recouper les informations pour en savoir plus. Par exemple, la faible instabilité des personnes ayant au plus un niveau de diplôme de niveau primaire pourrait être expliquée par le fait que ces personnes sont en réalité des personnes plus âgées, et donc qui seraient déjà stabilisées comme retraité-es.

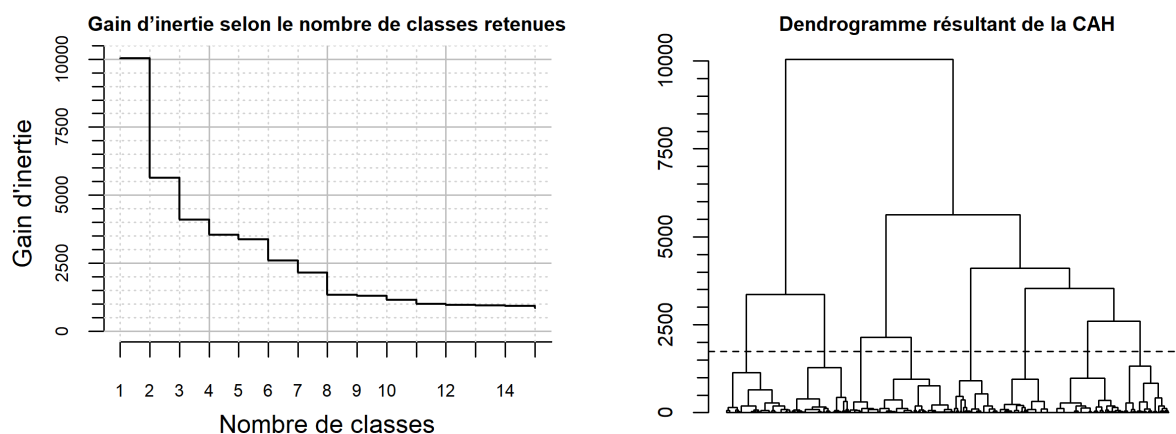
### Coup d'œil sur les séquences

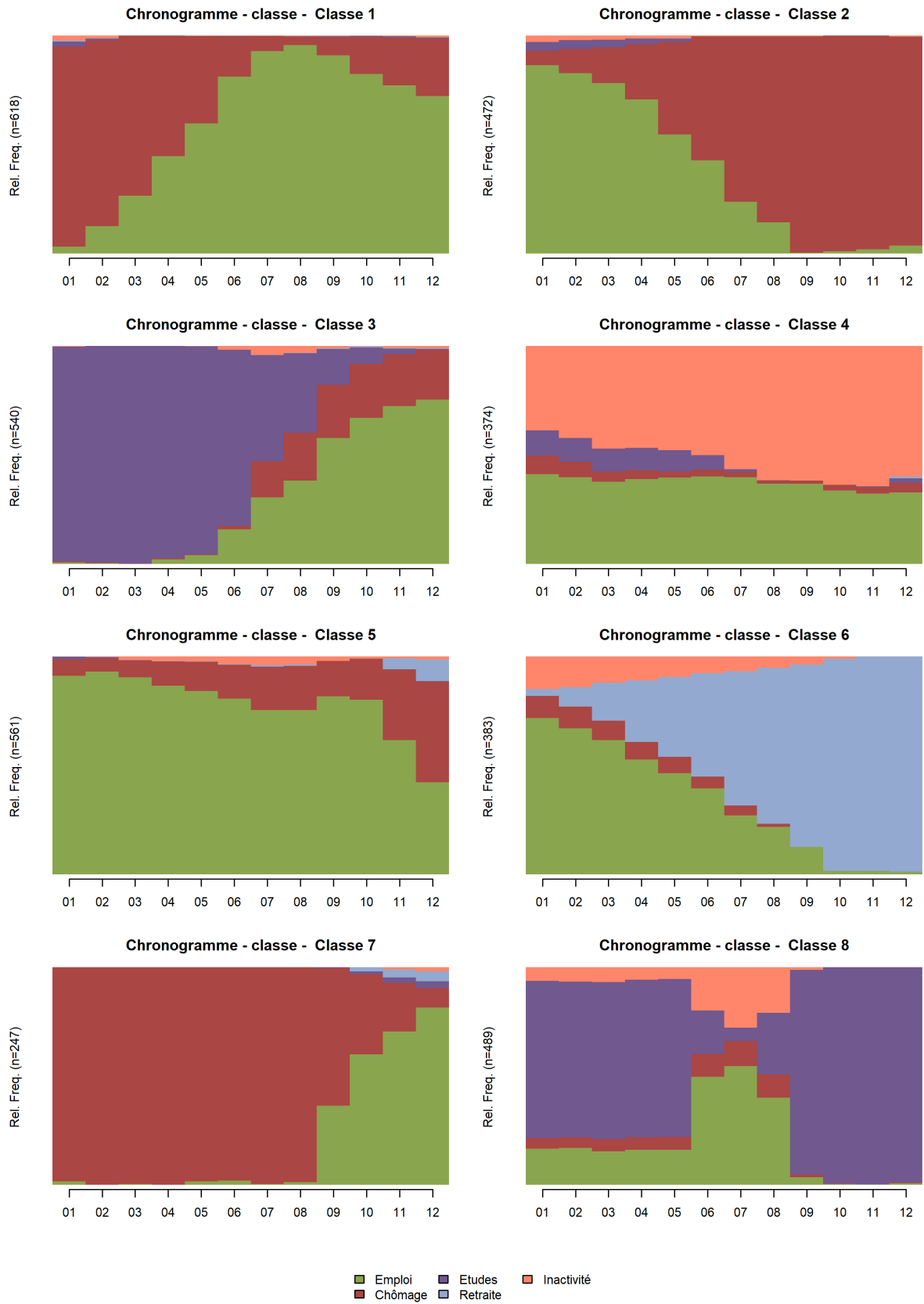
Un premier regard sur nos données à l'aide du chronogramme et du tapis des séquences nous laisse à voir des séquences dominées par l'emploi (état le plus fréquent quelle que soit l'instant considéré) et le chômage. Le tapis montre également la diversité des cas, notamment lorsqu'il s'agit de considérer l'ordre des états (chômage puis activité, activité puis chômage...)

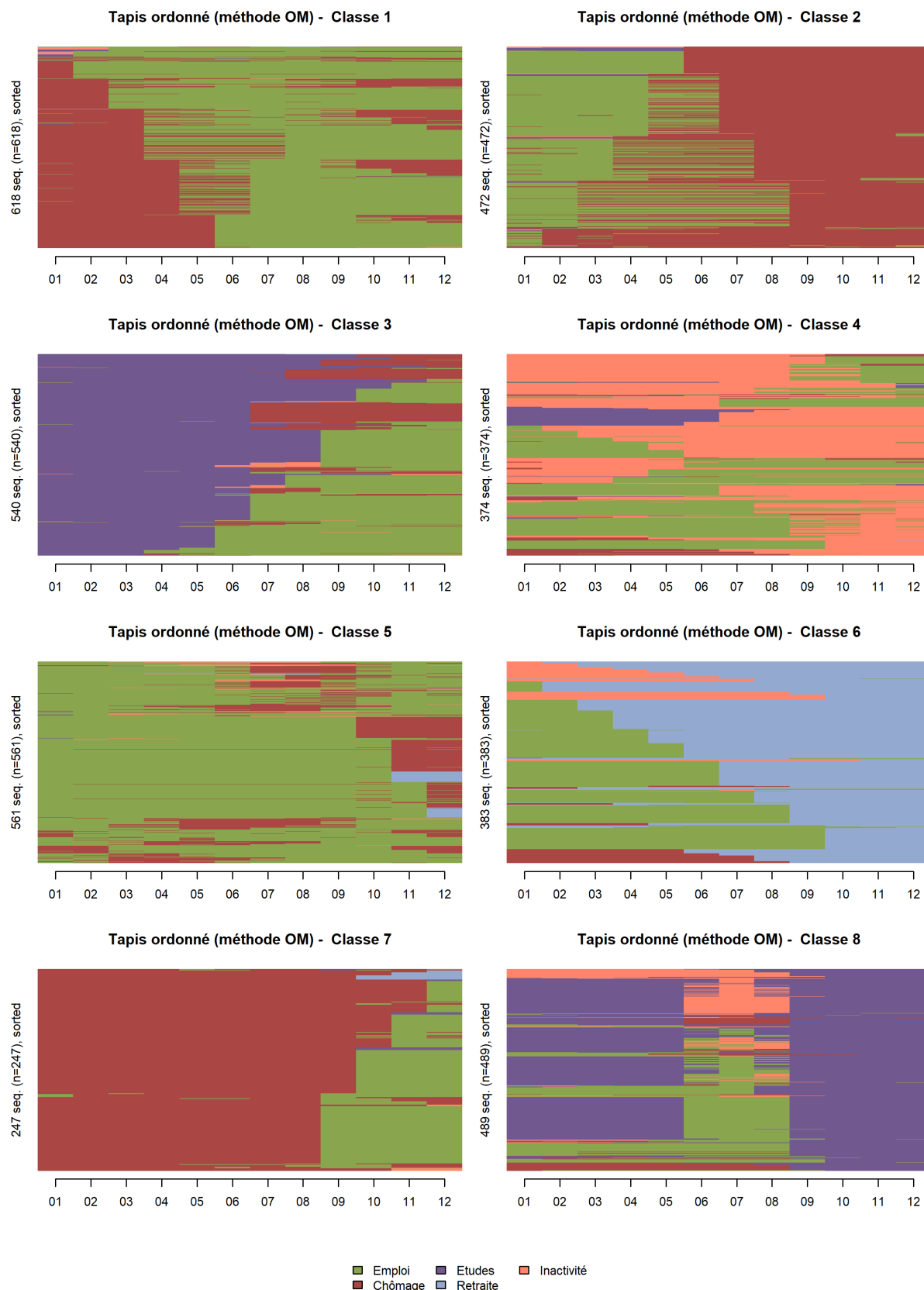


### Classification des séquences

Pour calculer la distance entre nos séquences, on utilise la méthode d'appariement optimal (ou *optimal matching*). Les coûts de substitution entre les états sont calculés à partir des probabilités de transition : plus une substitution entre deux états est improbable sur le plan des transitions observées, plus le coût de cette substitution est élevé. Pour le coût de suppression-insertion, on le fixe à 2, de sorte que l'algorithme soit contraint de substituer et que l'échelle de temps soit conservée. On opère ensuite une classification ascendante hiérarchique (algorithme de Ward) sur la matrice des distances ainsi calculée, et on décide de retenir 8 classes.







La classe 1 regroupe les individus qui ont été au chômage au cours du début de l'année et qui ont ensuite trouvé un emploi (avant, pour certain-es, de repasser au chômage). Elle est proche de la classe 7, même

si cette dernière rassemble les personnes qui ont trouvé un emploi plus tardivement dans l'année.

La classe 2 réunit les personnes qui étaient en emploi et qui connaissent ensuite une période de chômage.

La classe 3 est composée d'individus qui étaient en études au début de l'année et qui se sont ensuite insérés sur le marché du travail, qu'ils aient trouvé un emploi ou non. Elle peut être rapprochée de la classe 8, même si cette dernière correspond aux étudiant-es ayant déclaré un changement de statut économique au cours de l'été. On y repère également quelques cas de reprise d'études. Ces deux classes sont bien plus jeunes que les autres. Surtout, la classe 3 est davantage diplômée que les autres (logique si l'on considère la démocratisation actuelle de l'enseignement supérieur, ainsi que le moment auquel on observe les trajectoires).

La classe 4 rassemble des personnes ayant été principalement en inactivité au cours de l'année, mais qui ont aussi été en emploi à un moment de l'année. C'est une classe davantage féminine par rapport aux autres, indiquant potentiellement qu'il peut s'agir de situation où des femmes passent au foyer pour assurer des responsabilités familiales.

La classe 5 concentre des situations marquées par une forte prépondérance de l'emploi au cours de l'année, avec quelques phases de chômage relativement courtes, ou bien concentrées sur la fin de l'année (ce qui la rapproche un peu de la classe 2).

Enfin, la classe 6 regroupe les personnes qui commencent leur retraite. A ce titre, c'est une classe qui est plus âgée que les autres. Elle est également moins diplômée que les autres (génération moins marquée par la démocratisation scolaire).

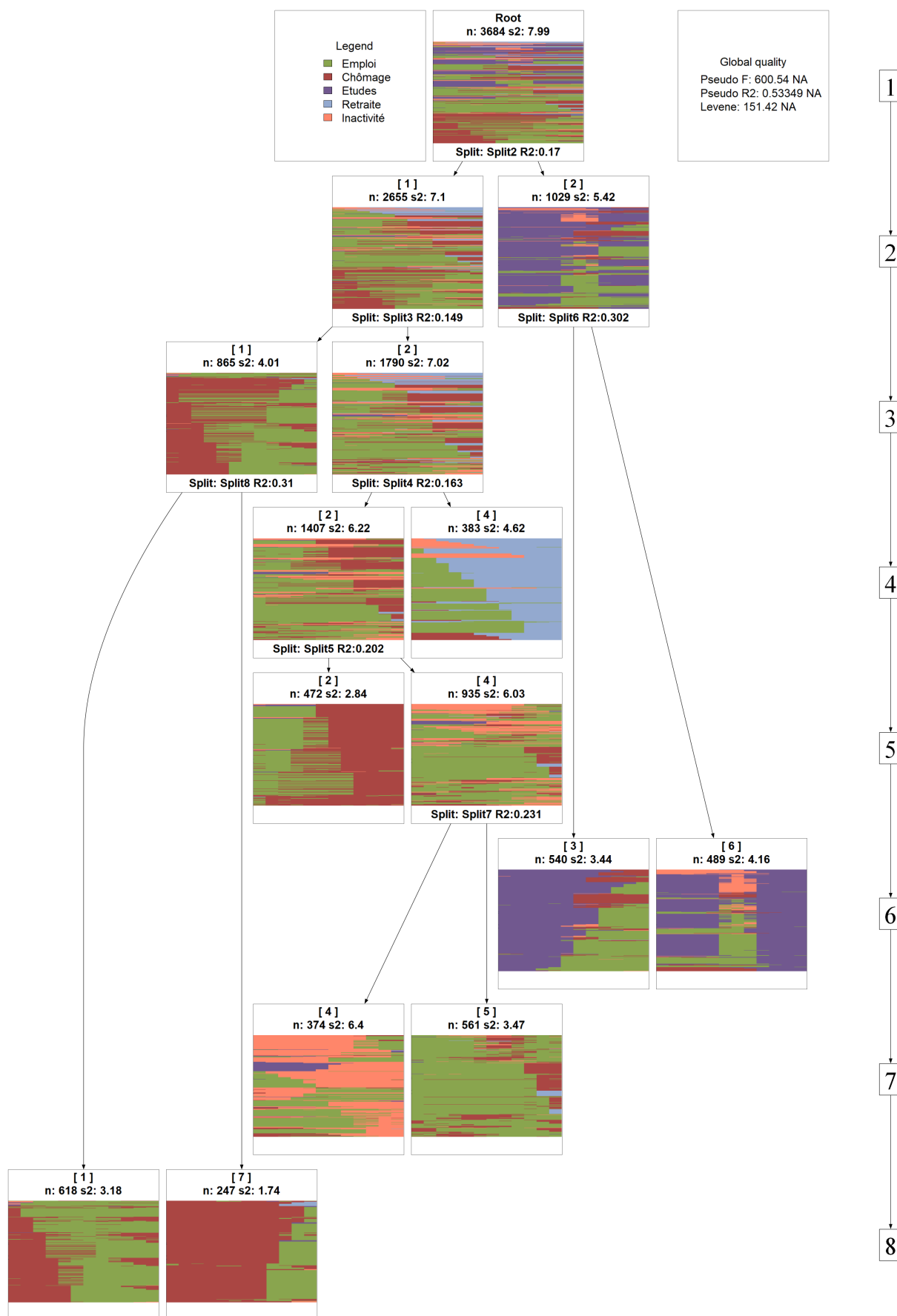
Description des classes selon le genre, l'âge, le diplôme (en %)

	Classe								Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Genre</b>									
Homme	52,9	46,2	52,2	32,6	46,3	49,9	43,3	47,2	47,2
Femme	47,1	53,8	47,8	67,4	53,7	50,1	56,7	52,8	52,8
<b>Tranche d'âge</b>									
Moins de 25 ans	22,2	16,3	76,7	18,2	14,8	0,0	16,2	71,6	31,7
Entre 25 et 64 ans	77,7	83,5	23,3	80,2	82,0	75,2	82,6	28,4	64,9
Plus de 65 ans	0,2	0,2	0,0	1,6	3,2	24,8	1,2	0,0	3,4
<b>Niveau de diplôme</b>									
Primaire	17,3	13,1	2,0	16,1	16,6	27,9	15,0	3,0	13,4
Secondaire	63,3	63,8	55,7	58,9	57,0	48,8	56,7	65,2	59,1
Supérieur	19,4	23,1	42,2	25,0	26,4	23,2	28,3	31,8	27,5

**Note de lecture** : La classe 4 est composée à 67,4 % de femmes.

**Champ** : Résidant-es en France, au Portugal et en Suède âgés-es de 15 ans et plus, n'ayant renseigné pas renseigné de statut stable sur l'année 2018.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.



Arbre de la classification

## Annexe 2 - Modéliser un espace social avec les actif·ves et les inactif·ves

Toujours contraint par les données mobilisées dans ce mémoire, nous décidons de reprendre en partie la méthodologie de Cécile Brousse dans son article de 2017 (Brousse 2017), en y apportant un certain nombre de changements.

D'abord, au lieu de raisonner à partir de catégories agrégées (les professions), notre échelle d'analyse est l'individu. Ce choix nous permet notamment de choisir les variables que l'on projette sur notre espace plus facilement, mais aussi de représenter de manière plus fidèle les individus.

Enfin, d'un point de vue technique, la mesure des capitaux économique et culturel se fait toujours sur le modèle proposé par Cécile Brousse, avec là aussi quelques révisions. Le capital économique est approché de deux manières : par le revenu individuel brut, tel que défini dans la partie précédente, et par le niveau de vie. Pour éviter une trop grande variabilité, que ce soit pour le revenu individuel brut ou pour le niveau de vie, on borne les valeurs les plus hautes au 99e percentile de la distribution. Des graphiques avec les deux approches seront proposés pour voir ce qu'il est en est de la position sociale selon si l'on décide d'utiliser les revenus à l'échelle individuelle ou bien les revenus à l'échelle ménage.

Pour ce qui est du capital culturel, on l'approchera par l'âge de fin d'études<sup>12</sup>. Afin de pallier les fortes variations entre les pays (liées à des reprises d'études plus courantes en Europe du Nord notamment) mais aussi au sein des pays (redoublements, réponses incohérentes, etc.), un certain nombre d'opérations ont été menées. Dans un premier temps, pour un pays et un niveau de diplôme atteint le plus haut, les valeurs situées en dessous du premier décile sont relevées à ce premier décile (correction des valeurs aberrantes) et les valeurs situées au-dessus du huitième décile sont ramenées à ce décile. Ensuite, les personnes qui n'ont pas renseigné de niveau d'études sont écartées de l'analyse (1 834 personnes). Toujours pour un pays et un niveau de diplôme donné, les valeurs manquantes de l'âge de fin d'études sont à la médiane (20 698 individus). Le capital économique et le capital culturel sont ensuite centrés et ré-

<sup>12</sup>On peut ici reprendre à notre compte les remarques faites par Cécile Brousse dans son article à propos des informations disponibles dans l'enquête EU-SILC. Si par ailleurs elle explique avoir fait des imputations pour contrôler les reprises d'études, le détail de celles-ci n'est pas proposé et nous avons dû alors mettre en place notre propre stratégie pour y remédier.

duits, autrement dit ils sont standardisés, afin de faciliter les lectures graphiques. Les tableaux suivants permettent d'avoir des ordres de grandeur pour lire les premiers graphiques.

Niveau d'études approché par l'âge de fin d'études avant et après standardisation							
	Minimum	1er quartile	Médiane	3e quartile	Maximum	Moyenne	Écart-type
<b>France</b>							
En valeur absolue	7	17	18	21	27	18,9	4,0
En valeur standardisée	-3,01	-0,49	-0,24	0,52	2,03	-0,00	1,00
<b>Italie</b>							
En valeur absolue	4	14	18	20	30	17,1	5,5
En valeur standardisée	-2,40	-0,57	0,16	0,53	2,36	0,00	1,00
<b>Pologne</b>							
En valeur absolue	12	18	19	22	28	19,8	3,7
En valeur standardisée	-2,09	-0,47	-0,20	0,61	2,23	0,00	1,00
<b>Portugal</b>							
En valeur absolue	10	13	17	22	31	18,1	5,6
En valeur standardisée	-1,45	-0,91	-0,20	0,70	2,30	0,00	1,00
<b>Suède</b>							
En valeur absolue	12	18	19	25	34	21,4	5,7
En valeur standardisée	-1,64	-0,59	-0,41	0,64	2,22	-0,00	1,00
<b>UE-26</b>							
En valeur absolue	4	16	19	22	40	19,2	4,6
En valeur standardisée	-3,29	-0,70	-0,05	0,60	4,48	-0,00	1,00

**Lecture** : En 2018 et en France, l'âge médian de fin d'études est de 18 ans en valeur absolue, et de -0,239 en valeur standardisée.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 16 ans et plus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

## Revenu personnel brut avant et après standardisation

	Minimum	1er quartile	Médiane	3e quartile	Maximum	Moyenne	Écart-type
France							
En valeur absolue	0	11 390	21 880	32 080	118 110	24 621	20 343
En valeur standardisée	-1,21	-0,65	-0,13	0,37	4,60	0,00	1,00
Italie							
En valeur absolue	0	4 437	16 618	27 987	108 665	19 991	20 103
En valeur standardisée	-0,99	-0,77	-0,17	0,40	4,41	0,00	1,00
Pologne							
En valeur absolue	0	3 285	6 308	10 322	34 682	7 644	6 655
En valeur standardisée	-1,15	-0,66	-0,20	0,40	4,06	0,00	1,00
Portugal							
En valeur absolue	0	4 158	8 764	14 400	63 740	11 457	11 738
En valeur standardisée	-0,98	-0,62	-0,23	0,25	4,45	0,00	1,00
Suède							
En valeur absolue	0	15 720	27 535	40 039	97 153	29 332	19 094
En valeur standardisée	-1,50	-0,68	-0,07	0,58	3,55	0,02	0,99
UE-26							
En valeur absolue	-6 770	5 174	14 272	28 148	190 320	19 817	20 439
En valeur standardisée	-1,30	-0,72	-0,27	0,41	8,34	0,00	1,00

**Lecture** : En 2018 et en France, le revenu personnel brut médian est de 21 880 € en valeur absolue, et de -0,134 en valeur standardisée.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 16 ans et plus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

## Niveau de vie avant et après standardisation

	Minimum	1er quartile	Médiane	3e quartile	Maximum	Moyenne	Écart-type
France							
En valeur absolue	250	17 312	22 856	30 275	88 394	25 931	14 071
En valeur standardisée	-1,82	-0,61	-0,22	0,31	4,44	0,00	1,00
Italie							
En valeur absolue	10	11 836	17 567	24 868	68 360	19 860	12 001
En valeur standardisée	-1,65	-0,67	-0,19	0,42	4,04	0,00	1,00
Pologne							
En valeur absolue	21	5 069	7 096	9 682	25 226	7 910	4 224
En valeur standardisée	-1,87	-0,67	-0,19	0,42	4,10	0,00	1,00
Portugal							
En valeur absolue	129	7 007	10 082	14 148	42 718	11 694	7 196
En valeur standardisée	-1,61	-0,65	-0,22	0,34	4,31	0,00	1,00
Suède							
En valeur absolue	59	17 840	25 302	33 820	70 562	26 872	12 261
En valeur standardisée	-2,16	-0,71	-0,11	0,58	3,57	0,02	1,00
UE-26							
En valeur absolue	0	9 417	17 161	26 000	143 421	19 483	13 597
En valeur standardisée	-1,43	-0,74	-0,17	0,48	9,12	-0,00	1,00

**Lecture** : En 2018 et en France, le niveau de vie médian était de 22 856 € en valeur absolue, et de -0,218 en valeur standardisée.

**Champ** : Résident-es de l'Union européenne (hors Malte) âgé-es de 16 ans et plus.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

Une première mise à plat de l'espace social est proposée à partir des deux variables-capitales retenues. L'idée est de se familiariser avec les variables créées et les structurations internes aux espaces sociaux nationaux. Dans un second, une analyse en composantes principales (ACP) sur les deux variables-capitales est conduite, afin de mesurer la bi-dimensionnalité des espaces sociaux. Une classification ascendante hiérarchique (CAH) est ensuite faite à partir des deux variables pour mettre en lumière les différentes strates des espaces, et évaluer de manière concrète l'appartenance des différentes catégories d'inactif-ves à telle ou telle strate.

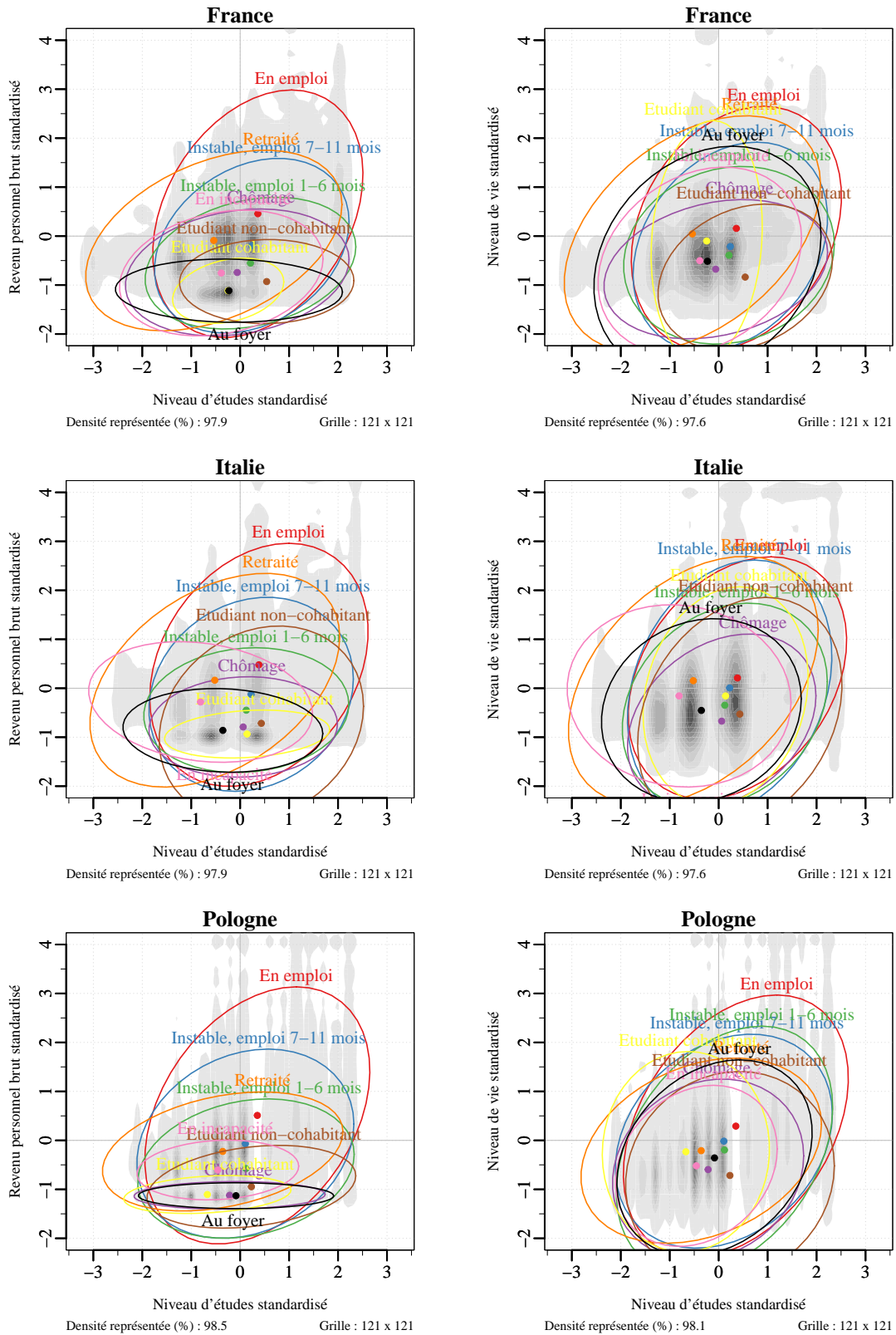
Pour simplifier la représentation graphique classique où un point représente un individu (qui aurait été trop chargée graphiquement du fait de la taille de l'échantillon), nous avons opté pour une représentation graphique de la densité à deux dimensions. Les zones les plus foncées sont celles qui concentrent le plus d'individus, alors que les zones les plus claires sont celles où il y en a le moins. Le choix de cette représentation graphique implique la définition de deux paramètres : ce que l'on pourrait appeler la granularité de la représentation, et la densité minimale représentée. Si le premier paramètre conditionne la précision de la représentation<sup>13</sup>, le deuxième permet de choisir l'information que l'on sélectionne de représenter. Pour le dire rapidement, il permet de laisser de côté les espaces où il y a trop peu d'individus. La densité représentée est ainsi la part d'individus qui sont représentés sur les figures, ce qui permet d'apprécier la perte d'informations d'une telle forme graphique.

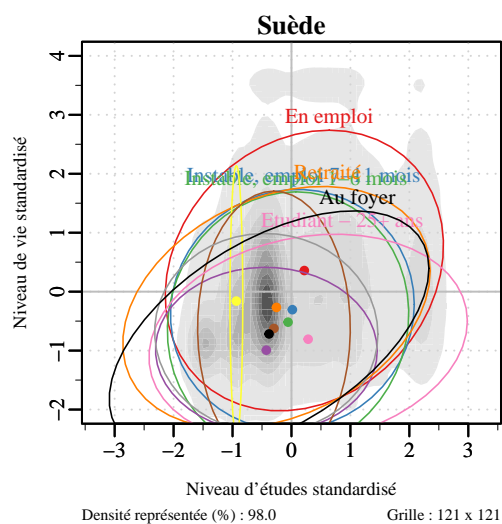
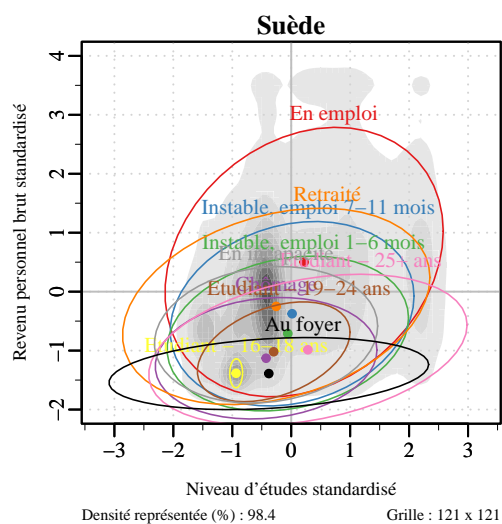
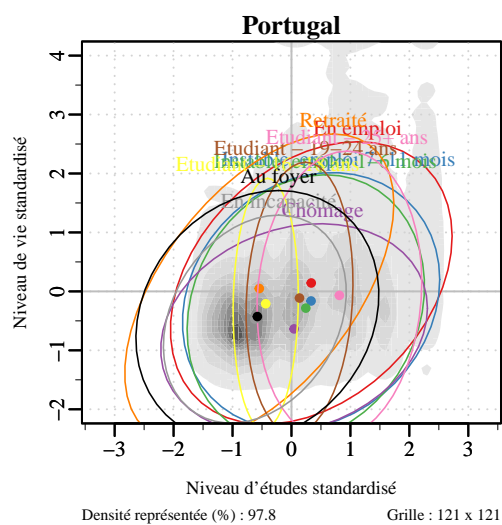
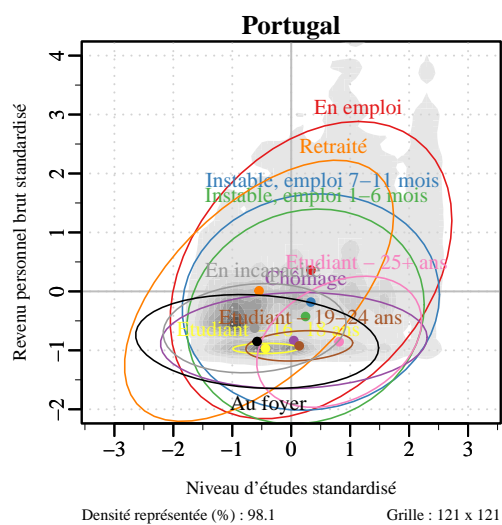
Par-dessus cette fonction de densité, on décide de représenter par des points de couleur les valeurs moyennes prises par les variables utilisées selon le statut économique. Des ellipses de même couleur sont rajoutées pour apprécier la position générale des individus appartenant à chaque catégorie.

---

<sup>13</sup>Dans notre cas, les graphiques sont centrés pour la plupart entre  $-3$  et  $3$  pour l'axe des abscisses et entre  $-2$  et  $4$  pour l'axe des ordonnées. Techniquement, on a fait le choix, pour s'assurer qu'aucun individu n'est laissé pour compte, de calculer la densité sur des bornes deux fois grandes, soit respectivement entre  $-6$  et  $6$ , et entre  $-4$  et  $8$ . La grille s'applique à ces valeurs-là, et l'on remarque que la largeur des intervalles est la même (12 unités). Le choix d'une grille carrée faisant 121 points de large permet de séparer chaque point de 0.1 unité ( $12/(121 - 1) = 0.1$ ), ce qui permet d'avoir une précision à cette même échelle.

Figure 2.1. Position des personnes inactives dans l'espace social de différents pays



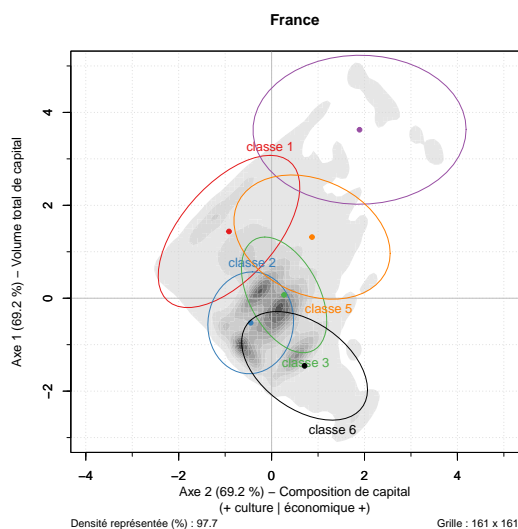


**Lecture** : En 2018 et en France, après standardisation des variables, les personnes en emploi sur les douze mois de l'année avaient un revenu personnel brut de 0.457, un niveau de vie de 0.157 et un niveau d'études de 0.361.

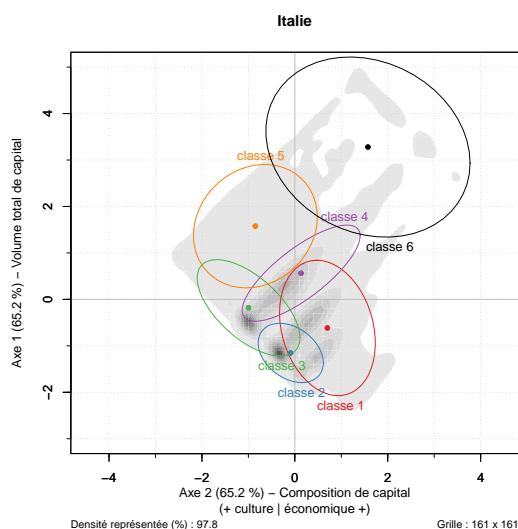
**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

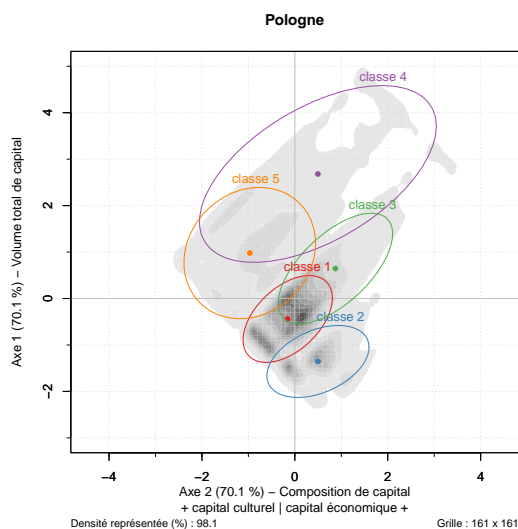
Figure 2.2. Position des personnes inactives dans l'espace social de différents pays



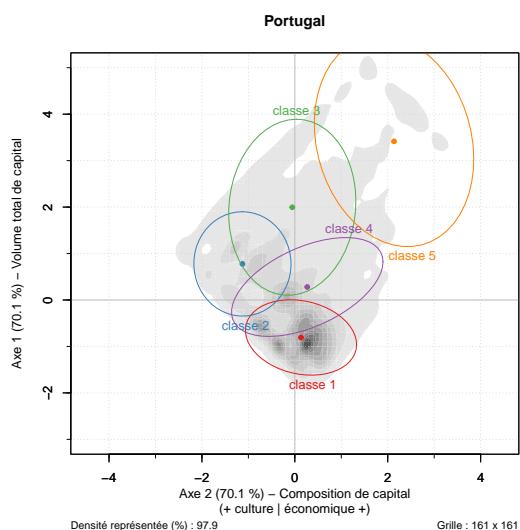
	1	2	3	4	5	6
En emploi	20,9	22,4	36,9	4,5	11,5	3,9
Instable, emploi 7-11 mois	19,7	52,5	18,1	1,6	1,8	6,5
Instable, emploi 1-6 mois	19,4	62,8	6,4	0,5	1,0	10,0
Chômage	12,3	60,8	6,8	0,2	1,1	18,9
Retraité	8,0	23,0	30,4	1,1	3,9	33,5
Etudiant cohabitant	1,4	96,1	0,7	0,0	0,2	1,6
Etudiant non-cohabitant	19,2	77,7	3,0	0,0	0,0	0,0
En incapacité	6,1	57,3	5,4	0,6	0,5	30,1
Au foyer	8,4	65,8	0,9	0,0	0,3	24,6
Inactivité	9,1	64,7	6,5	0,7	0,8	18,1
Ensemble	14,6	34,1	27,6	2,6	6,8	14,3



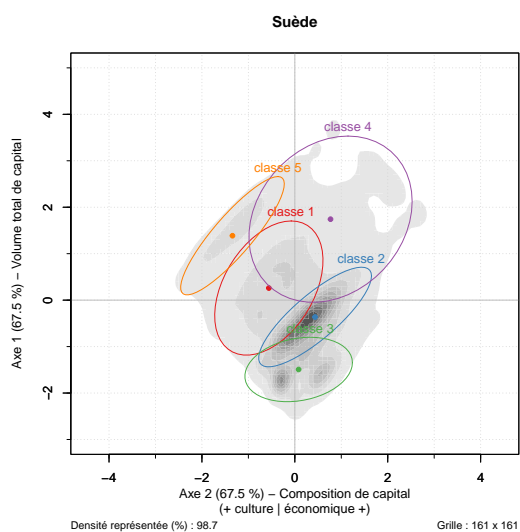
	1	2	3	4	5	6
En emploi	22,2	6,5	12,9	34,2	18,4	5,8
Instable, emploi 7-11 mois	18,5	19,1	30,9	17,7	11,7	2,2
Instable, emploi 1-6 mois	9,5	32,1	42,6	8,9	6,8	0,2
Chômage	4,5	39,0	51,9	2,6	1,7	0,2
Retraité	49,1	16,8	6,8	16,6	7,1	3,6
Etudiant cohabitant	0,0	34,9	63,1	0,9	1,0	0,0
Etudiant non-cohabitant	0,0	21,5	67,3	5,1	4,4	1,7
En incapacité	47,2	31,2	14,4	5,2	1,7	0,4
Au foyer	6,3	57,8	33,9	1,4	0,5	0,0
Inactivité	26,8	45,9	21,7	4,0	1,3	0,4
Ensemble	23,9	21,1	21,3	19,9	10,4	3,5



	1	2	3	4	5
En emploi	34,9	4,1	21,9	17,7	21,5
Instable, emploi 7-11 mois	46,8	10,6	11,4	4,6	26,6
Instable, emploi 1-6 mois	57,3	10,7	3,9	2,0	26,0
Chômage	68,4	18,6	0,0	0,0	12,9
Retraité	51,9	25,8	5,6	1,9	14,8
Etudiant cohabitant	32,9	60,6	0,2	0,0	6,3
Etudiant non-cohabitant	44,0	14,7	1,2	0,0	40,1
En incapacité	69,2	24,0	1,1	0,0	5,7
Au foyer	66,2	12,8	0,0	0,0	21,1
Inactivité	54,6	33,4	1,0	0,0	11,0
Ensemble	44,0	15,9	12,8	9,5	17,8



	1	2	3	4	5
En emploi	28,7	21,6	18,9	26,7	4,1
Instable, emploi 7-11 mois	31,4	35,3	5,4	26,0	1,9
Instable, emploi 1-6 mois	46,5	32,5	2,7	16,0	2,2
Chômage	66,8	28,3	0,6	4,2	0,0
Retraité	72,0	5,0	9,0	11,6	2,4
Etudiant cohabitant	85,3	13,7	0,0	1,0	0,0
Etudiant non-cohabitant	58,2	34,5	3,0	4,2	0,0
En incapacité	87,2	4,8	0,7	7,3	0,0
Au foyer	86,4	12,0	0,2	1,2	0,2
Inactivité	65,4	25,5	2,2	6,8	0,0
Ensemble	50,5	16,9	12,0	17,8	2,8



	1	2	3	4	5
En emploi	23,2	47,2	6,0	14,2	9,5
Instable, emploi 7-11 mois	29,1	43,4	19,1	2,1	6,3
Instable, emploi 1-6 mois	37,4	25,5	31,7	0,6	4,8
Chômage	23,1	12,3	64,1	0,0	0,6
Retraité	17,2	37,8	33,5	3,5	8,0
Etudiant cohabitant	6,6	2,1	91,3	0,0	0,0
Etudiant non-cohabitant	46,8	8,7	33,9	0,4	10,2
En incapacité	11,5	39,1	44,3	0,0	5,1
Au foyer	12,7	4,2	74,3	0,0	8,8
Inactivité	31,1	10,8	54,8	0,0	3,3
Ensemble	22,3	39,1	21,5	8,8	8,2

**Lecture** : En 2018 et en France, après standardisation des variables, les personnes en emploi sur les douze mois de l'année avaient un revenu personnel brut de 0.457, un niveau de vie de 0.157 et un niveau d'études de 0.361.

**Champ** : Résident-es de l'UE (hors Malte) âgé-es de plus de 15 ans.

**Source** : Enquête EU-SILC, 2019, Eurostat.

# Bibliographie

AMOSSÉ Thomas et CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, 2022, « Une Nouvelle Nomenclature, La PCS Ménage », *Economie et Statistique*, 2022, p. 139-157.

ATKINSON Will, 2009, « Rethinking the Work—Class Nexus: Theoretical Foundations for Recent Trends », *Sociology*, 2009, vol. 5, N° 43, p. 896-912.

BARAUD Angel, GALHANO Laura et HOBEIKA Paul, 2022, « Chapter 12. On the Borders of Class Analysis: Questioning the Demarcation of Economic Activity » dans *Class Boundaries in Europe: The Bourdieusian Approach in Perspective*, Londres, Taylor & Francis (coll. « Routledge Advances in Sociology »).

BECKER Gary, 1964, *Human Capital. A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 187 p.

BENNETT Fran, 2013, « Researching Within-Household Distribution: Overview, Developments, Debates, and Methodological Challenges », *Journal of Marriage and Family*, 2013, vol. 75, N° 3, p. 582-597.

BEN-PORATH Yoram, 1982, « Economics and the Family-Match or Mismatch? A Review of Becker's *A Treatise on the Family* », *Journal of Economic Literature*, 1982, vol. 20, N° 1, p. 52-64.

BESSIÈRE Céline et GOLLAC Sibylle, 2022, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte (coll. « Poche / Sciences humaines et sociales »), 324 p.

BLASCO Julien et GLEIZES François, 2019, « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », *Insee Références*, 2019, p. 19-36.

BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1055 p.

BOURDIEU Pierre, 1970, *La Reproduction. Éléments pour une théorie de système d'enseignement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 279 p.

BOZOULS Lorraine, 2021, « Travail domestique et production d'un style de vie. Les femmes au foyer de classes supérieures », *Travail, genre et sociétés*, 2021, vol. 46, N° 2, p. 97-114.

BROUSSE Cécile, 2017, « L'Union européenne, un espace social unifié ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5 octobre 2017, vol. 219, N° 4, p. 12-41.

BRUNO Isabelle, 2010, « La déroute du "benchmarking social". La coordination des luttes nationales contre l'exclusion et la pauvreté en Europe », *Revue Française de Socio-Économie*, 2010, vol. 5, p. 41-61.

CASTEL Robert, 1998, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard

(coll. « L'espace du politique »), 490 p.

CHAUVEL Louis, 1999, « Existe-t-il un modèle européen de structure sociale ? », *Revue de l'OFCE*, 1999, vol. 71, N° 1, p. 281-298.

COLLECTIF ROSA BONHEUR, 2017, « Des "inactives" très productives. Le travail de subsistance des femmes de classes populaires », *Tracés*, 2017, N° 32, p. 91-110.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2010, *Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Commission européenne.

CONSEIL EUROPÉEN, 2000, *Conclusions de La Présidence*, sommet de Lisbonne.

CONTER Bernard, 2011, « Origines et Impacts de La Flexicurité », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 31 mai 2011, n° 2095-2096, N° 10, p. 5-64.

CUZZOCREA Valentina, 2014, « Chapitre 5. La catégorie des NEET : quel avenir ? » dans *Hors collection*, s.l., Conseil de l'Europe, p. 73-87.

DAUPHIN Laurence et EIDELIMAN Jean-Sébastien, 2021, *Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ?*, Paris, Drees.

DELPHY Christine, 1998, *L'ennemi Principal. Économie Politique Du Patriarcat*, Paris, Syllepse (coll. « Nouvelles Questions Féministes »).

DELPHY Christine, 1977, « Les Femmes Dans Les Études de Stratification » dans Andrée Michel (ed.), *Femmes, Sexisme et Sociétés*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 25-39.

DESROSIÈRES Alain et THÉVENOT Laurent, 1988, *Les catégories socioprofessionnelles*, s.l., Editions La Découverte, 121 p.

ERHEL Christine, GUERGOAT-LARIVIÈRE Mathilde et TRANCART Danièle, 2014, « Labour Market Mobility Patterns during the 2008 Crisis: Inequalities in a Comparative Perspective ».

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John Harry et PORTOCARERO Lucienne, 1979, « Intergenerational Class Mobility in Three Western European Societies: England, France and Sweden », *The British Journal of Sociology*, 1979, vol. 30, N° 4, p. 415-441.

ESPING-ANDERSEN Gøsta, 2007, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »), 320 p.

GOLDTHORPE John H., 1984, « Women and Class Analysis: A Reply to the Replies », *Sociology*, 1984, vol. 18, N° 4, p. 491-499.

HOBELKA Paul, 2024, *Pensions Incomplètes. Production et Invisibilisation Des Inégalités Face à La Retraite En France*, These de doctorat, Université Paris 8, Paris.

HUGRÉE Cédric, PENISSAT Étienne, SPIRE Alexis et HJELLBREKKE Johannes, 2022, *Class Boundaries in Europe. The Bourdieusian Approach in Perspective*, London, Taylor & Francis (coll. « Routledge Advances in Sociology »).

HUGRÉE Cédric, PENISSAT Étienne et SPIRE Alexis, 2017, *Les classes sociales en Europe. Tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*, Paris, Agone, 263 p.

MANEZ Anouck, 2018, « “Tout le monde peut pas se permettre d’être une hippie comme moi” : Qui peut se considérer comme un chômeur volontaire ? », *La Nouvelle Revue du Travail*, 2018, N° 13.

MILANOVIĆ Branko, COMBEMALE Pascal, GUEUDER Maxime et MYLONDO Baptiste, 2019, *Inégalités mondiales. Le destin des classes moyennes, les ultras-riches et l’égalité des chances*, Paris, La Découverte.

NIVIÈRE Delphine, 2005, « Négocier une statistique européenne : le cas de la pauvreté », *Genèses*, 2005, vol. 58, N° 1, p. 28.

PAUGAM Serge, 2009, *La disqualification sociale*, Paris, Presses Universitaires de France.

PIKETTY Thomas, 2013, *Le Capital Au XXIe Siècle*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Les Livres Du Nouveau Monde »), 970 p.

*Plan d’action sur le socle européen des droits sociaux*, 2021, Luxembourg, Commission européenne.

PONTHIEUX Sophie, 2014, « L’inégalité des revenus d’activité et les niveaux de vie des femmes et des hommes - Une comparaison entre cinq pays de l’Union européenne », *Economie et Statistique*, 2014, vol. 469, N° 1, p. 85-119.

PONTHIEUX Sophie, 2004, « Les travailleurs pauvres : identification d’une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, 2004, N° 11, N° 1, p. 93.

*Résolution Concernant Les Statistiques de La Population Active, de l’emploi, Du Chômage et Du Sous-Emploi, Adoptée Par La Treizième Conférence Internationale Des Statisticiens Du Travail*, 1982, Genève, Bureau international du travail.

ROCHER Thierry, 2016, « Construction d’un Indice de Position Sociale Des Élèves », *Éducation & formations*, 2016, vol. 1, N° 90, p. 5-27.

SALAI Robert, 2004, « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d’emploi dans la stratégie européenne pour l’emploi (SEE) » dans *Action publique et sciences sociales*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l’Homme.

SCHNAPPER Dominique, 1981, *L’épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 222 p.

STANWORTH Michelle, 1984, « Women and Class Analysis: A Reply to John Goldthorpe », *Sociology*, 1984, vol. 18, N° 2, p. 159-170.

TOPALOV Christian, 1994, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 626 p.

VAN DE VELDE Cécile, 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Le lien social »).

WAGNER Anne Catherine, 2020, *La mondialisation des classes sociales*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »).

WAGNER Anne Catherine, 2007, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte

(coll. « Repères »).

WALTHER Andreas, 2006, « Regimes of Youth Transitions: Choice, Flexibility and Security in Young People's Experiences across Different European Contexts », *YOUNG*, 2006, vol. 14, № 2, p. 119-139.